

# *Le Cantal historique*



*Gérard Pinski*

*Tome V*

# Infos

## Les registres paroissiaux, des origines à 1792 :

Jusqu'en 1792, c'est au curé qu'il revient de tenir, dans chaque paroisse, un ou plusieurs registres sur lesquels sont consignés les actes de baptêmes, de mariages et de sépultures, parfois les testaments, plus rarement les actes de fiançailles ou les bans de mariages, les messes anniversaires pour le repos de l'âme des défunts ou les listes de confirmands.

Ces registres sont connus sous le nom de "registres paroissiaux".

## Des origines à 1667.

Le plus ancien registre paroissial conservé dans le Cantal provient de la paroisse de Saint-Amandin. Y ont été enregistrés, pendant trois ans seulement, de 1540 à 1543, les actes de baptêmes. Il est la conséquence directe de l'ordonnance royale de Villers-Cotterêts en 1539, qui ordonne la tenue dans chaque paroisse d'un "registre en forme de preuve des baptêmes". Mais cette ordonnance, comme celle de Blois, en 1579, qui étend cette obligation aux mariages et aux sépultures, semblent avoir eu en pratique peu d'effet.

Dans bien des paroisses, l'apparition des premiers registres est beaucoup plus tardive, d'autant que le prix du papier pouvait constituer à l'époque un obstacle réel. Plus que les ordonnances royales, c'est sans doute la publication par le pape Paul V en 1614 du Rituel romain, ordonnant la tenue de registres des baptêmes, confirmations, mariages et sépultures, qui décida bien des curés à procéder à l'enregistrement des actes. Les prescriptions du Rituel romain furent d'ailleurs rarement respectées en ce qui concerne les confirmations, et souvent avec beaucoup de retard en ce qui concerne les sépultures, et parfois même les mariages.

Les différentes catégories d'actes, baptêmes, mariages et sépultures, sont le plus souvent rédigées sur des registres séparés, d'épaisseur et de format variables. Les registres conservés ne forment presque jamais une série continue avant le début du XVII<sup>e</sup> siècle, soit que la tenue des registres ait été interrompue, soit que certains d'entre eux aient été perdus. Même après la publication du Rituel romain, il est encore fréquent que l'enregistrement des actes s'interrompe pendant une période plus ou moins longue, souvent par simple négligence, avant qu'un curé nouvellement arrivé dans la paroisse ne décide d'ouvrir de nouveaux registres et de rétablir un enregistrement régulier des actes.

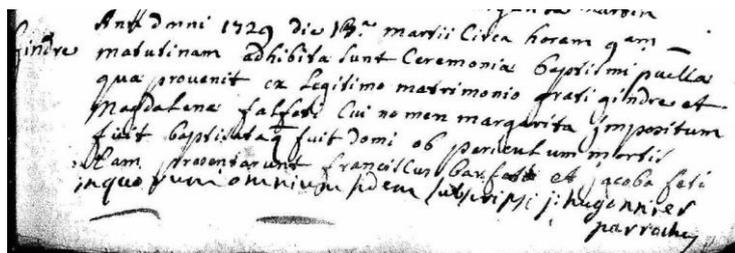
## De 1668 à 1736

L'ordonnance royale de 1667 connue sous le nom de "Code Louis" réglemente pour la première fois en France de façon précise la tenue des registres paroissiaux.

Dans chaque paroisse, les actes de baptêmes, de mariages et de sépultures devront être rédigés en une seule série chronologique sur deux registres. Le premier, portant les signatures des témoins, constituera la "minute" ou original et sera conservé par le curé. Le second servira de "grosse", c'est-à-dire de copie, et devra être porté au début de l'année suivante au greffe du tribunal royal pour y être conservé.

Normalement, les signatures des témoins n'ont pas à figurer sur la grosse, dont la conformité à la minute doit être certifiée par le curé, sous sa seule responsabilité, à la suite du dernier acte de l'année.

Le nouveau système se met en place en principe le 1er janvier 1668, quelquefois avec une année de retard. Souvent, par mesure d'économie, le curé termine le registre en cours au lieu d'en ouvrir un autre au 1er janvier, si bien que de nombreux registres chevauchent deux années. Parfois, il néglige de tenir la grosse, ou omet de la déposer au greffe et la conserve par-devers lui avec la minute. (France Archives).



## Jugement à Salers

Les Scorailles-Salers formaient au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, une brillante famille d'épée. Ils étaient alors cinq vigoureux garçons, fils d'un vaillant soldat, *François de Scorailles* qui s'était distingué dans la tranchée, sous les yeux du Roi, aux sièges de Gand et d'Ypres. Tous les cinq, à l'exemple de leurs ancêtres suivaient la carrière des armes. C'est eux qui eurent pendant de longues années, au XVIII<sup>e</sup> siècle avec les de *la Ronade*, importante famille de magistrats du baillage, d'interminables démêlés que Bernard de Miremont-Fargues a fort spirituellement contés sous ce titre : *une querelle de gens de robe et d'épée au XVIII<sup>e</sup> siècle*.

La seigneurie de Salers consistait en rentes ou droits féodaux. Elle

s'éteignit en 1789. À cette époque la baronnie de Salers appartenait à Marie Françoise de Scorailles, comtesse de Naucaze qui mourut sans postérité en 1820.

\* Un arrêt du Conseil de 1564 prend à son compte le transfert du tribunal de la Sénéchaussée de Riom à Salers. Mais en 1790, le Baillage des hautes montagnes d'Auvergne est supprimé et remplacé par le tribunal du district de l'arrondissement de Mauriac. En l'an IV, ces tribunaux sont à leur tour supprimés. Salers perdit définitivement le siège judiciaire qui avait fait sa gloire pendant plus de deux siècles.

8. Un arrêt du parlement du 26 mars 1733, rendu la grand'chambre & tournelle assemblées, en déclarant la contumace bien & dûement instruite contre le nommé Descorailles, dit le chevalier de Salers, l'a condamné à un bannissement de 9 ans, en 50 liv. d'amende envers le roi, & en 10000 liv. de réparations civiles envers les sieur & dame de la Ronade, pour raison de violences, voies de fait, injures & insultes par lui commises à leur égard; a admonesté Anne Descorailles de Salers & Jean Descorailles de Melliard, & les a condamnés solidairement à aumôner la somme de 10 l. chacun, au pain des prisonniers de la conciergerie.

Il paroit par le vû de l'arrêt, qui est imprimé, que Descorailles & autres accusés avoient formé depuis du temps & continué de mettre à exécution le complot d'insulter en toutes occasions, & d'offenser par des violences & voies de fait les sieur & dame de la Ronade. ]

9. Voyez dans le recueil pour le parlement de Flandre, l'ordonnance du 6 mars 1685, qui fixe les peines contre ceux qui auront fait des *ménaces* de brûler, &c.



**Paysan de La Nobre**

Cette lithographie fait partie d'une série de planches consacrées aux costumes "traditionnels" du sud-ouest du Puy-de-Dôme, autour de la Tour-d'Auvergne, mais qui déborde ici sur l'Artense cantalien. Ce paysan de "La Nobre" (Lanobre) porte une veste à revers sur un gilet et des guêtres sur son pantalon. Un chapeau à larges bords et des sabots viennent compléter cette figure.

Ce type de planche lithographiée a contribué à répandre, mais en même temps à figer, l'idée que l'on se fait du "costume traditionnel", tel qu'il était porté dans le second quart du XIX<sup>e</sup> siècle. (Alfred Delorieux).



83 / 107  
**La Bric à Brac Auvergnate**

CHANSONNETTE

Créée par **FANNY KELLER** à la Gaité et chantée par M<sup>r</sup> **HEUDEBERT**



Piano 3<sup>f</sup>

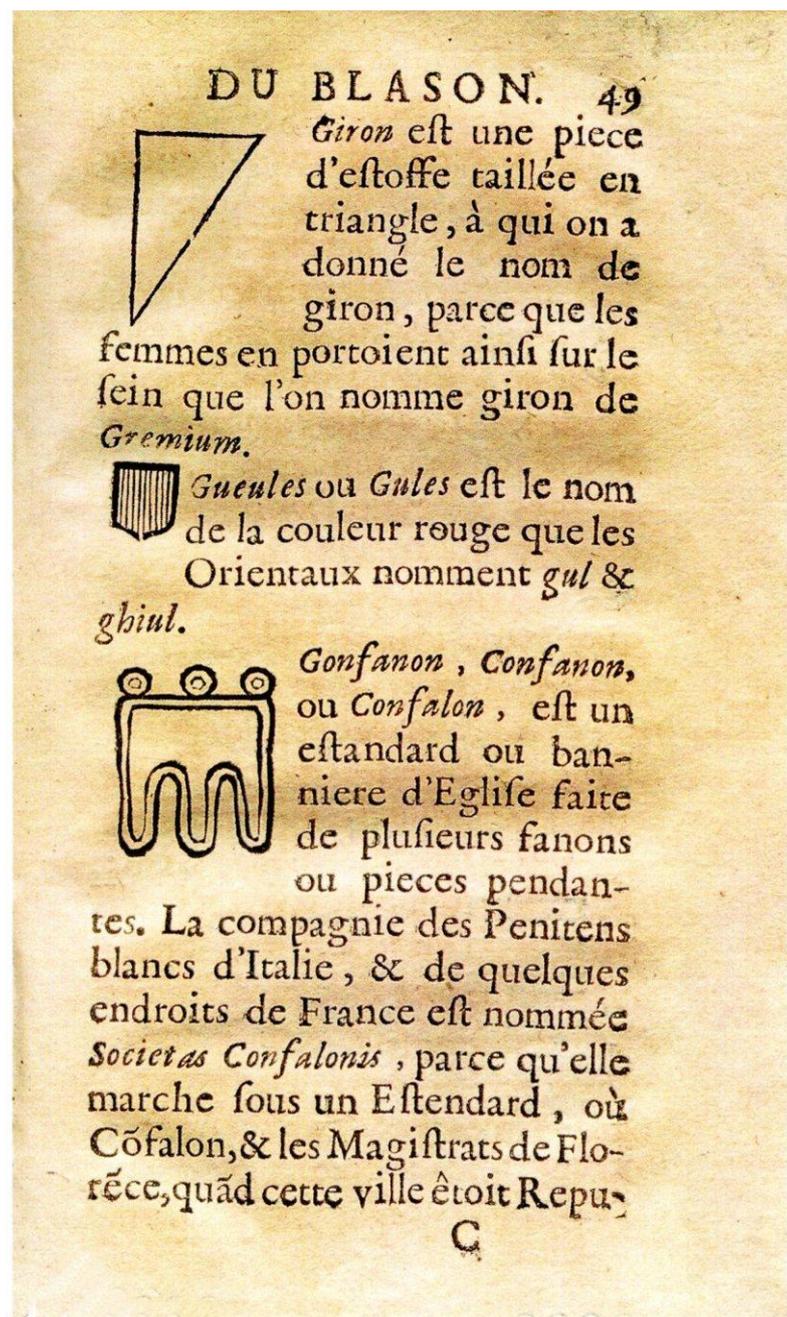
Guitare 1<sup>f</sup>

Paroles de  
**HENRY MIN**

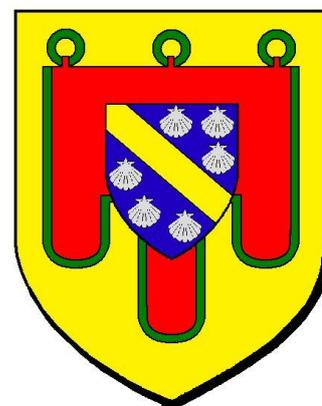
Musique de  
**SEIGNOUR**

Maison **ROYOL**, Spécialité de musique pour les théâtres

## Définition du blason



Au **Moyen Âge**, les **chevaliers** étaient dans des **armures** qui leur couvraient tout le **corps**, y compris le **visage**. Il était donc impossible de reconnaître les gens ! Pour pallier ce problème, les gens décorèrent leur bouclier, leur **écu**. Par la suite, cet écu fut utilisé pour décorer les livres, les sceaux, les portes ; souvent les écus étaient mis en valeur au sein d'armoiries.. Un blason est un symbole représentant une famille noble. Il peut, être, aussi un des symboles d'une ville, d'une région ou d'un pays. À la fin du Moyen-âge les bourgeois et les femmes avaient leur blason.



Blason qui représente le Cantal

D'après l'art **héraldique**, le **blason** est la description des **armoiries**. L'**écu** est la représentation d'un **bouclier** décoré. Accompagné d'autres décorations, ce sont des **armoiries**. Le fait de **lire le blason** ou de **blasonner**, c'est d'écrire les armoiries. Il y a un vocabulaire spécifique à l'héraldique, où les formes et les couleurs ont des noms techniques. Le mot héraut a donné héraldique.

## AUTRES PIÈCES ET AUTRES MODIFICATIONS



Le chef (partie haute): canton dextre (droit) du chef, chef et canton senestre (gauche) du chef. Les flancs (partie médiane): flanc dextre, abîme (centre ou cœur), flanc senestre.

La pointe (partie basse) : canton dextre (droit) de la pointe, pointe et canton senestre (gauche) de la pointe.

## Salers en chiffres :

En 2018, le nombre total de [logements](#) dans la commune était de 298, alors qu'il était de 281 en 2013 et de 301 en 2008.

Parmi ces logements, 49,7 % étaient des [résidences principales](#), 32,8 % des résidences secondaires et 17,5 % des logements vacants. Ces logements étaient pour 76,1 % d'entre eux des [maisons individuelles](#) et pour 23,9 % des [appartements](#).

Les origines de Salers ne sont pas connues à ce jour. Durant plusieurs siècles, les barons de Salers ont dit avoir des origines italiennes, en se basant sur la ressemblance qui existait entre le nom de *Salers* (*Salèrn* en dialecte [occitan](#) local) et *Salerne*, ainsi que sur la possession par les deux villes de reliques de [saint Mathieu](#), saint patron commun aux deux. Une seconde hypothèse ferait descendre les barons de Salers des vicomtes de [Murat](#), plus crédible, elle n'en souffre pas moins également d'un manque de sources.



Doléances de la commune de Drugeac le 12 mars 1789

Des Plaintes Doléances  
Et Remontrances de la Collette Communauté & paroisse  
De Drugeac

Art. 1.<sup>er</sup>

Les Deputés, nommés par la delibération de l'assemblée  
generale du corps commun en date de ce jour, auront  
l'honneur de presenter a Monsieur le Bailly du haut ausergne  
ou a monsieur son lieutenant general a Avrillon, et a l'assemblée  
preliminaire dudit Baillage; que les impôts au males, dont la  
collete est auabée par l'autorité des anciens seigneurs & de leurs  
agens, qui ont éludé, écarté ou renversé les loix du Royaume,  
par lesquelles les françois ne doivent supporter les impôts  
que de leur consentement; la nation Représentée par les Etats  
generaux par leurs Deputés que les charges imposées sur  
le peuple ont été en grande partie levées sans objet  
utiles a la nation;

Art. 2.

qu'il ne pourra plus a l'avenir être ordonné aucune  
imposition quelconque, que de l'avis des Etats generaux

Art. 3.

Que les Etats generaux s'assembleront a des époques fixes  
Et dans un lieu determiné, sans qu'il soit necessaire de  
Convocation

Art. 4.

que les Deputés de chaque département des ministres, seront  
arrêtés, que chacun d'eux sera Responsable aux Etats generaux  
de l'emploi des fonds

Art. 5.

qu'ils Demanderont qu'il n'y aye qu'un seul subside en une seule  
ligne, Reporté également par tous les propriétaires sans  
Distinction ni privilege pour les dépenses necessaires a  
l'etat du trone, a la munificence Royale, et aux Besoins  
de l'etat.

Premier page 4

Art. 6.

Abolition de tous droits féodaux, centième denier, juronction, contrôle, à autres, seront faits aux états généraux par un seul casif à un simple droit, & que les contestations qui pourront s'élever sur la perception d'aucun droit, seront portées pour être jugées, la dernière ressort par les juges Roiaux

Art. 7.

Que les impôts de chaque province soient proportionnés à leur produit territorial, & industriel, par telles voies les moins dispendieuses, que les états généraux assigneront

Art. 8.

La suppression des aides & gabelles, & le privilège des vittes abonnées, qui seront imposés, à proportion de leurs richesses;

Art. 9.

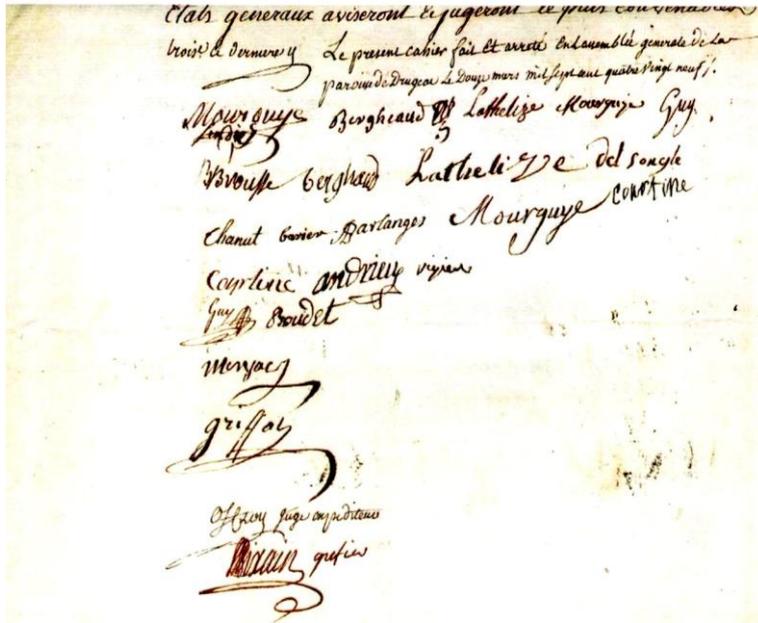
Le Règlement qu'on a fait sur le partage des Communes de toute nature, simplifiera les vuis fages de l'est du mois de juin mil sept cent soixante onze & la lettre qui mouvra l'intendant d'auvergne à adresser les Subdélégués le trente un mai mil sept cent quatre vingt un, & que mesme les Subdélégués ont fait circuler dans leur département

Art. 10.

Que La nation payant au Roy un subside pour l'entretien, l'habillement & l'armement des troupes, Les milices ne doivent point avoir lieu, cette levée de miliciens qui sont presque toujours sans fonction & sans presque aucune solde ni entretien. Desont les familles des laboureurs, causent l'émigration & l'inconvenance l'inutilité des Biehs

Art. 11.

Proposer la destruction de la mendicité par les moyens que les Roiaux



Les plus célèbres cahiers de doléances sont ceux de 1789, rédigés pour les États généraux que Louis XVI décide de convoquer à Versailles pour le 1er mai 1789 afin de trouver une solution au déficit du pays. Les trois ordres se réunissent dans le cadre des circonscriptions judiciaires – appelées globalement **bailliages au nord et sénéchaussées au sud** –, pour rédiger leurs doléances et élire les députés qui les représenteront à l'assemblée. La

France est découpée en plus de 400 bailliages électoraux en janvier 1789.

Dans les cahiers du Tiers État, la demande de réforme des impôts (gabelle, corvée, taille, capitation...) est unanime et l'égalité fiscale entre les ordres réclamée. Les doléances sociales portent sur la justice (simplification des procédures pour gagner en rapidité et en coût), la protection de la liberté individuelle, la critique de certains aspects du système féodal (droits féodaux, signes de supériorité de la noblesse). On y trouve des préoccupations très concrètes : problème d'étangs malsains, manque de pacage pour les animaux, demande d'unification des poids et mesure. La bourgeoisie quant à elle valorise la revendication politique et la question de l'égalité civile.

**Drugeac** est un petit village français situé dans **le département du Cantal** et **la région d'Auvergne-Rhône-Alpes** (anciennement région Auvergne). Ses habitants sont appelés les Drugeacois et les Drugeacoises.

La commune s'étend sur 18,2 km<sup>2</sup> et compte 357 habitants depuis le dernier recensement de la population datant de 2005. Avec une densité de 19,6 habitants par km<sup>2</sup>, Drugeac a subi une baisse de 2,8% de sa population par rapport à 1999.

Entouré par les communes de **Salins**, **Escorailles** et **Saint-Bonnet-de-Salers**, Drugeac est situé à 7 km au sud-est de **Mauriac** la plus grande ville des environs.

Le maire de Drugeac se nomme Madame Marie Hélène CHASTRE (mandat 2020-2026).

La commune de Drugeac fait partie de la **Communauté de communes du Pays de Mauriac**.

La commune est proche du **parc naturel régional des Volcans d'Auvergne**.

*Doléances de la commune de Saint-Bonnet de Salers Le 15 mars 1789*

Baillage Royal  
des Montagnes  
D'Auvergne et  
Salers

**Plaintes Doléances**

La très respectueuse Remontrance  
Du tiers Etat de la paroisse de  
St Bonnet Assort du Baillage Royal  
des Montagnes D'Auvergne et Salers.

En Exécution des ordres du Roy  
portés en ses lettres et décrets  
des 24 Janvier et 15 février 1789  
Conservant la Conservation des Etats

N° 8



Le tiers Etat de cette paroisse ne Saugie  
Exprime la vive Reconnaissance qu'il a  
pour Sa Majesté toujours bienfaisante  
D'avoir voulu unir au tiers Etat de  
son Royaume la voix Egale aux deux  
premiers ordres et de mettre en paix  
ditat Les provinces qui ne jouissoient  
pas de cet avantage. La province D'Auvergne  
plus que toute autre a Le droit de réclamation



Les Etats particuliers comme les ayant perdus  
 l'un d'eux pourquoy le tiers Etat de Saint  
 Bonnet ne peut moins de s'adresser pour la  
 Majesté d'avoit consenti a la haute assemblée  
 la convocation particulière et distincte des  
 habitans de la basse assemblée le pour tant  
 d'autre bien faite que la Majesté a bien  
 élu le tiers Etat de son Royaume, celui de  
 la paroisse de St. Bonnet demande a la  
 Majesté de luy permettre d'en faire des brés  
 bursels et brés respectueux honorificatifs  
 En suppliant la Majesté de vouloir bien  
 avoir égard aux plaintes doléances suivantes,

Assemblée de la Ville de Salers qui  
 a le même Intérêt que la paroisse de  
 St. Bonnet dont elle est limitrophe le de  
 son Report ne manquera pas de représenter  
 dans ses cahiers les objets qui peuvent  
 Intéresser et Conserver les Besoins de l'Etat,  
 la Reforme des abus, l'établissement d'un ordre  
 fixe et durable dans toutes les parties de  
 l'Administration, la prospérité générale du Royaume

Objets  
 généraux de  
 participation  
 avec dans le  
 Cahier de Salers

Et le Bien de tous et surtout des Sujets de  
 Sa Majesté, c'est dans cette confiance que le  
 tiers Etat de St. Bonnet se dispensera de les  
 annoncer dans le cahier et se contentera en  
 adhérent aux menus doléances de la ville de  
 Salers d'ajouter quelques additions locales  
 et utiles a la paroisse de St. Bonnet,

Art. 1<sup>er</sup>

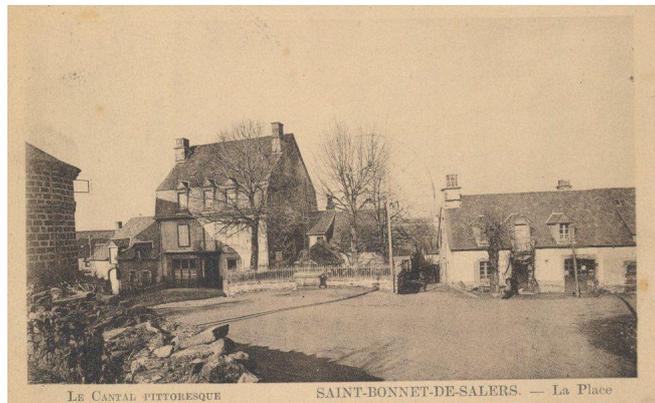
Il n'est point de paroisse où il y ait plus  
 de Nobles ou privilégiés que dans la paroisse  
 de Salers, dans laquelle il y a un grand nombre  
 de Nobles et de privilégiés qui ont des  
 domaines considérables que la majeure partie  
 font valoir pour eux mêmes pour se soustraire  
 aux impositions que le surplus des habitans  
 de la paroisse s'est obligés de  
 supporter, mais le tiers Etat sachant de la  
 bonté de Sa Majesté et de la Justice de  
 ses premiers ordres la cessation de cet abus  
 en faisant contribuer tous les propriétaires  
 de tous les ordres a supporter les impositions  
 en proportion de leurs propriétés.

Nobles et  
 privilégiés  
 dans la paroisse  
 de St. Bonnet  
 dans laquelle  
 il y a un grand  
 nombre de  
 Nobles et de  
 privilégiés



Art. 2<sup>o</sup>

Il a été toujours reconnu que cette partie



LE CANTAL PITTORESQUE SAINT-BONNET-DE-SALERS. — La Place

De La haute auvergne notamment la paroisse  
 de St. Bonnet a été chargée d'imposition  
 à ou en a attribué la cause principalement  
 à ce que les habitants de La Basse auvergne  
 ont eu insensiblement parvenu à faire refluer  
 sur La haute auvergne au moins la moitié  
 de leurs impositions. La preuve de la charge  
 de La haute auvergne est évidente. Elle se tire  
 notamment de ce que 1° Les propriétaires ne  
 peuvent vivre du revenu de leurs biens, sont  
 obligés d'abandonner leurs familles et de se retirer  
 dans provinces même en Espagne, 2° plusieurs de  
 ceux qui ne se retirent pas font force  
 d'abandonner leurs biens aux curés, 3° et  
 d'autres qui uniquement occupés à la culture  
 de leur bien et nonobstant leur bonne conduite,  
 sont forcés de contracter des dettes parées  
 qui absorbent la valeur de leurs biens, d'où  
 la preuve de leur pauvreté

chargée  
 d'imposition

Art. 3.

On fait rapporteur d'où à cette paroisse un revenu  
 considérable pour la contribution à la force des  
 quatre pages

Et minima Royaux, outre que cette collation  
 est exorbitante. Il seroit possible d'arriver  
 au fuyot en general sur tout si l'on  
 fait attention qu'on ne voit que l'emploi  
 d'une mince partie de cette imposition, La  
 paroisse de St. Bonnet demande que cette  
 imposition soit modérée et proportionnée  
 à celle de La Basse auvergne et que l'emploi  
 en fasse sur les (minima Royaux et autres)  
 voisins de La d<sup>e</sup> paroisse.



Art. 4.

Produit  
 Charpente  
 poutres

Le produit de cette paroisse est en pain  
 de seigle et fromage. Il est avoué qu'il  
 faut la moitié de ce produit pour payer les  
 domestiques devenus rares et fort chers à  
 cause des émigrations qui se multiplient et  
 dont il seroit très urgent d'arrêter le cours  
 pour ne point laisser les biens stériles, que  
 sur l'autre moitié il faut payer les impositions  
 Royales, acquies les taxes et autres des signaux  
 et primo fère, en sorte qu'il ne reste qu'une mince  
 portion de ce produit au propriétaire pour vivre  
 le faire vivre de famille.

quatre pages



Le Cantal Pittoresque 207. St-BONNET-de-SALERS - La Mairie, les Ecoles

www.notrefamille.com

**Art. 5.**  
 Il est un deficit considerable dans le Canton  
 de grains - La se qui se produit par la mauvaise partie  
 par le plantain, les grains ne suffisent pour l'usage ny ayant  
 presque pas de terre labourable et luvre  
 Cette meme terre ainsi que celle des foins  
 est en sujette a differents accidens par les  
 gelées frequentes. Cijou des vignes et vents  
 Infortunés.

**Art. 6.**  
 Les Maladies et mortalités de Bestiaux  
 qui tiennent différentes familles nuisent  
 dans le Canton un chevre de Lolo Veterinaire  
 pour arreter une partie de les malheurs.

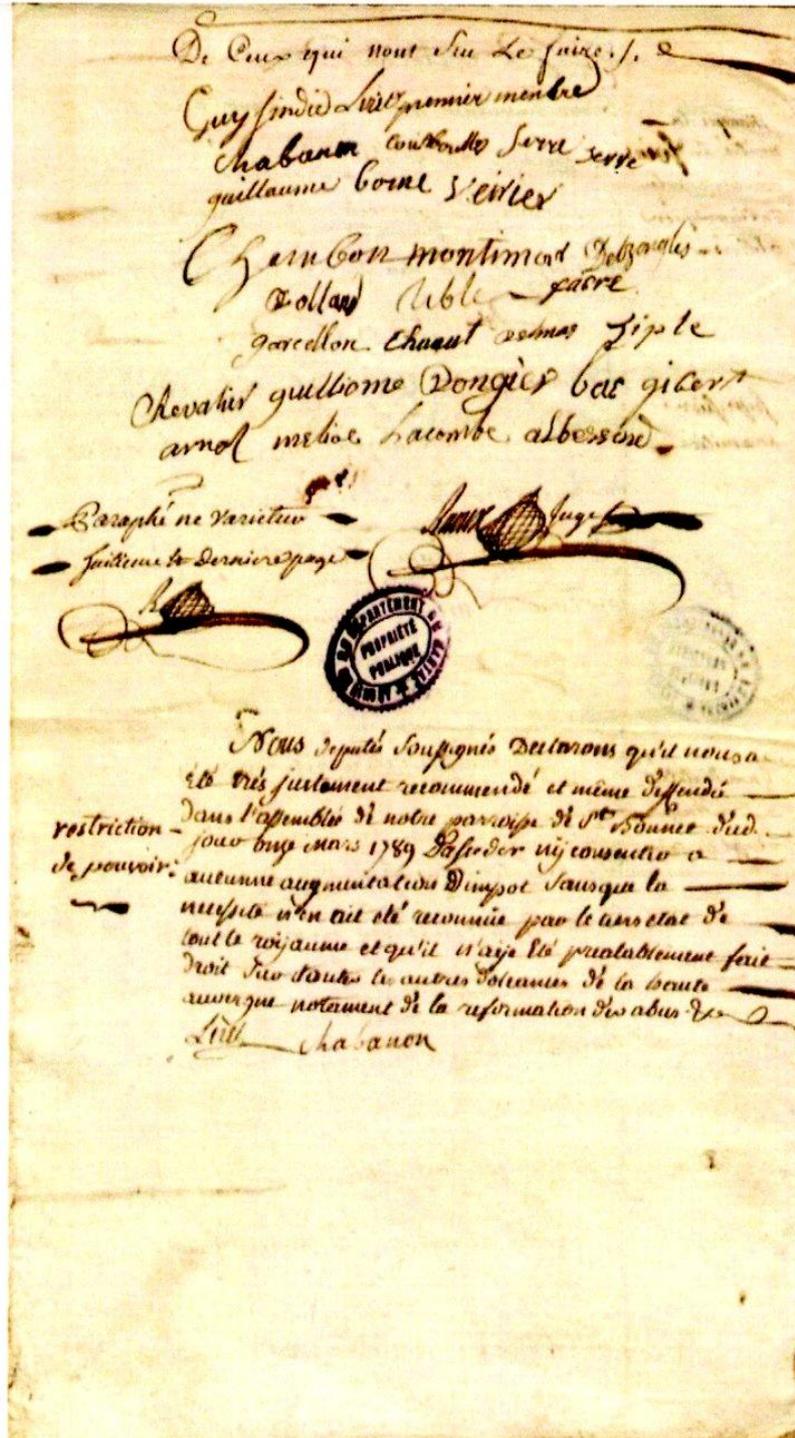
**Art. 7.**  
 Les Batiments et luvres Exposés obligent  
 le propriétaire a des Reparations frequentes  
 et fort costueuses qui luy font une autre  
 charge annuelle, ainsi que l'achat des Bois  
 necessaires pour les meubles ou outils d'agriculture  
 et pour bruler cette paroisse des luvres  
 de poutres.

**Art. 8.**  
 Pour luy servir les Bestiaux qu'on a l'usage dans  
 les paroisses on est obligé d'acheter la moitié des  
 foins dans les paroisses étrangères non  
 Avouant que la moitié dans le Canton.

**Art. 9.**  
 L'ignorance en l'usage de la mesure est luvre une  
 des causes des Emigrations d'une classe  
 de Journaliers; Il seroit donc utile de luy donner  
 cette mesure luy sera luvre, a charge de  
 provision de mesure commune utilité.

**Art. 10.**  
 Cette paroisse desireroit luvre que le  
 Village de le pays des montagnes luvre en la  
 ville de Salers qui seroit a la fois luvre  
 de luvre un grand utilité en  
 luvre un degré de jurisdictione  
 Avouant d'ailleurs que le Roy est luvre  
 nuire a Salers pour la grande commodité  
 de tous les Justiciables,  
 fait et arrete. Le present cahier de doléances  
 en assemblée generale du tiers Etat de ladite paroisse  
 de St. Bonnet le onzieme Mars luvre mille sept cent  
 quatre vingt neuf et ont les delibérés signés et approuvés  
 et luvre page.





**Relecture pour Saint-Bonnet de Salers :**

La très respectueuse remontrance du Tiers État de la paroisse de St Bonnet ressort du baillage royal des montagnes d'Auvergne à Salers.

En exécution d'un ordre du Roi en ce texte et règlement du 24 Janvier » 15 février 1789 » concernant la convention de l'État.

*Le Tiers Etat de cette paroisse ne serait exprimer la vive reconnaissance qu'il a pour sa majesté, toujours bienfaisante d'avoir voulu accorder au Tiers État de son royaume, la voix égale aux deux premiers ordres et de mettre en paix l'Etat des provinciaux qui ne jouissent pas de cet avantage. La province d'Auvergne, plus que toute autre a le droit de réclamer.*

*Sers états particuliers comme les ayant perdus sans savoir pourquoi, le Tiers État de Saint Bonnet n'a pas moins de reconnaissance pour sa majesté d'avoir conservé à la haute Auvergne :*

*Sa Convention particulière et distincte de l'habit de la Basse Auvergne. Et pourtant d'autres bienfaits que sa majesté a exercé sur le Tiers État de son royaume, celui de la paroisse de St Bonnet demande à sa majesté de lui permettre d'en faire sa très humble et très respectueux remerciements. En suppliant sa majesté de vouloir bien avoir égard aux plaintes dénoncées suivantes.*

*L'assemblée de la ville de Salers qui a le même intérêt que la paroisse de St-Bonnet dont elle est limitrophe et de son report ne manquera pas de représenter de son côté, les objets qui peuvent intéresser et conserver les besoins de l'État. La réforme a pour but l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration, la prospérité générale du royaume et le bien de tous. C'est dans cette confiance que le Tiers Etat de St Bonnet se dispensera de l'annonce dans ce cubier et se contentera en adhérant aux mêmes doléances que la ville de Salers. et d'ajouter quelques réflexions utilisées à la paroisse de St Bonnet.*

#### *Article 1<sup>er</sup>*

*Il n'y a point de paroisse ou il n'y a plus de nobles ou privilèges que dans la paroisse de St Bonnet dans laquelle ils tiennent des domaines considérables que la majeure partie font vivre pour eux-mêmes pour se soustraire aux impositions que le surplus des habitantes, propriétaires de la paroisse sont obligées de supporter. Mais le Tiers État réclame de la bonté de sa majesté et de la justice des deux premiers ordres afin que cet abus cesse. En faisant contribuer tous les propriétaires de tous les ordres à supporter les impositions en proportion de leurs propriétés.*

#### *Article 2*

*Il a été toujours reconnu que cette partie de la haute Auvergne, notamment la paroisse de St-Bonnet a été surchargée d'imposition et on attribue la faute aux habitants de la basse Auvergne qui ont réussi à refluer sur la haute Auvergne, au moins la moitié de leur imposition. La preuve de la surcharge de la haute Auvergne est évidente car les propriétaires*

*ne peuvent vivre de leurs revenus et sont obligés d'abandonner leur famille et de s'expatrier hors province même en Espagne. Ceux qui restent sont forcés de vendre leurs biens aux consuls. D'autres qui occupés à la culture de leurs biens et nonobstant leur bonne conduite sont obligés de contracter des dettes passives qui absorbent la valeur de leurs biens, devenus la proie de leurs créanciers.*

#### *Article 3*

*On fait supporter encore à cette paroisse une forme considérable pour la contribution des chemins royaux, outre que cette cotisation est exorbitante et il serait possible d'amoindrir cet impôt en général, surtout si l'on fait attention qu'on ne voit que l'emploi d'une mince partie de cette imposition. La paroisse de St Bonnet que cette imposition soit modérée et proportionnée à celle de la basse Auvergne et que l'emploi se fasse sur les chemins royaux et paroisse voisine.*

#### *Article 4*

*Le produit de cette paroisse suit la vente de bestiaux et fromages. Il est reconnu qu'il faut la moitié de ce produit pour payer les domestiques devenu rares et fort coûteux. À cause des immigrations qui se multiplient et il serait urgent d'arrêter ce cours pour que l'on ne voie pas la séparation des biens jumelés et que sur l'autre moitié il faut payer leur imposition royale, acquitté le coûts et les rentes des seigneurs de prime durée, de sorte qu'il ne reste qu'une mince portion de ce produit au propriétaire pour vivre et faire vivre sa famille.*

#### *Article 5*

*Il est un déficit considérable dans ce canton en ce qui ne produit pas le huitième partie du grain nécessaire pour l'année n'y ayant presque pas de terres labourables et encore. Cette récolte mincie que celle du foin est sujette à différents accidents par les gelées fréquentes. Séjour avec neige et vents impétueux.*

#### *Article 6*

*Les maladies et mortalité de bestiaux qui animent différentes familles obligent l'intervention dans le canton d'un élève vétérinaire pour arrêter une partie de ses malheurs.*

#### *Article 7*

*Les bâtiments se trouvant exposés obligent les propriétaires à de fréquentes réparations. Ce tort coûteux qui lui fait une autre charge annuelle ainsi que la recherche de bois nécessaire*

*pour les meubles ou outil d'agriculture et pour brûler. Cette paroisse s'en trouvant dépourvue.*

#### *Article 8*

*Pour hiverner les bestiaux que l'on a estivés dans un pacage on est obligé d'acheter la moitié des foins à une paroisse étrangère.*

#### *Article 9*

*Les survivants du carnage de la milice, encore une des causes de l'émigration. La classe du journalier, se serait utile de supprimer cette espèce de groupe. En calant à charge à la province le mettant comme utilité.*

#### *Article 10*

*Cette paroisse désirerait encore que le baillage des montagnes soit dans la ville de Salers soit d'une grande utilité et éviterait ainsi un degré de juridiction. Reconnaissant que ce siège est à faire à salers pour la grande commodité de cour des justifiables.*

*Fait et arrêté le présent cahier de doléances en assemblée générale de la paroisse de St Bonnet. Le onzième mois de l'an mille sept cent quatre vingt neuf.*

*Signatures des différents acteurs.*

*Nous députés soussignés confirmons qu'il nous a été très justement recommandé et même apprécié dans l'assemblée si notre paroisse de St Bonnet s'affranchit de toute hausse d'imposition sans avoir besoin du recours du Tiers Etat pour la belle Auvergne et la reformation des abus. (Chabanon).*

- Pour se remettre dans le contexte :

Louis XVI reçoit les députés avec les 60 000 cahiers de doléances. Il ne les lira pas et son entourage ne prendra pas la peine de lui transmettre les grandes injustices de son règne.

Le 4 mai 1789, les députés arrivent des quatre coins du royaume à la convocation des états généraux. Il faut se remettre en tête que le monde français était représenté par trois ordres. Le clergé, religieux avec des habits brodés de fils d'or. Ensuite vient, la noblesse, avec des habits de grande classe, des souliers à boucle d'argent. Puis les députés du tiers, en habit du dimanche. Le 7 mai 1789, Paris meurt de faim, la récolte de l'année précédente a été désastreuse. Le 14 juillet 1789, la prise de la bastille répond au besoin des parisiens de récupérer des armes car une armée mercenaire suisse encercle Paris et peut à tout moment envahir la cité.

À partir du 9 juillet 1789, l'Assemblée nationale se proclame constituante. Elle ne reconnaît plus la monarchie, son roi et désigne le peuple comme nouveau pouvoir. L'ancien régime disparaît.

Ce 14 juillet 1789, le roi est réveillé par son intendant qui lui annonce le début d'une révolution.

La rédaction des cahiers de doléances a propulsé les paysans contre les seigneurs. Les événements parisiens seront le déclencheur de la révolte dans nos campagnes. On brûle les châteaux, les abbayes en massacrant les propriétaires.

Dans la nuit du 4 août 1789, les députés proposent : l'égalité devant l'impôt ; l'abolition de tous les droits féodaux ; la suppression des servitudes, des corvées, des droits de chasse, des rentes foncières et des dîmes ecclésiastiques.

- Le 26 août 1789 est proclamée la Déclaration des droits de l'homme.

Le 23 septembre, les 1100 hommes du régiment de Flandres, installent leurs canons autour de Versailles pour protéger le roi. Il sera acclamé lors d'un grand banquet par les siens. Pourtant les Parisiens manquent de pain.

Pendant ce temps-là, l'Assemblée devenue constituante officialise, 34 provinces, 135 diocèses, 40 gouvernements militaires, 13 départements judiciaires avec 85 départements. Le 2 novembre 1789, les biens de l'Église sont confisqués.

*Pour compléter ce texte, je regroupe les principales informations :*

*Art 1 : les privilèges des propriétaires.*

*Art 2 : la surcharge des impôts.*

*Art 3 : les corvées obligatoires.*

*Art 4 : les charges à prélever.*

*Art 5 : Le manque de grains pour vivre.*

*Art 6 : le problème vétérinaire.*

*Art 7 : les réparations annuelles.*

*Art 8 : le manque de foins.*

*Art 9 : suppression de la milice.*

*Art 10 : mise en place du baillage à salers.*

- Cette période révolutionnaire modifiera en profondeur la politique du clergé car les membres de l'Église seront accusés de profiter de la population de nos campagnes. Pour ceux qui refuseront la constitution civile du clergé, ils deviendront



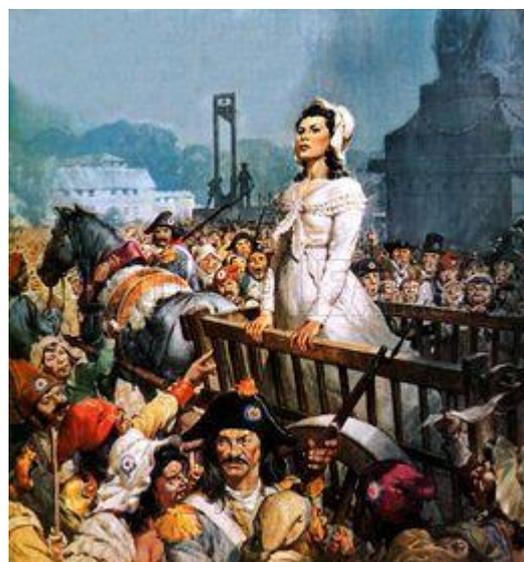
réfractaires et souvent condamnés à l'échafaud. Pour combler le déficit de l'État, les députés vont créer l'assignat, billet qui doit rapporter 5% l'an. Malheureusement la planche à billet fonctionne de plus en plus provoquant une superbe inflation entraînant la dévaluation de l'assignat. En 1796, ce billet n'a plus aucune valeur ou presque.

Le roi sera exécuté le 21 janvier 1793, laissant la place à Danton qui veut la paix contre Robespierre qui lui veut la guerre.

L'exécution de Marie-Antoinette d'Autriche est l'application de la [condamnation à la peine capitale](#) par [guillotine](#) de [Marie-Antoinette d'Autriche](#), ancienne [reine de France et de Navarre](#) et ancienne reine des Français. La [condamnation à mort](#) est prononcée par le [Tribunal révolutionnaire](#) le 16 octobre 1793, à quatre heures et demie du matin, après un [procès](#) qui a duré deux jours, et la sentence est exécutée le jour même.

Exécution de la reine Marie-Antoinette sur la place de la Révolution (aujourd'hui place de la Concorde), le 16 Octobre 1793.

(Condamnée par le Tribunal révolutionnaire le 16 octobre 1793, à quatre heures et demie du matin, après un procès qui a duré deux jours, la sentence fut exécutée le jour même).



Depuis sa fuite et son arrestation à Varennes en juin

1791, le sort de la famille royale était en suspens. La journée insurrectionnelle du 10 août 1792 allait sceller tragiquement son avenir. Louis XVI, reconnu coupable d'intelligence avec les puissances étrangères, est exécuté le 21 janvier 1793. Enfermée à la prison du Temple avec ses enfants et sa belle-sœur, Marie-Antoinette redoute ce qui l'attend, même si pendant le procès du roi le sort des autres membres de la famille royale n'a pas été envisagé.



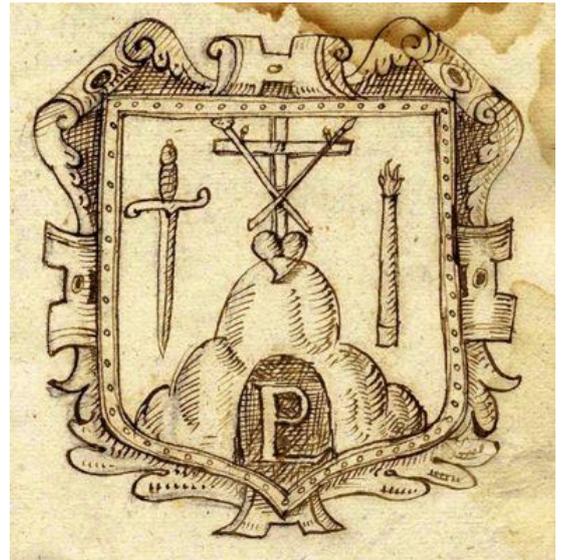
Alors que les difficultés intérieures et extérieures menacent de renverser la jeune République, Marie-Antoinette, symbole de l'Ancien Régime et incarnation du mal pour une Révolution tentant d'édifier une ère nouvelle, est transférée à la Conciergerie. Le 3 octobre, la Convention décide de la traduire devant le Tribunal révolutionnaire. Le 15, au terme d'un procès expéditif, elle est condamnée à la peine de mort pour crime de haute trahison. Elle est exécutée le 16 octobre à midi un quart.

## Armoiries du curé de Giou de Mamou (1641)

En tête du registre paroissial, Pierre Labroha, de la communauté des prêtres filleuls de Notre-Dame d'Aurillac, devenu curé de Giou en 1641, se compose des armoiries. On peut les blasonner ainsi : "à un cœur posé sur un mont et planté d'une croix, chargée d'un bâton portant une éponge et d'une lance posés en sautoir, portant en pointe un médaillon chargé des lettres P L; le tout accompagné à dextre d'une épée basse et, à senestre, d'un cierge allumé."

Le centre de l'écu est la représentation du Calvaire, avec la croix, le bâton muni d'une éponge par lequel on fit boire du vinaigre au Christ, la lance dont on lui perça le côté et le cœur qui versa son sang.

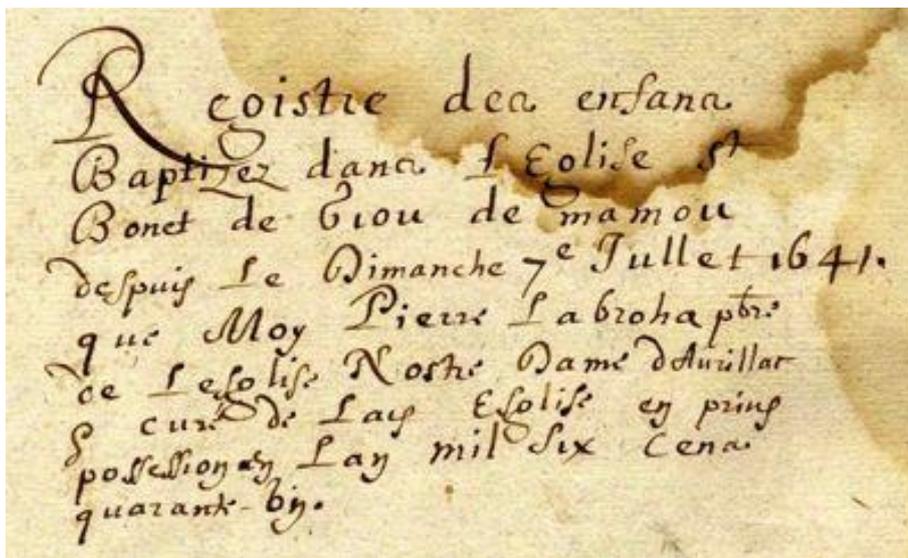
En bas de l'écu, les lettres P L sont les initiales de Pierre Labroha.



Quant au cierge et à l'épée, ce sont les deux meubles des armoiries du seigneur-abbé d'Aurillac, ce qui

constitue un petit mystère puisque l'église Saint-Bonnet de Giou-de-Mamou était un prieuré uni à la communauté des prêtres-filleuls d'Aurillac depuis 1593, et non au chapitre Saint-Géraud.

Ces armoiries sont donc celles d'un prêtre, issu d'une famille bourgeoise, qui ne porte pas d'armoiries, mais ses initiales ; qui marque une dépendance à l'égard du chapitre Saint-Géraud d'Aurillac ; et qui montre sa dévotion personnelle pour la Passion du Christ.



- Registre des enfants

\* Baptême dans l'église Bonnet de Giou de mamou, le 7 juillet 1641 par Pierre Labroha, prêtre en l'église Notre Dame d'Aurillac, curé de cette église en pleine possession. L'an mille six cent quarante.

Cantal - Archives



Giou-de-Mamou appartient à la partie de l'[Auvergne-Rhône-Alpes](#) anciennement connue sous le nom de [Haute-Auvergne](#). Les habitants de Giou-de-Mamou sont appelés les Giou de Mamoutons et les Giou de Mamoutonnes..

Giou-de-Mamou est située à 6 km au nord-est d'[Aurillac](#). Le village est entouré par les communes de [Yolet](#), [Saint-Simon](#) et d'[Arpajon-sur-Cère](#).

Giou-de-Mamou est située à 746 mètres d'altitude, le ruisseau le [Mamou](#) est le principal cours d'eau qui traverse la commune. Il est divisé en branches : l'une traversant le village principal et l'autre traversant le lieu-dit de Mamou. Ce ruisseau prend sa source sur le [plateau du Coyan](#).

Le [parc naturel régional des volcans d'Auvergne](#) se situe à environ 10 km de Giou-de-Mamou.

Les principaux hameaux de Giou-de-Mamou sont Carnéjac, Cavanhac, Espériès, l'Hôpital et Mamou<sup>1</sup>.



### **Eglise de Giou de Mamou, dédiée à Saint-Bonnet**

- 1656, 1853 et 1991, réparation du clocher,
- 1780, reprise de la voûte et remplacement du dallage,
- 1850, installation d'une tribune en bois et réfection du portail d'entrée,
- 1853, réfection de la toiture et des enduits extérieurs, dépose de la tribune, restauration des peintures murales, des tableaux, sculptures et objets sacrés.

## *Histoire de l'église*

En 1392, un sieur Thérissime lègue dans son testament une somme assez forte pour aider à la réparer; et peut-être même à la reconstruire. Dédicée à Saint-Mamet, elle a pour premier patron Saint-Bonnet, évêque de Clermont.

### *Histoire de Saint Bonnet*

Né vers 633, il succéda à son frère aîné Saint-Avit en qualité d'évêque de Clermont. Au retour d'un pèlerinage à Rome, il meurt de la goutte à Lyon en 700. Son nom semble être une déformation de celui d'un dieu indigène de la Gaule, Belenus, que l'on retrouve dans plusieurs noms de lieux : Beaune, Beaune. La vierge l'aurait invité à célébrer la messe sur un autel préparé par les anges. Elle lui aurait aussi donné une chasuble qui était conservée pieusement, dans le trésor de la cathédrale de Clermont. Il a été démontré que cette chasuble avait été donnée en 988 à Gerbert d'Aurillac, alors archevêque de Reims, par Adélaïde, femme d'Hugues Capet. Patron de Clermont, de Bourges et de Giou de Mamou, il était invoqué contre la goutte à cause de la maladie dont il mourut. Les estropiés avaient aussi recours à ses bons offices. On le présente en évêque avec la mitre et la crosse.

\* Le nombre de communes qui portent le nom de Saint-Bonnet doit se situer vers la quarantaine. Pour ceux qui ont la chance de visiter la cathédrale de Clermont-Ferrand, ils peuvent regarder les vitraux derrière le cœur qui relatent l'épopée de Saint-Bonnet.

On peut s'étonner qu'une personne ayant l'existence d'un saint se trouve condamné par une crise de goutte.

L'Église va valoriser l'histoire de Bonnet et la transformer en une histoire sainte avec ses miracles. La Révolution a changé et modifié les différents sanctuaires de l'Église, Certaines tombes ont été profanées, les ossements dispersés dans un monde en pleine effervescence. Il faudra du temps et beaucoup de violence pour retrouver quelques instants de calme et de sérénité.

Il nous reste aujourd'hui la mémoire d'un système religieux utilisant l'impôt, la menace d'un enfer certain et les superstitions résultantes du manque d'éducation, d'informations dans ce monde paradoxal de nos campagnes.



## Antoine Chevalier à Salers

Le diplôme, sur parchemin, est signé de Pierre Parrinel, chancelier de l'université de Cahors, dont le nom figure en latin, en lettres capitales à la première ligne du texte. Créée en 1332 par le pape cahorsin Jean XXII, cette université fut rattachée à celle de Toulouse en 1751. Il n'y avait pas d'université à Clermont ni à Limoges sous l'Ancien Régime : Cahors était donc l'université la plus proche pour un Sagrahier. Le parchemin porte le timbre des généralités de Toulouse et Montauban.

La licence « en droit pontifical » (c'est-à-dire en droit canon) et en droit civil a été soutenue devant Antoine Dupuy, qualifié de « doctissimus ».

Le sceau armorial porte un écu écartelé portant en 1 et 4 un cœur ardent ; les quartiers 2 et 3 sont indistincts. Il est contenu dans une boîte métallique attachée au parchemin par un lacs de soie rouge et verte.

Antoine Chevalier, muni de cette licence, put occuper des fonctions de magistrat au bailliage de Salers. Les maisons que l'on peut admirer à Salers ont été construites par ces familles de notables, riches propriétaires terriens devenus jurisconsultes, magistrats ou ecclésiastiques.

### Diplôme



*Condamnation de Jean Chauvet par la cour de Saint-Flour*

12



ARRÊT  
DE LA COUR  
DE PARLEMENT,



*QUI condamne JEAN CHAUVET à faire amende honorable au-levant de la principale porte & entrée de l'Eglise Cathédrale de la ville de Saint-Flour, ayant écriteau devant & derriere portant ces mots: (Empoisonneur de sa femme & affassin de son fils;) ce fait, mené dans la Place publique de la ville de Saint-Flour pour y être rompu vif & de suite jetté dans un bûcher ardent pour ce dressé en ladite Place.*

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT:

*Du cinq Août mil sept cent quatre-vingt-trois.*

**V**U par la Cour le procès criminel encommencé par le Juge ordinaire, Civil, Criminel & de Police de la Ville, Fauxbourgs, Foraine & dépendances de Saint-Flour, à la requête du Procureur Fiscal de ladite Justice, & depuis continué, fait & parfait par le Lieutenant Criminel du Bailliage

L'AUVERGNE PITTORESQUE — 1313. Une Bergère



# Le climat du Cantal

## Des climats cantaliens contrastés...

Le Cantal est un département de moyenne montagne, dont les altitudes sont comprises entre 250 et 1850 m.

La température moyenne diminue avec l'altitude : 1 °C tous les 150 m.

Ainsi on observe des écarts de températures jusqu'à 10 °C.

Des précipitations qui vont du simple au triple.

Vents et soleil différencient également les climats des petits pays.

Sur la carte météo affichée par les chaînes TV, seules 30 villes sont à l'écran ; Aurillac à 640 m. est la seule d'altitude.

Rien d'étonnant qu'elle soit souvent la plus froide le matin !

Le soleil est un facteur essentiel de sensation climatique et donc de confort. De ce point de vue, le Cantal est bien placé par rapport aux autres régions françaises.

De mai à septembre, on compte 5 à 6 jours assez ensoleillés\* par semaine, dont 2 à 3 très ensoleillés\*\*.

\*plus de 20% de soleil par jour

\*\*plus de 80% de soleil par jour

– *Peu de brouillards et de nuages bas...*

La grisaille est peu fréquente et vite dissipée. Seulement 53 jours / an de brouillards sont observés à Aurillac. Par contre sur l'Est Cantal, les nuages bas sont plus tenaces en automne-hiver.

## *Températures confortables*

Le Cantal et Aurillac ne sont pas plus froids que toute autre région de moyenne montagne comme les Vosges ou le Jura. Un vrai refuge pour qui craint la canicule... Les nuits sont parfois fraîches\*, et donc propices à un sommeil réparateur.

\*température nocturne < 18 °C

– *Micro-climats*

Après une nuit étoilée et sans vent, l'accumulation d'air froid, plus lourd dans les fonds de vallée, repousse l'air chaud en altitude. C'est le phénomène d'inversion de température.

Tôt le matin, il n'est pas rare d'avoir dans une même commune 5° d'écart.



Depuis un siècle, le Cantal s'est réchauffé de l'ordre de 1°C, été comme hiver. Des hypothèses « optimistes » annoncent qu'il gagnera encore 2°C d'ici la fin du XXI<sup>e</sup> siècle, et que les étés caniculaires comme 2003 deviendront fréquents. Le volcan vert cantalien et ses alentours bénéficieront encore d'une bonne climatisation naturelle. Par contre les sécheresses d'été, ici comme ailleurs, risquent d'être problématiques.

L'**Auvergne**, la région des volcans, se situe au centre de la **France**. Elle regroupe les départements de l'Allier, du Cantal, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire. Elle se trouve au sud du Centre et de la **Bourgogne**, à l'ouest de la région Rhône-Alpes, au nord du **Languedoc-Roussillon** et des Midi-Pyrénées, et à l'est du Limousin.

Le climat de l'Auvergne est varié. Il est plutôt océanique au sud-ouest (vers **Aurillac**), affiche des tendances plus continentales à l'est et au nord (dans les environs de Montluçon et Vichy) et une touche méditerranéenne au sud de la Haute-Loire et du Cantal.



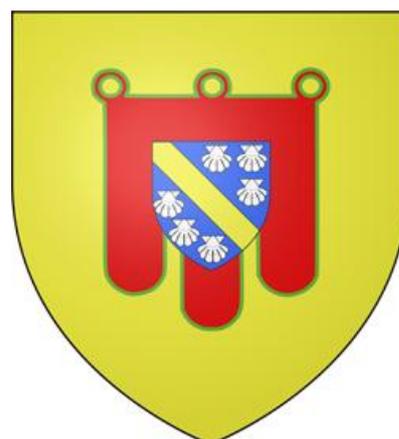
L'HISTOIRE du Cantal, 15. Ce département, qui a été créé le 4 mars 1790 en application de la loi du 22 décembre 1789, correspond à la partie de la province d'Auvergne, anciennement connue sous le nom de Montagnes d'Auvergne (baillage) ou de Haute-Auvergne.

ÉCONOMIE du Cantal. L'élevage constitue la principale activité du département. L'élevage bovin est destiné à la production de viande de veau et à la production laitière (Cantal). Au sud, dans la châtaigneraie, l'élevage, notamment de porcs, est intensif. Dans l'est, ce sont les élevages d'ovins qui dominent. Le Cantal est à l'écart des grands centres industriels et des grands axes de communication. Même les industries de l'agglomération d'Aurillac sont peu importantes (alimentation, mobilier, produits pharmaceutiques, parapluies).

L'agglomération doit son développement aux services, au commerce et au tourisme. Ce département a fortement souffert de l'exode rural et dépend aujourd'hui de la zone d'influence de Clermont-Ferrand et des régions limitrophes.

La température maximale à Aurillac (Cantal) est en moyenne de **16°C** sur l'année (de **6°C en janvier** à **26°C en août**). Il pleut 1273 mm sur l'année, avec un minimum de 67mm en septembre et un maximum de 144 mm en décembre. Le climat est correct pour partir en vacances à Aurillac de Mai à Octobre, mais **la météo est vraiment agréable de Juin à Septembre**.

Les [Monts du Cantal](#), au cœur du département, ainsi que les hauts plateaux du [Cézallier](#) (au nord) et de l'[Aubrac](#) (au sud), sont comme l'ouest très exposés aux perturbations atlantiques. En raison de leur position occidentale avancée et de leur altitude supérieure, les Monts du Cantal sont les plus arrosés (moyennes de 162 cm/an à [Salers](#), 178 cm à [Vic-sur-Cère](#), 226 cm au [Lioran](#) et probablement 250 cm près du [Puy Mary](#) : maximum pluviométrique français). Ils protègent sensiblement le Cézallier par flux de Sud-Ouest (« seulement » 126 cm/an à [Marcenat](#)) ainsi que l'Aubrac par flux de Nord-Ouest (130 cm / an à [Saint-Urcize](#)).



Le **Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)** Est Cantal est élaboré par le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal, Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté. Ce projet stratégique et opérationnel permettra de relever les enjeux de **la transition écologique et énergétique** du territoire, et de **la lutte contre le changement climatique**.



- 30 villes seulement sont répertoriées sur la carte météo des chaînes de télévision,
- Aurillac est la seule ville en altitude. La station météo d'Aurillac est à 640 m,
- la température diminue de 1° C tous les 150 m,
- Aurillac part donc avec un handicap de 4 degrés face aux villes situées en bord de mer.

Décembre 1891. La voie ferrée reliant Mauriac à

Miécaze est officiellement ouverte. Plus au nord, celle d'Eygurande à Lagnac a déjà neuf ans. La jonction entre les deux ne sera opérationnelle qu'en juillet 1893.

La construction de la ligne dite « des Auvergnats de Paris » a singulièrement animé les bourgades qu'elle traverse. Ally en fait partie. Une gare a vu le jour, entre elle et Drignac, qui porte dans un premier temps le nom de station de Néboulière. Elle se nommera finalement gare de Drignac-Ally.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Amédée Ratié laisse ses affaires espagnoles à sa progéniture et décide de rentrer au pays, chez lui, à Ally. Il en est maire en 1910 et, bon sang ne saurait mentir, il entreprend la création d'une minoterie. Une gageure, si l'on considère que le territoire est essentiellement destiné à l'élevage. Qu'importe. Le Père Ratié (comme le surnommeront ses employés) va au bout de son projet et, pour le bon fonctionnement de son usine, lance la construction d'un barrage, à la Trizague, dans les gorges de l'Auze.

Une petite centrale alimentera la minoterie et fournira le précieux courant électrique aux communes d'Ally, de Chaussezac et de Drugeac. Un descendant aura cette réflexion : « Il fallait aux Ratié un moulin, une chute d'eau et une ferme. Une manie ! ». 1914, tout est opérationnel et la minoterie va devenir le plus grand moulin du Cantal. Pour preuve, un wagon de blé arrive chaque jour à la gare de Drignac-Ally, apportant la matière première des quatre coins de la France. L'usine fonctionne en permanence, emploie une dizaine d'ouvriers et fournit une farine dont la réputation est restée dans les mémoires.

En 1936, Firmin Clamagirand (gendre d'Amédée Ratié) devenu propriétaire de l'affaire, procède à la modernisation des bâtiments et du matériel. La minoterie cesse son activité en 1968 et devient, pour un temps, structure de concassage d'orge pour les animaux. La fermeture administrative intervient en 1970.

Homme remarquable par sa volonté, Amédée Ratié a réussi un pari, osé et incongru, réalisant un bel et rare exemple de patrimoine industriel dans une région vouée à l'élevage.

Yveline David (La Montagne).

L'histoire de la minoterie d'Ally est liée à la famille Ratié, plus particulièrement à Amédée et son frère Joachim. En 1912, réélu maire, Amédée demande l'autorisation d'établir un moulin au bourg d'Ally. Il sera alimenté par une centrale hydro-électrique sise à la Trizague. Cette micro centrale alimentera aussi, le bourg, Chaussezac, Drugeac. En 1914, le mur du barrage cède aux pluies diluviennes, ce qui perturbera son fonctionnement jusqu'en 1921.

Pour compléter l'alimentation de la minoterie, le blé local étant insuffisant, le complément se fera par train provenant du Loiret, du Cher, de l'Indre et de l'Allier en gare de Drignac. La production de farine de blé, de seigle, de farine d'orge pour l'alimentation du bétail. Les machines tournaient jour et nuit pendant six jours. Entre les livreurs, les comptables, couturières, (environ dix personnes), cette petite industrie ne s'arrêtait jamais.

Malheureusement l'accident du 30 mars 1966 entraînant le décès de M. Romain Vaur précédera le départ des deux frères Laurichesse et l'arrêt de la production. À partir de 1968,

## La minoterie d'Ally



Avril Mai Juin 2021 - Nostre Oustau -15

La minoterie devient un dépôt de farine jusqu'en 1975, date de sa fermeture définitive. (Nostre Oustau).

La construction de la ligne dite « des Auvergnats de Paris » a singulièrement animé les bourgades qu'elle traverse. Ally en fait partie. Une gare a vu le jour, entre elle et Drignac, qui porte dans un premier temps le nom de station de Néboulière. Elle se nommera finalement gare de Drignac-Ally.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Amédée Ratié laisse ses affaires espagnoles à sa progéniture et décide de rentrer au pays, chez lui, à Ally. Il en est maire en 1910 et, bon sang ne saurait mentir, il entreprend la création d'une minoterie. Une gageure, si l'on considère que le territoire est essentiellement destiné à l'élevage.



## *Les ruines de Charlus*

Les ruines du château couronnent pittoresquement la cime d'un puy conique, ardu, très élevé, qui semble surgir presque au centre du vallon, pour commander au loin la plaine de Saignes et ses monticules épars, les gorges des montagnes et la route qui vient de la Dordogne ». C'est par ces mots qu'en 1852, l'auteur de l'article « Bassignac » dans le premier tome du Dictionnaire statistique et historique du département du Cantal décrit le site de Charlus.

Le château féodal de Charlus fut en partie démantelé au début du XVII<sup>ème</sup> siècle. À la demande de Richelieu, une ordonnance royale de Louis XIII, en date du 8 novembre 1633 prescrivait la démolition de plusieurs forteresses en Auvergne, dont celle de Charlus. Dans son étude historique, Louis de Ribier précise que les fortifications et les ouvrages de défense sont détruits dès cette époque.

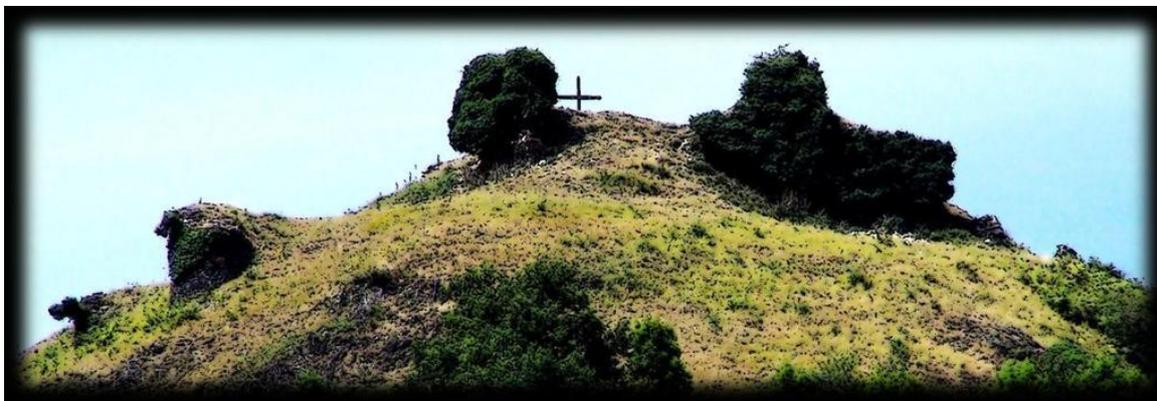
- Le corps de logis qui comprend «les appartements de la famille restaurés et mis à neuf par Diane de Daillon», reste intact mais le château perd son caractère féodal pour devenir «la résidence d'un grand seigneur»

Presqu'un siècle plus tard, vers 1720, le château, abandonné par ses propriétaires, tombe en ruine. Seule la chapelle est encore debout avec au bas du château, à l'extrémité du village, la maison seigneuriale, le bailliage de Charlus

La chapelle du château est encore utilisée pour dire la messe à la veille de la Révolution

Mais en septembre 1779, elle est dans un bien triste état lorsque l'évêque de Clermont, François de Bonal, la visite en même temps que la paroisse de Bassignac

On relève dans son procès verbal que la chapelle est dépourvue d'ornements et du linge nécessaire pour dire la sainte messe. La patène a besoin d'être redorée. Le pavé est entièrement dégradé  
Et « n'y a ni carton, ni missel de Clermont »



- Le vieux missel romain qui sert à dire la messe a besoin d'être relié. L'évêque juge que les statues qui servent d'ornements à l'autel sont « indécentes »

À 602 mètres d'altitude, il reste les ruines de la forteresse de Charlus

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les restes du château sont encore imposants et permettent probablement à Jean-Baptiste de Ribier du Châtelet de dessiner « un plan tracé sur les ruines », le 16 thermidor an 13 (4 août 1805). D'après la matrice cadastrale de la commune de Bassignac de 1840, le site est encore la propriété de l'ancien seigneur.



VUE GENERALE

(Cliché Sully. Bort)

I

## HISTOIRE et DESCRIPTION

### LES SEIGNEURS DE SALERS ET L'ANCIEN CHATEAU FEODAL

**L**E visiteur qui arrive par la route de Mauriac ou par celle de Pleaux, passe, avant d'entrer dans Salers, sous un mamelon basaltique entouré de murailles et situé au nord-ouest de la ville.

C'est là que se dressait, à 950 mètres d'altitude, *le château des barons de Salers*, faisant face à la vieille cité construite sur un mamelon de même nature et d'égale hauteur, mais de plus d'étendue. Le faubourg, bâti en contre-bas, séparait le château de la ville.

Il ne reste plus aujourd'hui aucun vestige de la demeure des anciens seigneurs de Salers ; elle fut entièrement rasée en 1666, par ordre de justice.

Le premier seigneur de cette famille dont l'histoire nous a conservé le nom est Astorg de Salers. En 1069, Astorg de Salers, *Eustorgius miles de Salerni*, souscrit une donation faite par Astorg de Cheylade, au monastère de Sauxillanges. (Cartulaire de Sauxillanges, chap. 656). Quelques années après, *Pierre de Salers*, en 1095, s'engagea envers Guillaume, évêque de Clermont, à partir pour la première Croisade.

Un siècle et demi plus tard, *Helme de Salers* prit part, en 1250, à la septième Croisade organisée par Saint Louis et fut fait prisonnier avec son illustre souverain à la bataille de Mansourah. Ce fut ce même Helme de Salers, qui, retour d'Orient, en 1268, reconnut tenir en fief son château et toutes les possessions en dépendant, entre les rivières de Maronne et d'Auze, d'Alphonse de Poitiers, frère du roi et seigneur du duché d'Auvergne.

Au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, *Aymeric de Pesteils*, seigneur de Merle et de Branzac, *devint coseigneur de Salers*, par suite d'acquisition. Pendant plus de quatre siècles, c'est-à-dire jusqu'à la veille de la Révolution, on vit ainsi la seigneurie de Salers indivise entre les *barons de Salers* et les *marquis de Pesteils*. Cette indivision, on le devine, n'alla pas sans entraîner bien des rivalités et des luttes entre les deux familles. Mais en fin de compte, la prééminence fut toujours reconnue à la maison de Salers. Chabrol nous dit à ce sujet, dans ses *Coutumes d'Auvergne*, que le 27 avril 1683, un arrêt de justice reconnut aux *Salers* les droits honorifiques dans l'église paroissiale, par préférence aux *Pesteils*, attendu que les premiers représentaient « l'aîné de la maison ».

En 1665, Louis XIV voulant mettre fin aux actes d'odieuse tyrannie que se permettaient encore certains grands seigneurs de la province d'Auvergne, insuffisamment matés par la main de fer du cardinal Richelieu, institua à Clermont une sorte de haute cour criminelle chargée de punir sévèrement les forfaits commis par ces seigneurs. Ce furent les *Grands-Jours d'Auvergne*.

Or, parmi les personnages qui avaient, non pas une peccadille sur la conscience, mais un crime véritable, se trouvait le baron de Salers. Fléchier, dans son livre, d'une authenticité d'ailleurs suspecte, sur les *Grands-Jours d'Auvergne*, a narré tout au long cette affaire. La voici en deux mots :

Le baron de Salers avait un ennemi duquel, au dire de Fléchier, « il pouvait se plaindre avec justice ». Malheureusement, se croyant encore à l'époque où les seigneurs féodaux étaient maîtres souverains chez eux, il crut pouvoir se faire justice lui-même, et punir comme il l'entendait, *Antoine de Servières* (c'était le nom de son ennemi), des torts qu'il avait à lui reprocher. Aidé de quelques amis ou serviteurs, il l'attaqua dans la rue, le poursuivit, mit le siège devant sa maison où il s'était enfermé, en défonça la toiture pour y pénétrer et fit mettre le malheureux à mort. Puis il se retira, dit Fléchier, « avec un peu de satisfaction de s'être vengé et beaucoup de remords d'avoir commis un crime ».

Au premier bruit de la réunion des *Grands-Jours d'Auvergne*, le baron de Salers, comprenant qu'il allait être cité devant les magistrats auxquels le Grand Roi avait recommandé tout autre chose que la douceur, s'empressa de se sauver. Et bien lui en prit. Les *Grands-Jours*,

en effet, n'hésitèrent pas à le condamner par contumace à avoir le col coupé, à une forte amende et au rasement de son château. L'arrêt de condamnation ordonnait en outre la destruction des arbres de l'avenue du château qui devaient être coupés à trois pieds du sol, une réparation pécuniaire au profit de la mère de la victime et la confiscation de tous les biens du coupable.

Le baron de Salers sauva donc sa tête par la fuite. Mais pour le reste, l'arrêt des Grands-Jours reçut son entière exécution. Cet arrêt avait été rendu le 21 janvier 1666. Un document de l'époque nous apprend que douze jours après, le 3 février, on commençait à démolir le château « *et on demeura à le démolir environ 15 jours, dit ce document ; il y avait des manœuvres environ une trentaine* ». Non seulement le château fut démoli, mais aussi les dépendances furent rasées, les arbres de l'avenue furent coupés et la justice seigneuriale réunie à celle du bailliage de la ville qui dépendait du Roi. Quant à la baronnie de Salers, elle fut vendue avec sa terre et adjugée à *Annet de Scorailles, seigneur de Mazerolles*, moyennant le prix de 70.000 livres.

Et comme il fallait un château au nouveau baron de Salers il se le procura en achetant, en 1687, à *Mme Vve de Chazette de Bargues, la maison du président de Vernyes, située sur la place de Salers, à l'angle de la rue conduisant de la dite place à Barouze*. Cette maison a été incendiée, il y a une centaine d'années, et remplacée par un bâtiment de construction récente qui appartient à la ville.

*Les Scorailles-Salers* formaient, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, une brillante famille d'épée. « Ils étaient alors cinq vigoureux garçons, fils d'un vaillant soldat, François de Scorailles, qui s'était distingué dans la tranchée, sous les yeux du Roi, aux sièges de Gand et d'Ypres. Tous les cinq, à l'exemple de leurs ancêtres, suivaient la carrière des armes ».

Ce furent ces *Scorailles-Salers* qui eurent, pendant de longues années, au XVIII<sup>e</sup> siècle, avec les *de la Ronade*, importante famille de magistrats du bailliage, d'interminables démêlés, que Bernard de Miramon-Fargues a fort spirituellement contés sous ce titre : *Une querelle de gens de robe et d'épée au XVIII<sup>e</sup> siècle*.

La seigneurie de Salers consistait seulement, au XVIII<sup>e</sup> siècle, en rentes ou droits féodaux ; elle s'éteignit donc avec ces différents droits en 1789. A cette époque, la baronnie de Salers appartenait à *Marie-Françoise de Scorailles, comtesse de Naucaze*, qui mourut sans postérité en 1820.

Quant aux droits de coseigneurie des *Pestels*, dont j'ai parlé plus haut, ils étaient passés successivement, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, aux Caylus, aux de Lignerac, et enfin, par acte du 28 juillet 1776, à *M. Paul d'Anglards de Bassignac*, sur la tête duquel ils s'éteignirent, comme ceux de Marie-Françoise de Scorailles, au moment de la Révolution.

Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu trouver aucun tableau, aucune gravure représentant le château féodal des barons de Salers. D'après une tradition que je donne pour ce qu'elle vaut, un dessin de ce château existerait sur l'une des tapisseries qui se trouvent au presbytère d'Anglards-de-Salers.

Si donc, à l'heure actuelle, nous voulons avoir une idée un peu exacte de ce qu'était le château de Salers, nous n'avons d'autre docu-

ment précis à consulter qu'un inventaire qui fut dressé en 1663, lors d'une procédure faite contre le seigneur habitant le château à cette date. C'est à l'érudit très regretté M. Chassan, que revient l'honneur de la découverte de cette pièce qu'il a publiée dans la *Revue de la Haute-Auvergne*, en 1908.

« D'après cet inventaire, le château de Salers devait consister en un corps de logis rectangulaire, avec deux tours flanquant probablement les deux angles de la façade, sur laquelle se trouvait l'entrée défendue par un pont-levis. Il comprenait : un rez-de-chaussée où étaient la cuisine, la cave et aussi, sans doute, la prison ; un premier étage composé d'une grande salle ; de la chambre Saint-Aulaire, ainsi nommée depuis le mariage, en 1539, de dame Louis de Beaupoil Saint-Aulaire, avec François I<sup>er</sup>, baron de Salers ; de la chambre au-dessus du pont-levis et d'une chambre dans l'une des deux tours, tandis que l'autre contenait l'escalier. Au-dessus était le grenier, d'où on accédait aux créneaux. En somme, le « nid d'aigle » des antiques barons de Salers était plus important par son assiette, sa situation isolée et dominante, que par l'ampleur de sa construction. Seulement, il avait du canon ! Deux fauconneaux en pontin, dit l'inventaire, l'un d'iceux étant crevé, et un pétard en fer ».

Cette description ne fait pas mention d'une tour dite *Calvinet*. M. Delalo affirme pourtant, dans sa remarquable étude sur Salers, qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle il y avait encore au château de ce lieu une tour portant ce nom. Quelle était l'origine de l'appellation de cette tour. D'après notre regretté compatriote, M. Marcellin Boudet, lorsqu'en 1250, Helme de Salers revint de la croisade, où il avait accompagné Saint Louis, il trouva son beau-frère Déodat de Vigouroux, seigneur de Calvinet, en possession du château de Salers et de tout l'héritage de la maison. On se querella, puis on composa, et Déodat retint la moitié de la seigneurie avec la permission de construire dans l'enceinte du château une tour à laquelle il donna le nom de *tour de Calvinet*.

Le château avait autour de lui des dépendances, écuries, granges, cours, le tout clos par un mur d'enceinte bâti sur le basalte et dont on voit encore des restes importants. C'était dans ces dépendances que les habitants de Salers jadis venaient se *retraire*, lorsqu'ils étaient menacés par l'ennemi, comme cela arriva fréquemment aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, lors des invasions des Anglais et des incursions des routiers.

Actuellement, les visiteurs qui ont la curiosité de se faire ouvrir la lourde porte qui donne accès à l'éminence basaltique sur laquelle était bâti le château, n'aperçoivent plus qu'une vaste enceinte circulaire, découronnée, close d'épaisses murailles, large de cent mètres environ de diamètre, et sur laquelle croît un gazon épais. De cette peu banale terrasse qui domine la ville de Salers et offre sur le côté nord de cette vieille cité le plus pittoresque point de vue, l'esprit se reporte aux temps où le château féodal complétait le tableau en dressant ses tours et son pont-levis au-dessus de ce rocher aujourd'hui dénudé.

Disons, pour terminer ce sujet, que les armoiries des barons de Salers étaient : *D'or, à la tour d'azur, avec un avant-mur crénelé de quatre pièces, ajourée de sable.*

## Photos de châteaux auvergnats

La Route Historique des Châteaux d'Auvergne ne cesse de développer sa notoriété en tant qu'acteur de l'économie touristique en particulier et de l'économie en général. Preuve en est : les 43 châteaux accueillent, en moyenne, entre 300 000 et 350 000 visiteurs par an. Voici une petite sélection qui témoigne de la diversité du paysage auvergnat.



Château de Montfort (XIIème siècle).

Ce château possède une structure compacte, le corps de logis est d'un seul bloc avec un chemin de ronde...



• Chavagnac  
Château de Chavagnac (XVème siècle).

Ce château a appartenu à la puissante et antique Maison de Dieppe. Dès l'origine, les seigneurs de Dieppe étaient aussi seigneurs de Chavagnac...



• Chapelle d'Alagnon (La)  
Château de Jarrusset (XVème siècle).  
Le donjon primitif carré domine les restes des constructions qui s'ordonnent autour d'une cour d'honneur située au sud...



• Dieppe  
Château de la Cheyrelle (XIXème siècle).

Manoir du XIXème siècle, rénové au début du XXème par l'architecte Gustave Serrurier-Bovy, originaire de Liège...



• Fontanges  
Château de Lamargé (XIVème siècle).  
Remanié au cours des siècles, le château se compose d'une tour carrée du XVème siècle incorporée dans le corps de logis de la fin du XVIème

siècle...



• Joursac  
Château de La Mardogne (XIIème siècle).

Du château il ne subsiste, aujourd'hui, que quelques ruines, suite à l'incendie de 1720 et à la réutilisation des matériaux par les habitants...



• Loubresse  
Château de Pompignac (1ère moitié XIVème siècle).

Château construit en 1342 par le comte d'Armagnac. Deux tourelles ont été rasées au niveau du corps de logis en 1790, ainsi que le chemin de ronde...



Château de la Boyle (XVème siècle).

Château en partie démantelé en 1628. Le donjon subsistant paraît avoir constitué l'essentiel du château...



• Chalvignac  
Château de Miremont (XIVème siècle).  
Château fort en ruine situé à Chalvignac. Sa seigneurie relevait en fief des seigneurs de Charlus...



• Chaudes Aigues  
Château de Montvallat (XIVème siècle).

Maison forte reconstruite au XVIème siècle, attaquée pendant les guerres de religion et incendiée en 1610...



• Drugeac  
Château de Ferluc (XIVème siècle).

Isolé sur un promontoire dominant la vallée, le château est composé de deux bâtiments accolés, une tour médiévale et un corps de logis...



• Glénat  
Château de La Grillère (XIIIème siècle).

À son origine, il consistait en une grosse tour entourée de constructions crénelées avec des mâchicoulis et était entouré de fossés...



• Laroquebrou  
Château de Messac (fin XVème siècle).

Gentilhommière composée de deux ailes articulées en équerre sur un escalier en tourelle. Le bâtiment fut construit par Pierre de Sermur, seigneur de Cayrac...



• Marmanhac  
Château de La Voulte (XVIème siècle).

Le château actuel a été construit par François de Beauclair, seigneur de Pestels, d'Armagnac, de La Voulte, fils de Gérard, coseigneur de Fontanges...



• Saint-Saturnin  
Château de Peyrelade (XIIème siècle).  
Château de construction massive en pierres, comportant deux étages dont un construit sur voûtes et le second sur poutres et solivettes en bois...



• Saint-Simon  
Château de La Laubie (XVIIIème siècle).  
Typique des châteaux cantaliens agrandis à plusieurs reprises, cet édifice a une origine ancienne attestée par la tourelle d'escalier...



Salle...

• Saint-Simon  
Château d'Oyez (XVème siècle).  
Le château d'Oyez est à la fois une motte féodale, reste d'un Châteauvieux, et un manoir seigneurial longtemps connu sous le nom de La



Puy de Dôme...

• Saint-Vincent  
Château de Chanterelle (XVème siècle).  
Au XVème siècle, ce château gardait l'accès à la vallée du Mars, il dépendait du prieuré de Fournols situé dans le



• Salins  
Château de Mazerolles (XVIème siècle).  
Château constitué d'un gros donjon de style médiéval édifié en 1580 et d'un logis des XVIème et XVIIème siècles...



XVème siècle...

• Sansac de Marmiesse  
Château de Veyrières (XIIIème siècle).  
Château composé de plusieurs éléments d'époques différentes. Donjon des XIIIème et XIVème siècles jusqu'au chemin de ronde modifié au



famille de Ribier qui la conserva jusqu'en 1879...

• Sauvât  
Château de Chavaniac (XVème siècle).  
A la fin du XVIème, après avoir été longtemps en indivision, le château passa de la famille de Sarran à la



chapelle...

• Vebret  
Château de Couzans (XIIIème siècle).  
Il subsiste de cette époque une tour carrée bâtie sur un roc. Au XVIIIème siècle, outre la tour, le Château comprenait deux corps de logis et une



• Vézac  
Château de Caillac (XVIème siècle).  
Situé dans la vallée de la Cère, il est accompagné d'une ferme et d'un moulin, ainsi que d'un magnifique parc avec arboretum, à l'état d'abandon...



• Vic sur Cère  
Château de Comblat (XVème siècle).  
Château médiéval possédant un parc remarquable. Pendant trois siècles ce fut la demeure des commis, puis vice-baillis de la Haute-Auvergne...



• Ydes  
Château de Trancis (XIXème siècle).  
Maison bourgeoise construite vers 1830. Entre 1909 et 1913 la maison fut transformée en château néo Renaissance...



date du XVème siècle...

• Monselie (La)  
Château de Murat La Rabbe (XVème siècle).  
De la forteresse construite à l'époque romane restent la chapelle et des vestiges d'enceinte. Le château actuel



par un porche...

• Murat  
Château de Massebeau (XVème siècle).  
L'édifice se compose de deux ailes se faisant face de part et d'autre d'une cour, clôturée par un mur et s'ouvrant à



classique, sur une terrasse dominant un jardin en gradin...

• Omps  
Château de La Plaze (XVIIIème siècle).  
Maison de plaisance de la fin du XVIIIème siècle qui se présente comme une demeure de style



salles basses, salle des chevaliers...

• Oradour  
Château de Rochebrune (XVème siècle).  
Château pittoresque qui caractérise à l'extérieur comme à l'intérieur l'architecture féodale de l'Auvergne,



• Raulhac  
Château de Cropières (XIIIème siècle).  
Château féodal de plaisance, dont est originaire Marie-Angélique, duchesse de Fontanges (1661-1681), favorite du roi Louis XIV...



ancienne porte au second étage...

• Reilhac  
Château de Broussette (XVème siècle).  
Tour carrée du XVème siècle comportant quatre étages voûtés avec un escalier extérieur en bois et une

## *L'histoire en 1812*

- Le 26 janvier 1812 : réunion de la Catalogne à la France.
- Le 8 février 1812 : mouvement des troupes françaises en direction de la frontière russe.
- Le 2 mars 1812 : entrée des troupes françaises en Prusse.
- Le 8 avril 1812 : le Tsar fait parvenir à son ambassadeur à Paris, un ultimatum à destination de Napoléon 1er.
- Le 1er mai 1812 : un employé du ministère de la guerre, convaincu d'espionnage au profit des Russes est condamné et exécuté.



Le 18 juin 1812 : Les Etats-Unis déclarent la guerre à l'Angleterre

- Le 30 juin 1812 : l'armée russe bat en retraite sur Mostouï.
- Le 10 août 1812 : évacuation de Smolensk par les Russes.
- Le 30 août 1812 : signature du traité d'alliance russo-suédois.
- Le 14 septembre 1812 : Napoléon entre à Moscou, les Russes incendient la ville.
- Le 28 octobre 1812 : À Paris, Malet et ses complices sont jugés par un conseil de guerre.
- Le 6 décembre 1812 : débâcle de l'armée française, la température est de  $-36^{\circ}\text{C}$ .



- Le 8 décembre 1812 : Napoléon visite le salon annuel installé au Louvre.

La III<sup>ème</sup> République couvre la période de 1870 à 1940. Dans les faits, elle naît en 1875.

L'école primaire devient gratuite et obligatoire. Alfred Dreyfus est accusé à tort d'espionnage au profit de l'Allemagne. Il sera condamné au bagne en 1894 et sera acquitté en 1906. Jaurès tente d'éviter la guerre contre les Allemands..En vain.

- Le 4 septembre : proclamation de la République.



- Le 7 octobre 1870 : Léon Gambetta s'envole à bord d'une montgolfière.

- Le 26 février 1871 : Adolphe Thiers signe la paix avec la Prusse à Versailles. La France abandonne l'Alsace, une partie de la Lorraine tout en conservant le territoire de Belfort.

- Le 10 novembre 1881 : Jules Ferry démissionne de la présidence du Conseil et laisse la place à Léon Gambetta qui se blesse en nettoyant son pistolet le 27 novembre 1882. Il meurt le 31 décembre 1882 à l'âge de 44 ans.

- Le 6 mai 1889 : ouverture de l'exposition universelles inaugurée par le président Sadi Carnot.

# Monseigneur PAGIS

## Le Journal illustré

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE — N° 26

GRAVURES

Monseigneur Pagis, par Henri Meyer. — Le Baptême, par Henri Meyer. — Les Illustrations de Le Ringmann, par Henri Meyer. — M. Rigot et M<sup>lle</sup> Curzon, par Henri Meyer.

DI MANCHE 31 FEVRIER 1900

Le Journal illustré est vendu en kiosque dans les principales villes.

Abonnements : Paris 6 50 3 00  
Départements 7 50 4 00

Administration et Rédaction : Paris, Palais de l'Industrie, Rue Laffitte, 51.

FOUR DE VERTUS 82 COUTURES

TEXTES

Chaque page de la semaine par Alfred Assolant. — Histoire de la France, par Charles Bonnet. — Les provinces, par Louis Rousset. — Les voyages de Jules Verne, par E. Roussier. — Les voyages de Jules Verne, par E. Roussier. — Les voyages de Jules Verne, par E. Roussier.

LES ANNONCES SONT REÇUES AU BUREAU DU JOURNAL, 51, RUE LAFAYETTE, ET 15, RUE URANGE-CASTELLE.



MONSEIGNEUR PAGIS

Évêque de Yverdon, propagateur de l'œuvre apostolique de JEANNE D'ARC.

Dessin de Henri Meyer. D'après la photographie Pierre Petit. — Gravure de Jacquesson. — Voir l'article, page 26.

Plaque dans l'église de Salers



## Vitraux de Marie



### Notre Dame de Lourdes (fêtée le 11 fév.)

Il évoque les 18 apparitions de la Vierge Marie à Sainte Bernadette, du 11 février au 16 juillet 1858.

- « Allez boire à la source et vous y laver » - « Priez pour les pécheurs » - « Dites aux prêtres de construire une chapelle et d'y venir en procession » - « Je ne vous promets pas d'être heureuse sur cette terre mais au ciel »

Les nombreux signes qui accompagnèrent le témoignage de la pauvre enfant attirèrent dès le début de nombreux pèlerins. Et à ceux qui contestaient son témoignage, Bernadette disait « je ne peux pas toujours me tromper »

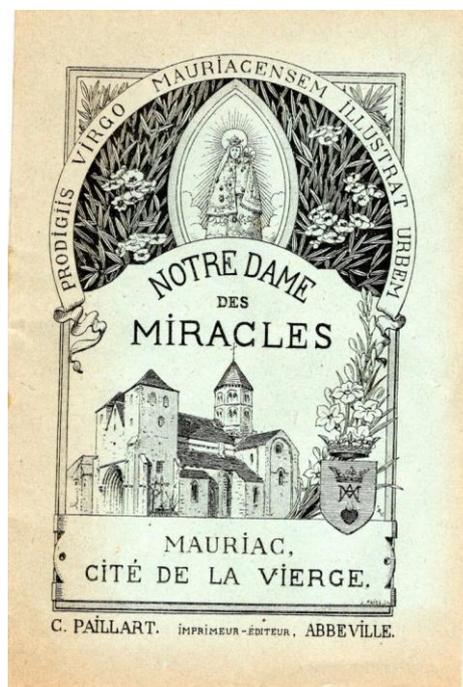
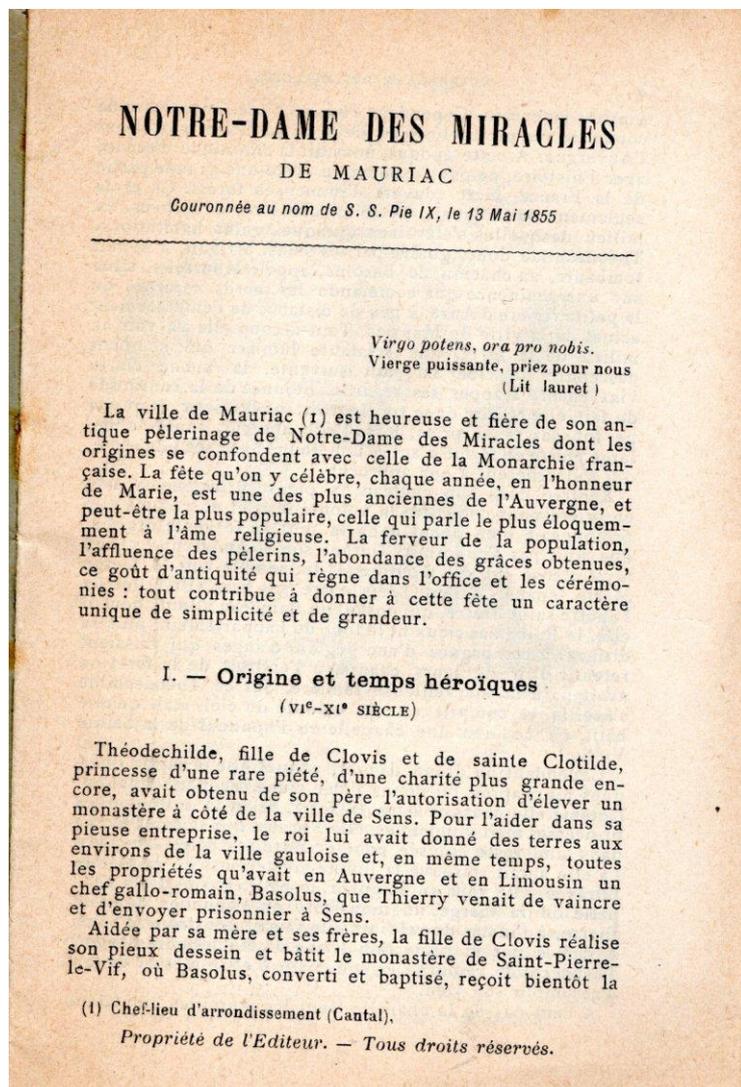
### Révélation du Sacré Cœur de Jésus à Sainte Marguerite Marie

Entre 1673 et 1675, dans le monastère de la Visitation de Paray le Monial, le Christ se manifesta à une jeune religieuse, Sainte Marguerite Marie Alacoque (1647 – 1690). Il lui révéla la profondeur de son amour pour les hommes qui en doutent. Il lui montra son cœur et la chargea d'obtenir l'instauration d'une fête en son honneur.

« Ce cœur qui a tant aimé les hommes et qui ne reçoit qu'ingratitude » lui dit Jésus.

(fête du Sacré Cœur le 3<sup>ème</sup> Vendredi après la Pentecôte)

*Ce petit carnet est disponible en l'église de Mauriac. Il est ici reproduit dans le même format.*



Si le site est occupé dès l'époque [gallo-romaine](#), les différents récits sur la fondation de la ville font référence à Théodechilde, fille ou petite-fille de [Clovis](#)<sup>2</sup>. Mais il ne semble pas que Théodechilde, fille de Clovis, n'ait jamais existé. D'autres études historiques montrent que [Théodechilde](#) était la fille de Thierry I<sup>er</sup>. Elle serait née après 522 et morte à soixante-cinq ans, en 598, d'après [Venance Fortunat](#). Elle aurait été mariée avec Rudiger, roi des [Warnes](#), mais aurait été répudiée par lui et serait revenue en Gaule où elle serait restée célibataire

Le deuxième personnage du récit est Basolus, comte d'Auvergne, qui aurait été fait prisonnier par [Thierry](#) pendant les conflits entre [Wisigoths](#) et [Francs](#) ou pendant l'intervention de Thierry I<sup>er</sup> en Auvergne.

tonsure monacale. Cependant Théodechilde, impatiente de connaître ses propriétés d'au delà de la Loire, part pour l'Auvergne. A cette époque, nous dit la chronique d'accord avec l'histoire, ce pays, comme du reste une grande partie de la France, était couvert d'immenses forêts. Ça et là seulement on trouvait d'étroites clairières défrichées, au milieu desquelles s'élevaient quelques rares habitations. Théodechilde donc, guidée par les siens, arrivait, à la nuit tombante, au château de Basolus, appelé Montsélis, situé sur une éminence qui commande les bords escarpés de la petite rivière d'Auze, à peu de distance de l'emplacement actuel de la ville de Mauriac. Tout-à-coup elle va voir au milieu de la forêt, une éclatante lumière qui semblait descendre du ciel. La nuit suivante, la même clarté vint encore frapper ses regards. Étonnée de la continuité du fait, elle résolut de se transporter sur les lieux, et quelle ne fut pas sa surprise, lorsqu'elle aperçut, auprès d'une large pierre en forme d'autel, une lionne avec ses lionceaux, qui s'éloignèrent à son approche.

Rentrée dans son château, la pieuse princesse se met en prière pour connaître la volonté du ciel et, comme elle prolongeait bien avant dans la nuit sa fervente oraison, elle finit par s'endormir. Durant son sommeil, une vision mystérieuse lui est montrée. Il lui sembla voir la Vierge Marie tenant l'enfant Jésus entre ses bras. Précédée de l'apôtre saint Pierre, qui portait un flambeau allumé devant elle, la Reine des cieux fit le tour de l'appartement, puis se dirigea, accompagnée d'une légion d'anges qui faisaient retentir l'air de leurs chants, à l'endroit de la forêt où avait paru la merveilleuse lumière. Sur ce Théodechilde s'éveilla et comprit que la volonté du ciel était qu'elle bâtît en ce lieu une chapelle en l'honneur de la Sainte Vierge.

Cependant un grand danger, auquel elle échappa quelques jours après, lui donna l'idée d'une seconde fondation. Comme elle chassait dans la forêt, selon la coutume des princesses mérovingiennes, elle s'écarta des siens et tomba dans une fosse creusée pour prendre les bêtes sauvages. La elle aurait retrouvé la lionne mystérieuse de la vision. Effrayée, elle voua au Seigneur de bâtir, à côté de la chapelle de la Vierge, un monastère en l'honneur de saint Pierre, à l'instar de celui qu'elle faisait construire à Sens. Arrachée par la protection divine à cet imminent danger, Théodechilde retourna en son château et se met en devoir d'accomplir son vœu.

A cent pas de la chapelle dont les murailles montaient



rapidement, s'élevait un vieux temple, presque en ruine, dédié à Mercure à l'époque de l'occupation des Gaules par les Romains. Il est abattu, ainsi que le château de Basolus, qui dès lors fut appelé le Château-Vieux, et les matériaux sont employés à la construction de la chapelle et du monastère.

Quand la chapelle eut été terminée, elle fut bénite par un ecclésiastique envoyé de Reims par l'évêque saint Remy; puis Théodechilde y plaça, avec beaucoup d'honneur, sur l'autel rustique indiqué par le ciel, une statue de la Sainte Vierge que Clovis lui avait envoyée; d'autres disent qu'elle

Apparition de la Sainte Vierge à sainte Théodechilde.

l'avait trouvée sur le lieu même. De plus, en mémoire de la lumière merveilleuse qui lui était apparue, elle ordonna qu'un cierge brûlerait jour et nuit devant la Vierge de la forêt, et pendant près de treize siècles cette prescription de la sainte princesse a été exécutée avec une pieuse fidélité; jusqu'à la révolution française, le *cierge perpétuel* a brûlé, presque sans interruption, devant la statue miraculeuse de Marie.

Ayant appris la mort de Clovis son père (511), Théodechilde revint à Sens d'où elle envoya un essaim de moines peupler le monastère d'Auvergne et desservir la sainte chapelle. Pour elle, s'étant enfermée dans un monastère de filles, bâti bientôt après à côté de celui des moines, elle y vécut dans les exercices de la vie religieuse et les austérités de la pénitence jusqu'à sa bienheureuse mort arrivée le 28 juin, vers l'an 560. Sa postérité spirituelle lui donna le titre de Sainte que l'Eglise a confirmé.

Cependant il s'opéra tout d'abord aux pieds de la Vierge de la forêt des miracles innombrables. Des provinces les plus éloignées on venait en pèlerinage à la chapelle bâtie par la famille du premier roi chrétien. Tous ceux qui souffraient, après avoir invoqué le nom de Marie, se trouvaient immédiatement guéris ou soulagés; aussi, de jour en jour l'affluence était-elle plus considérable et voyait-on constamment un nombre infini de gens entrer et sortir de la chapelle, la tête et les pieds nus, et plusieurs « en chemise, » dit le chroniqueur, c'est-à-dire revêtus d'un sac de pénitence. Les prodiges opérés dans ce sanctuaire devinrent si nombreux et si éclatants que, dès lors, on commença à désigner la Vierge inaugurée en ces lieux par la fille royale de France sous le nom de Notre-Dame des Miracles.

Là, en effet, d'après le témoignage des anciens offices de la fête, approuvés par les évêques de Clermont, la vue était rendue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, l'usage de leurs membres aux paralytiques. Des malheureux atteints d'une maladie contagieuse qui joue un grand rôle dans tout le moyen âge, sous le nom de *feu sacré*, y trouvaient une guérison assurée; il est même parlé de morts ressuscités et de démons chassés des corps qu'ils possédaient.

Aussi le sanctuaire ne resta pas longtemps isolé au milieu des bois; autour de l'oratoire vénéré, à l'ombre du monastère, s'élevèrent peu à peu de modestes habitations. Plusieurs personnes, guéries par l'intercession toute-puissante de la Mère de Dieu, voulurent, pour lui témoigner leur reconnaissance, passer le reste de leurs jours à

l'ombre de sa statue miraculeuse. D'autres s'y établirent pour offrir aux nombreux pèlerins une protection et un asile. En peu de temps, la forêt s'éclaircit, fut défrichée, et ces lieux d'horreur et de vaste solitude, comme parle le prophète, firent place à de fertiles campagnes, à une riante cité, qui est devenue le centre d'une population religieuse, intelligente, intéressante à tant de titres. Ainsi Notre-Dame des Miracles est la véritable fondatrice de Mauriac.

Après cette glorieuse éclosion de merveilles et de prodiges qui se produisit au berceau du pèlerinage de Mauriac, voici venir des temps d'obscurité et de ténèbres à peu près complètes: pendant près de quatre siècles, la gloire de Notre-Dame s'éclipse pour nous. Les documents qui se rapportent à cette période, s'ils ont jamais existé, n'étant point parvenus jusqu'à nous. Cependant faut-il peut-être rapporter à l'époque de l'invasion de Sarrasins, au VIII<sup>e</sup> siècle, un miracle des plus éclatants et des mieux avérés.

Un matin, sortant de leurs demeures, les habitants de la ville de Marie furent grandement surpris en voyant, couchés aux portes de la petite chapelle, deux hommes en costume étranger, chargés de lourdes chaînes et plongés dans un profond sommeil. On les réveille, on les questionne et ces deux hommes, non moins étonnés que ceux qui les interrogent, racontent qu'étant réduits à un dur esclavage dans un pays lointain (en Espagne, dit-on), ils avaient imploré la Vierge de Mauriac. La veille encore, ils s'étaient endormis dans le cachot des infidèles, et ils se réveillaient à la porte du sanctuaire de Marie! A ce récit, le peuple, pénétré comme eux d'admiration et de reconnaissance, les délivre de leurs fers et tous ensemble vont chanter de justes actions de grâces à la Reine des Miracles. Ce fait, tiré de l'office, est encore attesté par un monument d'une autorité irrécusable: ce sont les fers eux-mêmes des prisonniers délivrés qu'on porte à la procession, devant la statue de Marie.

Le flot des infidèles n'avait pu, en passant, détruire le pèlerinage, mais il avait renversé le monastère qui mit près de cent ans à se relever. Enfin, en 824, l'archevêque de Sens, Jérémie, à la prière de Frodberg, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, réédifia le monastère de Mauriac bâti par sainte Théodechilde, sur le propre fond que celle-ci avait laissé au monastère de Sens. Des religieux de cette dernière abbaye vinrent y reprendre et continuer les traditions de leurs prédécesseurs, et Louis le Débonnaire, par

lettres datées du 9 mai 824, confirma cette fondation. Cependant les prodiges continuant à se manifester, la petite chapelle de Sainte-Théodechilde se trouva insuffisante pour contenir les pèlerins, chaque jour plus nombreux, et les habitants même de la ville qui s'agrandissaient rapidement. On résolut d'élever une belle et vaste église.

Ici surgit un obstacle imprévu, qui fit éclater d'une manière terrible, pour la première fois, la puissance de Marie d'ordinaire si douce et si gracieuse dans ses manifestations.

Un prêtre possédait une maison et un jardin attenants à la chapelle du pèlerinage et nécessaires pour l'emplacement de la nouvelle église. Malgré toutes les instances des habitants, il refusa obstinément de vendre à aucun prix cette propriété, ou de l'échanger contre une autre. Bien plus, il résolut d'agrandir sa propre demeure et prit trois ouvriers dans ce but. Le malheureux avait comblé la mesure. Il fut trouvé mort dans son lit, le jour même où il devait commencer sa construction. Deux des ouvriers, qui étaient entrés dans son appartement pour prendre ses ordres, tombèrent frappés de mort subite, tandis que le troisième, resté au dehors, s'évanouit de frayeur. Ce trait de la vengeance divine est raconté longuement dans l'office le plus ancien connu de Notre-Dame des Miracles. On le voit aussi représenté en bas-relief sur le retable du maître-autel, au-dessous de la niche où est exposée la statue miraculeuse.

Comme on le pense bien, cet événement épouvantable leva toutes les difficultés. Plus de prétextes, plus de lenteurs. On se met à l'œuvre, on n'épargne ni la dépense, ni le travail et, depuis le XI<sup>e</sup> jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, on ne cessa de s'occuper de cette église qui est, sans contredit, une des plus belles de la Haute-Auvergne : c'est un modèle du style roman de transition qui a mérité d'être placé au rang des monuments historiques, dont la Commission, sur les démarches et les instances de Mgr Raymond, curé actuel de Mauriac, va entreprendre prochainement la restauration.

## II. — Pèlerins illustres (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> SIÈCLES).

Le chevet et le transept de l'église étaient à peine bâtis qu'on en célébra la dédicace; elle fut faite avec une très grande solennité par un évêque de Clermont que l'on ne nomme point. Ici encore la Vierge témoigna par un nou-

veau miracle à quel point elle était satisfaite du monument que ses enfants venaient de lui dédier. Une lumière surnaturelle éclaira l'intérieur de l'église durant les trois jours et les trois nuits qui suivirent la cérémonie. L'anniversaire de cette dédicace était célébré avant la Révolution

le 10 mai, lendemain de la fête de Notre-Dame; depuis le Concordat, il se célèbre, le dimanche qui suit l'Octave de la Toussaint.

En 1105, des troubles ayant éclaté dans le monastère de Mauriac, l'évêque diocésain dut lancer l'interdit sur l'église du monastère. Il permit toutefois la célébration des saints offices dans l'église de Notre-Dame, avec le son des cloches, au moins les jours de solennité. Cet état de choses dura jusqu'en 1110 où Louis le Gros, écrivant à Pierre Roux, évêque de Clermont, au sujet de cette affaire, fait allusion à la fondation royale de l'église de Mauriac en l'appelant la *Chapelle des rois de*



*France. Capella regum Francorum est.* Ainsi la dévotion à Notre-Dame des Miracles se rattache à l'histoire de nos trois dynasties royales par sainte Théodechilde, Louis le Débonnaire et Louis le Gros.

Un puissant seigneur du Limousin, Ebles II, vicomte de

Miracles nombreux opérés par Notre-Dame.

Ventadour, surnommé le *Chanteur*, parce qu'il cultivait la poésie, vint, en 1136, faire un pèlerinage à Mauriac et offrir des dons considérables au sanctuaire de Notre-Dame. Sans doute que la vue des nombreux et fervents pèlerins qu'il vit prosternés aux pieds de la Madone inspira sa muse et tira de sa lyre quelque cantique en l'honneur de la Vierge. Chevalier de Notre-Dame, il devint le Chevalier du Christ, accompagna Louis le Jeune à la croisade et mourut, en revenant, au Mont Cassin, où il fut enterré.

Dans les premières années du XIII<sup>e</sup> siècle, saint Dominique fit plusieurs voyages à travers la France, durant la guerre des Albigeois. Dans un de ces voyages, il passa à Mauriac et y séjourna deux jours. Il y prêcha deux fois sur la Sainte-Trinité et prit ensuite le chemin de Toulouse. C'était en 1207, d'après le chroniqueur Montfort.

Ebles VI, vicomte de Ventadour, héritier de la dévotion de son aïeul, avait des propriétés à Mauriac, et fit, en 1236, des dons à Notre-Dame des Miracles. Une comtesse de Montferrand vint aussi, en 1244, faire le pèlerinage de Notre-Dame et s'en retourna laissant sur ses autels de riches offrandes.

Un enfant de saint Dominique, Guy de la Tour-de-Pin, élevé sur le siège épiscopal de Clermont par saint Louis, en 1250, vint quelque temps après à Mauriac consacrer la nouvelle église du monastère et se prosterner aux pieds de la Madone que son bienheureux Père avait vénérée.

Sous la direction des moines un chapelain desservait le pèlerinage de l'église. Un acte du 16 août 1261 est passé sous le sceau de Guillaume Guitard, prêtre, tenant la place du chapelain de l'église Sainte-Marie de Mauriac, pendant la vacance de la chapellenie. Le sceau représentait une Sainte-Vierge tenant l'Enfant Jésus entre ses bras devant un homme à genoux. C'est ce chapelain ou peut-être son successeur, Jean Laromets, qui fit faire, vers cette époque, une lanterne de pierre, surmontée d'une croix en fer, et placée au milieu du cimetière de Mauriac. En même temps, il donna à l'église un pré, situé à Artiges, dont le revenu devait être affecté à entretenir une chandelle allumée dans la lanterne funèbre, tous les samedis, en l'honneur de la Sainte-Vierge et des trépassés. Ce petit monument existe encore.

De temps immémorial il existait dans l'église de Mauriac une communauté de prêtres séculiers qui, bien que ne menant pas la vie commune, observaient certains règlements, remplissaient plusieurs fonctions dans l'église paroissiale, acquittaient les fondations et rehaussaient singulièrement

les cérémonies du culte. Cette communauté, qui a subsisté jusqu'à la Révolution, donnait à l'église de Notre-Dame, comme un air de cathédrale, et au pèlerinage un genre de splendeur qu'il n'a pas de nos jours.

Aussi la fête de Notre-Dame des Miracles était-elle renommée dès le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle. Dans le testament de Bernard VIII de la Tour d'Auvergne nous trouvons la clause suivante : « Je confesse avoir fait vœu d'aller à la fête de Notre-Dame de Mauriac. Que si je ne puis faire par moi-même ce pèlerinage, je veux qu'il soit fait par mon héritier. » Ce testament est daté du samedi après la fête de saint Géraud, 1317. Selon toute apparence, Bernard accomplit lui-même son vœu, car il ne mourut que huit ans plus tard, le 19 décembre 1325, et fut enterré aux Cordeliers de Clermont.

## III. — N.-D. des Grâces. — Joies et tristesses.

(XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> SIÈCLES)

On sait qu'au Puy-en-Velay se célèbre un jubilé spécial toutes les fois que le Vendredi-Saint tombe le 25 mars. Celui de 1429 fut particulièrement fréquenté. En cette année de deuil, où les prières et les sanglots montaient continus vers Dieu, vers la Mère de miséricorde, pour la délivrance de la patrie, le concours au Puy fut immense. La mère de Jeanne d'Arc y était venue des bords de la Meuse. A ce jubilé se rendirent aussi la plupart des habitants de Mauriac, conduits par plusieurs prêtres et religieux, en tête desquels était le Doyen du monastère, Henri de Beaumont.

Or, pendant le séjour au Puy, le Doyen mourut et fut enterré dans l'église du Marthuret. En revenant, la pieuse caravane apporta, comme souvenir du pèlerinage, une statue de Notre-Dame qui fut bénite à Clermont par l'évêque diocésain, puis placée au grand portail de l'église de Mauriac, « sur un joly et beau siège, » avec une lampe close à côté, sur une planchette qui existe encore, à gauche en entrant. Cette statue reçut bientôt le nom de Notre-Dame de Grâces, soit à cause de sa beauté, soit à cause des faveurs célestes dont elle fut l'instrument et dont voici un exemple.

Il y avait cinq ans que la statue était au portail de l'église, lorsque, un jour de Pâques, un pauvre vieillard tout décrépit, aveugle depuis une quinzaine d'années, se fit

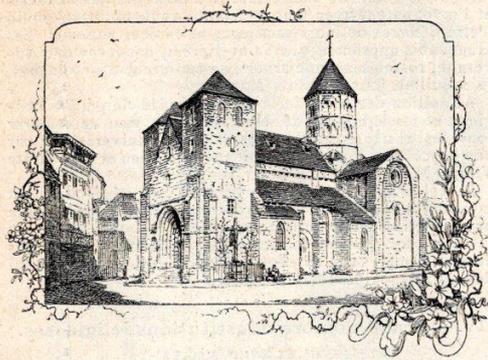
conduire à l'église pour remplir son devoir pascal. En sortant, il entendit la foule vanter beaucoup la statue de Notre-Dame de Grâces, la plus belle, disait-on, qu'on eût jamais vue. Alors le pauvre aveugle, dans le désir de contempler cette merveille, s'écria avec une grande affection : « Ah ! plutôt à Dieu que je la pusse voir ! » Au même instant, ses yeux s'éclairèrent de nouveau ; il vit la sainte image et distinguait tout ce qu'on lui montrait, plus parfaitement qu'il n'avait jamais fait. Emue de ce prodige indéniable, toute la ville fut dans la jubilation et immédiatement on sonna les cloches et on organisa une procession d'actions de grâce.

Ce miracle, comme on le pense, ne fit qu'augmenter la vénération de tous pour cette statue, ce qui ne la protégea pas néanmoins contre les insultes de profanations étrangères. Quatre vagabonds que la chronique appelle « enfants sans soucis et joueurs de farces, » traversèrent Mauriac et, de nuit, enlevèrent une belle couronne de perles et un magnifique voile qui ornaient l'image du portail. Mais, dès le matin, on se mit sur les traces des maraudeurs qui se trouvèrent nantis des objets disparus. Ils furent ramenés à Mauriac, incarcérés, retenus pendant plusieurs jours, puis fustigés et bannis de la ville.

Enfin la statue de Notre-Dame de Grâces fut volée elle-même par des gens d'armes, à pied, venus du Périgord, qui, passant à Mauriac, se répandirent la nuit dans les rues, menant grand bruit, et s'enfuirent après avoir commis plusieurs autres méfaits et larcins. La statue apportée du Puy était restée cinquante-huit ans au portail de l'église de Notre-Dame où elle ne fut pas remplacée.

Sous l'administration de Pierre de Balzac, Doyen, les habitants de Mauriac et des environs, voulant témoigner encore davantage de leur amour et de leur dévotion envers Marie, fondèrent, en l'honneur de Notre-Dame, une messe haute qui devait être célébrée tous les jours de la semaine, au maître-autel (1483). Mais voici que le *xvi<sup>e</sup>* siècle va nous présenter un nouveau et intéressant spectacle.

L'année 1563 est une date mémorable pour Mauriac : c'est celle de la fondation du collège des Jésuites. Ceux-ci, à peine arrivés, dans leur dévouement au culte de la Vierge, établirent de précieux usages qui ont subsisté jusqu'à nos jours en se modifiant. Les jours de fêtes de Marie, ils organisaient de longues processions de petits enfants vêtus de blanc, qui sont devenus les *anges* d'aujourd'hui. En outre, les plus forts élèves de chaque classe étaient députés pour escorter, en costume de chevalier et



l'épée au poing, la statue miraculeuse, dans les processions, et former comme sa garde d'honneur. La gloire de servir ainsi d'escorte à la Reine du ciel s'obtenait au concours, en sorte que c'était, en même temps, un embellissement pour le culte et un stimulant pour les études.

Mais bientôt des jours de deuil se levèrent pour la ville privilégiée de Marie. Le vendredi après Pâques, 16 avril 1574, les huguenots s'emparèrent, par surprise, de la ville et la tinrent durant trois mois. Il n'est point d'attentats sacrilèges qu'ils ne commirent : Mais nous n'avons à mentionner ici que les ravages opérés dans l'église de Notre-Dame. Après l'avoir pillée, les hérétiques enlevèrent plusieurs menottes et grosses chaînes de fer suspendues au-dessus du grand portail, *ex-voto* de plusieurs prisonniers délivrés par l'intercession de Notre-Dame des Miracles, et n'en laissèrent que les deux dont nous avons déjà parlé. Ils enlevèrent également les cloches, les ferments des portes, les grilles de chapelles, renversèrent le toit du clocher et brûlèrent les boiseries du chœur. Heureusement on put soustraire à leur rage la statue vénérée de Notre-Dame.

Les habitants dans leur détresse, eurent recours à leur

Eglise de Mauriac.

refuge habituel : ils s'adressèrent à la Reine des Miracles et l'invoquèrent avec tant d'instance qu'ils obtinrent enfin d'être délivrés de leurs sacrilèges et féroces ennemis. Les Huguenots apprenant que Saint-Hérem, gouverneur d'Auvergne, rassemblait une armée, se retirèrent d'eux-mêmes, le 29 juillet, jour de sainte Marthe.

Au milieu des joies de la délivrance, le clergé, les religieux et les habitants de Mauriac firent vœu de célébrer tous les ans le 29 juillet, cet heureux anniversaire « par une procession générale et solennelle à Dieu et à la Sainte Vierge Marie, en action de grâces. »

La célébration de cet anniversaire fut nécessairement interrompue pendant la Révolution, mais la tourmente une fois passée, elle fut vite rétablie.

Cette procession se fait encore aujourd'hui, à six heures du matin, mais sans solennité. Il serait à désirer qu'on lui donnât un peu plus d'importance.

#### IV. — Grand nombre d'institutions religieuses.

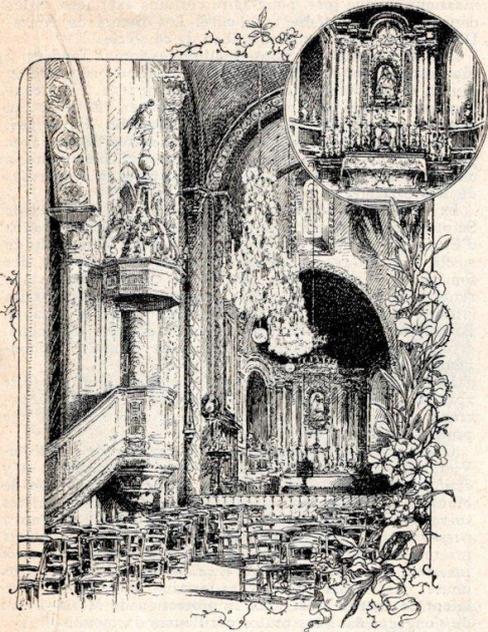
(*xvii<sup>e</sup>* ET *xviii<sup>e</sup>* SIÈCLES)

Nous voici arrivés au grand siècle, qui fut pour la ville de Notre-Dame des Miracles l'époque d'un épanouissement merveilleux et fécond d'œuvres saintes, de fondations pieuses de toute sorte, dont la Vierge Marie était comme le centre et le moteur puissant.

Autour d'elle, en effet, surgirent alors une foule d'institutions et corporations dont le nombre (une vingtaine) est, à lui seul, un sujet d'étonnement et d'admiration. Nous ne parlerons ici que de celles qui étaient plus ou moins directement en rapport avec le culte de Marie.

La Compagnie des Pénitents de Notre-Dame du Gonfalon s'établit pour la première fois, à Mauriac, en 1580, pour l'un et l'autre sexe, sous le titre de l'Annonciation de la Sainte-Vierge. Établis d'abord dans une chapelle du cloître des religieux, les Pénitents ne tardèrent pas à aller faire leurs exercices dans l'église paroissiale, sous le regard de Notre-Dame des Miracles. En 1652, ils bâtirent une chapelle à leur usage près de la porte Saint-Mary, qui prit de là le nom de *Portail des Pénitents*, qu'elle a gardé jusqu'à nos jours.

En 1645, Pierre Pommerie, curé de Mauriac, supplia Mgr Joachim d'Estaing, évêque de Clermont, de permettre l'érection dans son église, d'une congrégation de filles sous



le titre de *Sœurs de Notre-Dame des Miracles*. L'évêque autorisa volontiers cette société dont les membres s'occupaient de la prière, du soin des autels et des œuvres de charité. Trois ans plus tard, Innocent X l'approuva à son tour et lui accorda des indulgences. Elles avaient un vête-

Intérieur de l'Eglise.

ment uniforme et une maison commune, où elles se réunissaient chaque jour pour faire certains exercices. Elles dépendaient directement du curé. Les Sœurs de Notre-Dame ont subsisté jusqu'au milieu de ce siècle.

Les Religieuses de Saint-Dominique furent fondées à Mauriac par Anne de la Tour-du-Gouvernet, originaire de Murat, et arrivèrent dans notre ville en 1652. Leur couvent prit le nom de Notre-Dame de Grâces. Rétablies au commencement de ce siècle par Madame Fontanges, ancienne religieuse, elles ne pouvaient se recruter qu'avec peine. Aussi Mgr de Marguerye, autorisé par Rome, a changé l'ordre, en 1847, et les a transformées en religieuses de Notre-Dame.

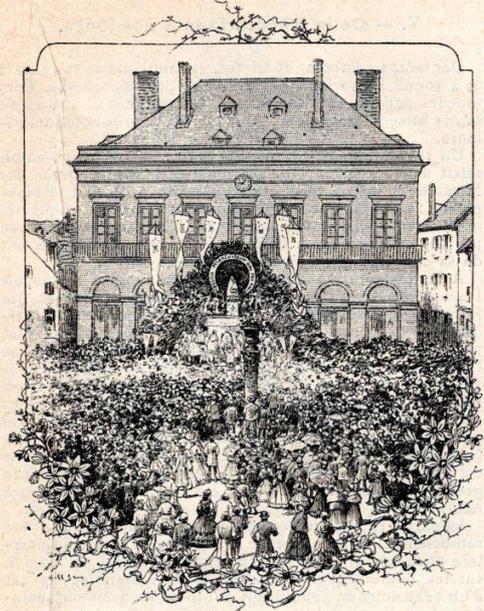
La confrérie du Rosaire fut établie par les religieux de Saint-Dominique, sous le pontificat de Mgr Joachim d'Estaing, évêque de Clermont (1614-1650). Vers la fin du siècle nous trouvons plusieurs testaments contenant des fondations en sa faveur. Ainsi Marie Gourdes donne une rente pour la grand messe, le jour de la fête du Rosaire (1685), et plus tard, deux sœurs, Antoinette et Suzanne Badailles, fondent une messe chaque premier dimanche, et une autre chaque quatrième dimanche du mois, en l'honneur de Notre-Dame du Rosaire (1690).

La confrérie de Notre-Dame d'août avait dû être établie après l'ordonnance de Louis XIII (10 février 1638) consacrant son royaume à la Sainte Vierge et prescrivant une procession le jour de l'Assomption.

Chez les Pères Jésuites, la congrégation de la Sainte-Vierge avait été établie dès la fin du siècle précédent et y était très florissante. Les *Lettres annuelles* du collège de Mauriac, à l'année 1632, constatent que des congréganistes suivant l'exemple de saint Ignace à Montserrat, aimaient à passer la nuit, dans de pieuses veilles et de ferventes prières, aux pieds de Notre-Dame des Miracles. *Noctem insomnes suavissime orando traduxerunt*. C'étaient, sans doute, des écoliers qui, ayant terminé leurs études, voulaient se mettre ainsi sous la protection de Marie, avant de s'engager dans les routes périlleuses du monde.

Mais la confrérie la plus nombreuse, la plus riche, la plus florissante était assurément celle de Notre-Dame des Miracles dont nous n'avons pu retrouver la fondation. Elle s'étendait bien au delà des limites de la paroisse, car la plupart des pèlerins tenaient à s'y faire inscrire. Elle était gouvernée par des baillesses et faisait presque tous les frais de la fête.

Vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, toutes les corporations



religieuses étaient fondées, fleurissaient, étaient à l'apogée de leur ferveur; mais la sève d'esprit chrétien, qui coulait si abondante et si vive dans les veines du corps social, à cette époque, trouva bientôt un autre moyen de se manifester par des fondations particulières fort nombreuses, qui avaient pour objet principal la grandeur et la magnificence du culte et qui se multiplièrent pendant cent ans, jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Couronnement de Notre-Dame, le 13 mai 1855.

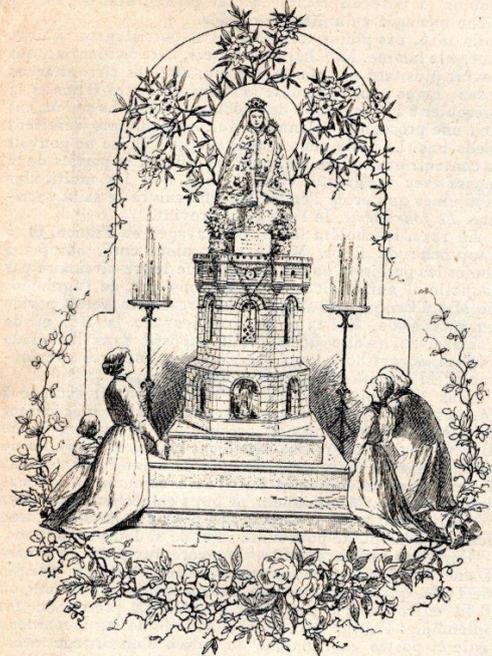
## V. — De la Révolutions à nos jours.

Des temps sombres, et tristes, et sanglants sont venus : 93 a sonné à l'horloge de la Révolution victorieuse. Partout les églises sont dévalisées, les reliques et statues de saints brisées et brûlées. A Mauriac, il en fut comme ailleurs.

Un révolutionnaire de la ville monte sur le maître-autel, saisit dans sa niche l'image vénérée de Notre-Dame des Miracles et la précipite sur le pavé en proférant ce blasphème : « On dit que tu es si puissante; eh bien ! montre-le maintenant. » La statue mutilée fut recueillie et conservée par des mains pieuses demeurées inconnues. Mais le fait de sa conservation ne peut être mis en doute.

A la restauration du culte, elle fut confiée à François Isac, originaire d'Ussel, sculpteur et doreur à Mauriac, qui la restaura. L'examen de la statue actuelle atteste l'antiquité de la sainte Image dont voici la description : Elle représente la Vierge debout, portant sur le bras gauche l'Enfant Jésus dont elle soutient les pieds de la main droite. Elle mesure 1 m. 14 de haut. Le corps de la statue est en noyer et d'une seule pièce depuis la base jusqu'au sommet de la tête. Le bras droit de la Vierge et le bras gauche qui porte l'Enfant et fait corps avec lui, sont rapportés d'un bois différent : l'Enfant Jésus est en chêne; le bras droit est d'un bois léger, peut-être du poirier. De plus, la surface presque entière de la statue a été retouchée et sculptée à neuf.

La partie la plus intéressante, parce qu'elle n'a pas été retouchée, c'est le visage de la Vierge qui seul a du caractère et ressemble fort au type égyptien que l'on retrouve sur les monuments de Thèbes et de Memphis; elle est d'un beau noir, un peu luisant. On peut se demander maintenant quelle était la forme de la statue avant la Révolution. Pour les raisons exposées dans la notice plus complète des *Pèlerinages et sanctuaires de la Sainte Vierge dans le diocèse de Saint-Flour*, pp. 48, 49, on est autorisé à conclure que, primitivement, la statue représentait la Vierge assise sur un siège massif, puisqu'on a pu y tailler le pied de la statue actuelle; que la Vierge tenait l'Enfant Jésus dans son giron; que la Mère et l'Enfant avaient le visage de couleur noire, tandis que les habits étaient peints; qu'enfin elle pouvait dater du XII<sup>e</sup> siècle environ, époque de la construction de l'église. Peut-être était-elle celli-



même que Clovis, d'après le chroniqueur, avait envoyée à Théodechilde, pour être placée dans la chapelle primitive de la forêt.

Autrefois la statue miraculeuse était placée au dessus de la corniche du rétable dont le fond était occupé par le tableau des miracles de la Vierge attribué à Wan-Dick.

Trône de Notre-Dame.

Depuis la pose du rétable actuel (1782), elle occupe la niche ménagée au milieu du rétable.

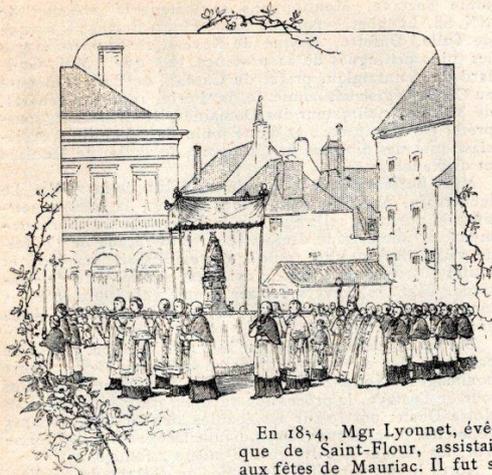
En 1816, des pluies torrentielles et persistantes avaient amené la famine. M. Charles d'Auzers, curé de Mauriac, qui devint plus tard évêque de Nevers, crut les circonstances assez raves pour descendre la statue de Notre-Dame et la présenter à la vénération des fidèles attristés. Le 7 août, eut lieu une procession solennelle que les pénitents suivirent pieds nus. La foule était si grande que l'église ne pouvait la contenir et que l'on indiquait les différentes parties de la messe avec la grande cloche, pour que les multitudes répandues autour de l'église pussent suivre le saint sacrifice. *Le jour même*, le beau temps revint.

En 1832, le choléra faisait des ravages en France, et, à l'approche du fléau, M. Lescure, alors curé, adressa à toutes les paroisses environnantes une lettre-circulaire par laquelle il annonçait aux populations que, de l'agrément de Mgr l'Evêque, la statue de Notre-Dame serait portée en procession, les 13 et 20 mai, jour de la fête et de l'octave, et qu'elle demeurerait exposée dans la nef de l'église durant huit jours. Le concours fut très considérable; le choléra ne parut pas dans le pays.

Sous l'administration de M. Vidal qui avait succédé à M. Lescure, eut lieu, durant les semaines qui précéderent la fête (1841), une mission prêchée par le fameux P. de Bussy, jésuite, qui remua fortement les âmes. La veille de la fête, Mgr de Marguerye, évêque de Saint-Flour, présida les exercices de clôture et distribua la communion à douze cents hommes. Monseigneur ne put s'empêcher d'exprimer publiquement toute sa satisfaction pour une mission et une fête qui avaient été pour lui le sujet de si douces émotions.

Deux ans plus tard, on le vit encore aux pieds de Notre-Dame des Miracles avec Mgr Berteaud, l'illustre évêque de Tulle, qui assistait pour la première fois à cette fête, où il fit entendre son éloquent parole. La procession fut splendide: l'image miraculeuse fut tirée de son mystérieux asile et portée en triomphe au milieu d'un cortège interminable d'anges aux palmes d'or, de chevaliers en armes, de prêtres en surplis ou en chapes et de pieux pèlerins.

La fête de 1848, première année de la seconde République, fut rehaussée par la présence de l'évêque diocésain et celle de Mgr Chabrat, évêque de Boliva, coadjuteur de Louisville, originaire de la paroisse du Vigeau et ancien élève du collège de Mauriac. Il venait faire hommage à Marie de ses travaux et de ses succès évangéliques dans le Nouveau-Monde.



En 1854, Mgr Lyonnet, évêque de Saint-Flour, assistait aux fêtes de Mauriac. Il fut si saintement touché de ces solennités, nouvelles pour lui, qu'il fit part à la population de son dessein de demander au Souverain Pontife l'autorisation de couronner, en son nom, la statue miraculeuse. De fait, il assistait, le 8 décembre, à la proclamation à Rome du dogme de l'Immaculée-Conception et obtenait du glorieux Pie IX la faveur demandée. Deux madones seulement avaient reçu, en France, avant celle de Mauriac, cet honneur insigne: Notre-Dame des Victoires et Notre-Dame de Rocamadour.

Le jour de la grande cérémonie était tout indiqué: c'est le jour de la fête, 13 mai 1855, qui fut choisi. Par une heureuse coïncidence, il se trouvait être le jour anniversaire de la naissance de Pie IX, né à Sinigaglia le 13 mai 1789.

Nous ne ferons pas le détail des magnifiques décorations de l'église et de la ville; nous ne dirons pas davantage les cérémonies splendides qui se succéderent pendant

Procession de Notre-Dame.

toute l'octave. Mentionnons seulement la présence de NN. SS. Lyonnet, évêque de Saint-Flour, Berteaud, évêque de Tulle, Dufret, évêque de Nevers, et les personnages les plus distingués de la province, tels que: MM. Gaillard de Saintaiglaud, préfet du Cantal, de Parieu, député au Corps Législatif, comte de la Porte, receveur général, de Martignac, directeur des Domaines, de Bicheraut, sous-préfet de Murat, etc., et d'une foule de notabilités ecclésiastiques des diocèses de Clermont, de Tulle, de Moulins et de Nevers.

Mgr Berteaud prit la parole au salut de la veille. Le lendemain, Mgr de Saint-Flour célébra la messe pontificale, après laquelle eut lieu la cérémonie du couronnement sur une estrade dressée contre la façade de l'hôtel-de-ville, devant une foule qui remplissait la place et toutes ses avenues. Puis, s'avancant sur le bord de l'estrade, Mgr de Nevers retraça d'une voix puissante les bienfaits que nos aïeux ont reçus de Notre-Dame. Il parla encore au salut du soir.

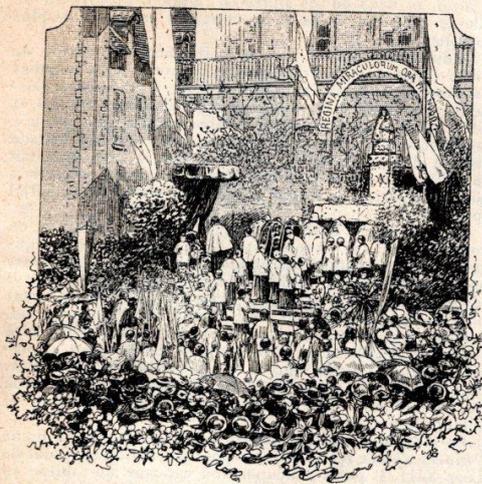
Durant l'octave, prêchée par le R. P. Nampon, plusieurs paroisses des environs vinrent en procession offrir leurs hommages à Notre-Dame couronnée. Le dimanche, dernier jour de l'octave, la procession eut lieu après les vêpres, et Notre-Dame, portée sur les épaules des prêtres, enfants de la cité, parcourut avec son manteau royal et sa couronne d'or, les rues de la ville qu'elle-même a fondée.

Après le dernier salut, la foule, en sortant de l'église, trouva toute la ville brillamment illuminée. Des feux de joie avaient été allumés sur toutes les hauteurs environnantes, ressemblant, dans l'ombre de la nuit, à de brillants météores tombés du ciel.

En mémoire et actions de grâces du couronnement, la statue miraculeuse fut encore descendue de son trône l'année suivante. Mgr Lyonnet assista une dernière fois à la fête de Mauriac en 1857, et ne tarda pas à être transféré à l'archevêché d'Albi.

Son successeur, Mgr de Pompignac, durant les vingt années de son épiscopat, assista six fois aux fêtes de Notre-Dame des Miracles. Il s'y trouva, en 1859, avec l'évêque de Tulle et, en 1865, avec Mgr Peschoud, évêque de Cahors, et tous deux accompagnèrent la statue miraculeuse dans sa marche triomphale à travers les rues de la ville.

Parmi les autres pèlerins de marque qui vinrent visiter vers cette époque la Madone de Mauriac, nous citerons: Mgr Charbonnel, ancien évêque de Toronto, Mgr Landriot, évêque de La Rochelle, Mgr Delcussy, évêque de Viviers,



le R. P. Chauveau, recteur de Vaugirard, né à Mauriac, en 1824.

Une terrible sécheresse ayant sévi en 1874, une neuvaine solennelle fut faite à Notre-Dame des Miracles et suivie, le 30 juin, d'une procession où fut encore portée la statue miraculeuse. Pour la première fois, la procession prolongea son parcours ordinaire, montant dans la rue Saint-Georges et suivant quelque temps la route d'Anrillac, pour rentrer du côté du cimetière. La ville était magnifiquement pavoisée. Ce magnifique acte de foi eut sa récompense. Les pluies commencèrent à tomber dès les premiers jours de la neuvaine et les orages qui suivirent paralysèrent les désastreux effets de la sécheresse.

Le Jubilé de 1875 renouvela les splendeurs de l'année précédente. Le R. P. Marie-Antoine, si connu dans tout

Fête du 13 mai 1894.

le Midi, et deux de ses frères en religion, déploierent le zèle le plus merveilleux et obtinrent le succès le plus complet.

Le dimanche 16 mai, jour de la Pentecôte et octave de Notre-Dame des Miracles, douze à quinze cents hommes s'approchèrent de la Table sainte. Puis, à dix heures, s'organisa une longue et magnifique procession à travers la ville, plus magnifiquement décorée encore que l'année précédente. Au retour la messe fut célébrée sur une estrade dressée devant l'hôtel de ville. Le soir, la cité étincelait de mille feux et les missionnaires reconnurent volontiers que nulle part, si ce n'est à Lourdes, ils n'avaient vu pareil spectacle.

Un événement bien douloureux vint jeter, en 1877, un voile de deuil sur les solennités de la fête. Mgr de Pompignac présida toutes les cérémonies et célébra la messe pontificale; mais tombé malade deux jours après, il mourut le 22 mai, au presbytère de Mauriac. Ses restes furent portés à Saint-Flour pour être inhumés dans la cathédrale.

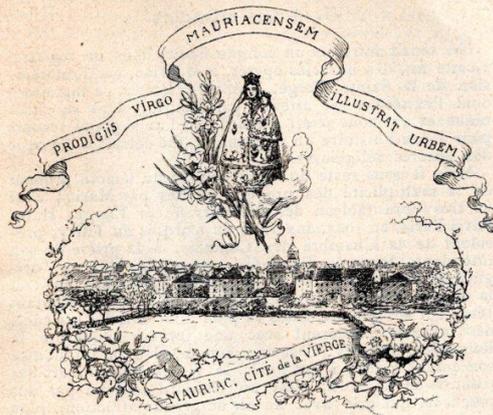
L'année suivante, son successeur, Mgr Baduel, vint faire son premier pèlerinage à Notre-Dame des Miracles et présida la fête. Il y vint encore en 1881 et 1884; cette année, Mgr Dénéchau, évêque de Tulle, s'y trouva avec l'évêque de Saint-Flour; il y prêcha, présida la procession et célébra la messe pontificale.

En 1887, Mgr Baduel assistait à la fête, et vers la fin de l'année, s'étant rendu à Rome pour le Jubilé sacerdotal de Léon XIII, il porta à l'exposition vaticane un tableau en tapisserie représentant Notre-Dame des Miracles, œuvre de sa nièce, Mademoiselle Baduel d'Oustrac, née Périer.

Mgr Baduel présida encore les fêtes de 1889; c'était pour la cinquième fois; hélas! ce fut la dernière. Le pieux évêque, si dévot à Marie, mourait à Saint-Flour, le samedi 16 mai 1891, octave de Notre-Dame des Miracles.

Les fêtes de 1891 furent splendides, favorisées par un temps magnifique et rehaussées par une grande affluence de pèlerins. L'ouverture récente de la ligne d'Aurillac à Mauriac avait favorisé ce mouvement. Autrefois les pèlerins venaient surtout du Limousin; désormais ils nous arriveront d'Aurillac et de tout le parcours de la voie ferrée. Le dernier train n'emporta pas moins de 700 personnes.

Le nouvel évêque de Saint-Flour, Mgr Lamouroux, vint présider la fête de 1893 et sur son désir la statue miraculeuse fut descendue de sa niche et portée en procession. L'année suivante, Monseigneur assistait encore à la fête avec Mgr Pagis, évêque de Verdun. La statue fut encore



descendue et portée dans une longue procession à travers la ville magnifiquement pavoisée. La messe pontificale fut célébrée sur la place, où Mgr de Verdun fit entendre sa voix éloquente, célébrant les gloires de Marie et de la Vénérable Jeanne d'Arc. On estime à 12,000 le nombre des personnes qui suivirent la procession. Le jour de l'octave, l'Orphelinat et la Congrégation des Sœurs de la Charité d'Aurillac vinrent en pèlerinage à Mauriac, et le soir de ce jour, la vénération de la statue, cérémonie qui se faisait pour la première fois, dura près de deux heures.

Le 12 novembre précédent, sur les instances de Mgr Raymond, nouveau curé, l'église de Mauriac avait été affiliée à l'insigne basilique de Lorette et rendue participante de tous les privilèges de la *Santa Casa*. Enfin le 26 septembre 1894, la Sacrée-Congrégation des Rites autorisait pour tous les prêtres pèlerins la messe votive propre de Notre-Dame des Miracles, même les jours de fête double.

Mauriac cité de la Vierge.

## VI. — Les miracles.

On tenait autrefois un compte fidèle, dans un registre, à cette fin, des miracles opérés, à Mauriac, par l'intercession de la Sainte Vierge. Malheureusement ce manuscrit dont l'existence est attestée par Montfort dans sa chronique, et qui nous serait aujourd'hui d'un si grand secours pour écrire l'histoire du pèlerinage, fut détruit à l'époque des guerres religieuses.

Mais il nous reste de cette époque un témoin probant de la multiplicité des prodiges opérés par Marie; c'est un très beau tableau des *Miracles de la Vierge*. Il fut fait à Paris, en 1643, aux frais du marquis du Tillay, président de la Chambre des Comptes, à la prière de son intendant, Jean de Bonnefou, secrétaire du roi, originaire de Mauriac. Dans la partie supérieure on voit la Sainte Vierge assise sur des nuages et tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux. Dans le plan inférieur, des malades, des infirmes implorèrent avec une ferveur touchante la Reine des Miracles; c'est une mère désolée qui lui montre son enfant couché à ses pieds, le visage déjà couvert des paleurs de la mort; c'est un vieillard soutenu par des potences, qui prie avec un air de grande affliction; plus loin ce sont des pèlerins qui arrivent en priant. Marie les contemple tous avec un air de compassion, tandis que son divin Fils lève la main pour les bénir.

Durant ce siècle, les prodiges ont été plus nombreux que jamais, ou du moins le souvenir s'en est mieux conservé. Nous mentionnerons ceux qui sont venus à notre connaissance.

Une épidémie terrible de bestiaux sévit, en 1863, dans la paroisse de Chalvignac. Les animaux les plus beaux et les plus forts étaient subitement atteints et succombaient en quelques heures. Le 20 juillet, toute la paroisse, conduite par son pasteur, vint en procession à Notre-Dame des Miracles, chantant tout le long de la route les litanies de la Sainte Vierge. A partir de ce jour, l'épidémie commença à décroître et finit bientôt par disparaître entièrement.

En octobre 1866, un nouveau fléau ramena les populations aux pieds de la Reine des Miracles. Depuis plusieurs mois des pluies torrentielles inondaient les campagnes; les récoltes pourrissaient sur pied. Plusieurs paroisses vinrent en pénitentes demander au ciel quelques semaines de beau temps. Au soir du dernier pèlerinage (4 octobre)

une pluie abondante vint encore à tomber. Mais Marie ne voulait qu'éprouver la foi de ses clients, car le lendemain le ciel se rasséréna, et le beau temps se prolongea jusqu'à la fin du mois.

Nous voici en 1870, année néfaste, marquée par trois fléaux: une sécheresse extrême, la peste bovine et une guerre désastreuse.

Dans leur détresse, les populations des campagnes eurent recours à Notre-Dame: le 20 juin, les paroisses du Drugeac, de Salins, de Chambres, du Vigeau se rendirent en procession au sanctuaire de Marie. Les fléaux persistaient, mais la foi des peuples ne diminua point. Le 25 juillet, la statue miraculeuse fut exposée au milieu de la



nef et, le vendredi suivant, 29, jour anniversaire de la délivrance de la ville du pouvoir des huguenots, onze paroisses se trouvaient réunies aux pieds de Notre-Dame

Chapelle dédiée à Saint Mary

et lui faisaient cortège dans une immense procession formée au moins de huit mille personnes. La peste bovine cessa, mais la sécheresse et la guerre allemande persistèrent. C'était l'année de la colère de Dieu.

L'hiver suivant, la petite vérole sévit dans les environs de Mauriac, apportée par de jeunes mobiles. Anglards et Chalignac furent décimés, tandis que Mauriac, situé entre ces deux foyers d'infection, fut absolument préservé. Il n'y eut qu'une voix pour attribuer cette préservation extraordinaire à la protection de Notre-Dame des Miracles.

Cependant la sécheresse avait reparu en 1874. Une grande manifestation eut lieu le 30 juin à la suite d'une neuvaine solennelle, faite aux pieds de la statue vénérée, exposée de nouveau au milieu de son sanctuaire. Nous l'avons racontée plus haut. Ce grand acte de foi eut sa récompense. Les pluies qui tombèrent dès les premiers jours de la neuvaine, les orages et les ondes qui suivirent, vinrent rafraîchir la terre et paralyser les désastreux effets de la sécheresse.

Les mois de mai, juin et juillet 1879, furent excessivement pluvieux. Devant cette intempérie prolongée et désastreuse, M. le curé de Mauriac annonça une neuvaine qui fut très suivie (22-30 juillet). Elle se termina par le chant du *Magnificat*, en actions de grâces du très beau temps que la Sainte Vierge avait accordé à la foi de ses enfants, Mgr Baduel, qui se trouvait à Pléaux, vint présider le dernier exercice de cette neuvaine.

L'été de 1881 fut très sec. Aussi, le 11 août, la paroisse de Drugeac vint-elle en procession demander une pluie depuis longtemps désirée. Or, le lendemain de ce pèlerinage, la pluie tomba tout le jour, et il plut encore à plusieurs reprises dans les deux semaines qui suivirent. Les effets de la sécheresse étaient conjurés.

C'est le beau temps que l'on désirait en 1888. Depuis le 15 septembre précédent, à part quelques beaux jours en avril et mai, la pluie était tombée presque continuellement jusqu'en juillet. Le mercredi, 18 juillet arrivèrent en procession, les paroisses de Drugeac, Salins et Chambre Le 24, c'était le tour de celles d'Arches, du Vigeau, de Sourmiac et de Jalleyrac. Une grand'messe fut chantée à l'autel de Notre-Dame et les pèlerins s'en retournèrent processionnellement. Les hommes seuls remplissaient la route de Clermont depuis l'entrée de la ville jusqu'au tournant de *chez Molles*. Ce jour-là même le beau temps revint et fut définitif.

Nous venons de voir combien Marie a été souvent

prompte à porter secours à ses enfants qui l'imploraient dans les calamités publiques, secours qui parfois tenait vraiment du prodige. Disons maintenant quelques-unes des faveurs dont les particuliers ont été l'objet durant ce siècle.

En 1845, à l'époque de la fête, une femme porta à Mauriac sa petite fille âgée de cinq à six ans, aveugle de naissance. Elle assistait au premier salut, lorsque tout-à-coup, au moment du *Magnificat*, la petite fille se mit à crier : « Oh ! maman, que c'est beau ! que c'est beau ! » On comprend l'émotion de l'heureuse mère, émotion qui gagna bientôt toute l'assistance.

Une pauvre femme, Marguerite Chavaroche, née en 1807 à Ferluc, paroisse de Moussages, avait été portée à l'hospice de Mauriac en 1849, atteinte d'une maladie de la moelle épinière. Les médecins avaient jugé son mal incurable. Un jour même elle se laissa tomber d'une fenêtre. Sa chute, on le comprend, ne fit qu'aggraver son mal. Quand, au bout de longs mois, elle put quitter le lit, ce n'est qu'au moyen de deux potences qu'elle pouvait se tenir debout et faire quelques pas.

Le lundi après la fête, 12 mai 1851, elle voulut à tout prix se rendre à l'église paroissiale et n'y parvint qu'avec beaucoup de peine. Là, elle entend la messe, fait la communion et offre un petit cierge. Puis, laissant ses potences, elle remonte à l'hospice sans le secours de personne ; elle était guérie. Pendant trente ans, les habitants de Mauriac ont vu cette femme, que le peuple avait surnommée : *le Miracle*, aller et venir dans les rues de la ville, un peu courbée, il est vrai, mais parfaitement guérie. Elle n'est morte qu'en 1881, âgée de soixante-quatorze ans.

Ces faits suffirent pour prouver que Notre-Dame des Miracles, même en nos jours, n'a point fermé son cœur, ni raccourci son bras ; et combien d'autres, d'ailleurs nous échappent ! Il ne se passe, pour ainsi dire, pas d'année où le bruit ne circule qu'il y a eu *miracle* ; mais comme on ne fait aucune enquête, comme on ne tient aucun registre ouvert pour recueillir les faits de cette nature, ils passent presque inaperçus et leur souvenir s'efface vite. Il semble que la gloire et la réputation de Notre-Dame des Miracles soient suffisamment établies, pour qu'il paraisse superflu de prendre aucun moyen de transmettre les effets de sa bonté et de sa puissance aux générations à venir.

## VII. — La fête de Notre-Dame des Miracles.

De toute antiquité, la fête de Notre-Dame des Miracles a été fixée au 9 mai, à ce moment où la nature, si vigoureuse dans la première apparition du printemps, revêt nos campagnes des flots d'une luxuriante verdure. Quel motif a fait prendre cette date si admirablement choisie ? On ne le sait point au juste. Ce qui semble le plus probable, c'est que le 9 mai est l'anniversaire, conservé par la tradition, de l'apparition de la Sainte Vierge à sainte Thèodechilde.

Depuis de longs siècles également cette fête a un office liturgique propre, ce qui constitue un de ses caractères particuliers parmi tous les pèlerinages de la Haute-Auvergne. Le plus ancien office connu remonte au XIII<sup>e</sup>, peut-être au XII<sup>e</sup> siècle. Il fut remplacé par un nouvel office, approuvé, en 1527, par Thomas du Prat, évêque de Clermont. Le troisième, rédigé selon les règles du Bréviaire romain, fut autorisé, en 1656, par Louis d'Estaing et imprimé à Toulouse. Le quatrième fut composé à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, par M. Gabriel Bonnat, curé de Mauriac, selon le rit clermontois, et approuvé par Mgr François de Bonal. On y voit paraître pour la première fois la belle hymne des vêpres : *Felix, plaude pio*, que l'on chante encore aujourd'hui. Une messe propre y était jointe. Le cinquième enfin, aujourd'hui en usage, est l'œuvre de Mgr Bouange, qui s'est beaucoup inspiré de celui du XVII<sup>e</sup> siècle. Il a été inséré, avec la messe qui l'accompagne, dans le Propre de Saint-Flour, approuvé, en 1850, par la Congrégation des Rites, et il est devenu obligatoire pour tout le diocèse.

Avant la Révolution la fête se célébrait toujours le 9 mai ; depuis le Concordat, elle est renvoyée, comme toutes les fêtes patronales, au dimanche suivant. Les pompes qu'on y déployait attiraient de loin des foules nombreuses et des personnages marquants.

De nos jours la fête de Notre-Dame des Miracles se célèbre avec peut-être plus de pompe et d'éclat que dans le passé, tout en gardant encore un parfum très prononcé de poésie antique.

La solennité s'ouvre par les premières vêpres chantées au milieu de la nef, devant le trône où se dresse la statue de Marie, pour donner à la nombreuse assistance la joie de suivre plus facilement tout l'ordre des cérémonies.

La nuit est venue et le salut commence. Une longue procession d'anges, de lévites, de prêtres et de ministres sacrés accompagnant le célébrant, défile autour de l'église, au moyen d'un passage qu'on ménage à grand-peine, à

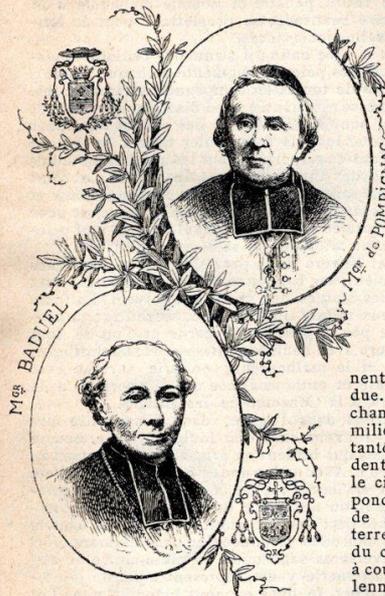
travers la foule compacte.

Mais que dire de ces chants que l'on n'entend qu'ici, de ces hymnes au rit antique, de ces concerts alternés de voix entantines, de voix pleines et graves, et de musique aérienne, qui tour à tour tien-

nent l'âme suspendue. Tantôt les chants s'élèvent du milieu de la foule ; tantôt ils descendent des tribunes : le ciel semble répondre aux concerts de la terre, et la terre aux mélodies du ciel. Mais tout à coup, moment solennel ! tout genou fléchit, toute tête

s'incline : une voix s'élève forte et sonore. Elle salue la Reine des Miracles et implore pour tous sa prière puissante. *Regina miraculorum, ora pro nobis !* Ainsi on se relève et on se prosterne trois fois... Une influence secrète et divine

Mgr de Pompignac et Mgr Baduel, évêques de Saint-Flour.



tient toute l'assistance dans une douce extase ; les heures passent comme des instants. La bénédiction solennelle du Saint-Sacrement, donnée à l'entrée du sanctuaire, termine cette cérémonie qui ne peut guère avoir que son égale ici-bas. Chacun se retire pénétré et comme embaumé d'un parfum de céleste béatitude, se promettant pour le lendemain de nouvelles jouissances.

Le grand jour se lève enfin ; il s'annonce brillant et magnifique. La foule des pèlerins augmente à chaque instant, arrivant cette fois de toutes les campagnes environnantes. Une première messe est chantée avec diacre et sous-diacre, vers six heures, pour la bénédiction des cierges distribués aux pèlerins et que les uns font brûler autour de l'image de Marie, que d'autres emportent pour les allumer en temps d'orage ou dans des circonstances solennelles. Le saint Sacrifice est offert sans interruption ; les confessionnaux et la sainte table sont constamment assiégés ; car c'est avec une conscience pure et un cœur renouvelé que le vrai pèlerin veut assister au triomphe de sa Mère et de sa Reine.

Voici en effet l'heure de la procession. Les enseignes saintes se déploient, les bannières brillantes apparaissent ; les châsses et les statues des saints les suivent. La foule s'avance sur deux rangs, silencieuse et recueillie ; la procession s'écoule peu à peu. On regarde et l'on se sent ému, et l'on pleure avec l'enfant infirme et la mère affligée, avec le pauvre et le malheureux ; on prie surtout avec cette foule pieuse et enthousiasmée qui fait cortège à la Reine des cœurs, à la Consolatrice des affligés.

Si nous rentrons dans l'église, dans l'intervalle des offices, nous y trouvons encore la foule qui prie, nous y voyons les cierges qui brûlent en grand nombre autour du trône de la Vierge. Avec peine nous pouvons approcher du petit monument sur lequel repose la statue. C'est la représentation d'un donjon hexagonal du moyen âge, avec créneaux et machicoulis ; les six angles sont ornés dans le haut de petites tourelles terminées en cul-de-lampe fort élégant ; les ouvertures sont toutes en plein-cintre ou circulaires ; la maçonnerie y est représentée par un jointement en filets d'or ; le fond est tout blanc et nous fait penser à la *Tour d'ivoire*.

Pendant les pèlerins arrivés la veille commencent à repartir, et le soir venu, les mêmes chants, les mêmes cérémonies du jour précédent sont répétées avec le même déploiement de magnificence ; ce sont les dernières harmonies de cette merveilleuse journée.

La semaine de l'octave est comme une fête continuelle.

Le matin, à neuf heures, messe solennelle. Le soir, à sept heures, petit salut de Notre-Dame. Le prédicateur de la retraite adresse, deux fois le jour, aux fidèles de la ville et aux pèlerins, des instructions tantôt simples et prati-

ques, tantôt relevées et éloquentes, dont le thème roule le plus ordinairement sur les grands et les gloires de la Sainte Vierge. L'auditoire est nombreux et va croissant chaque jour. Les Lazaristes, les Capucins, les Oblats de Marie, les Jésuites sur-

tout ont paru et brillé tour à tour dans la chaire de vérité.

Depuis plus de trente ans, il s'est établi un usage précieux : chaque établissement de la ville va tour à tour faire son pèlerinage à Notre-Dame des Miracles. C'est un spectacle ravissant que ces processions qui circulent chaque matin dans les rues de la ville, en chantant les litanies de la

Sainte-Vierge. Rien de beau comme le pèlerinage des cent trente jeunes filles du couvent de Notre-Dame qui s'en vont, joyeuses, offrir leurs hommages à la reine de l'antique cité ; rien de monastique comme la procession



Mgr Lamouroux, évêque de Saint-Flour.  
Mgr Raymond, curé-archiprêtre de Mauriac.

des petites Sœurs des malades avec leur habit roux et leur croix de bois ; rien d'angélique comme les petites orphelines habillées de blanc ou de bleu, qui s'en vont silencieusement, conduites par les Sœurs de Charité, offrir leur jeune cœur à la bonne mère des petits enfants ; rien d'intéressant comme la pieuse visite au lieu des antiques apparitions des pensionnaires et des religieuses de l'Hospice. Et quel bonheur pour Notre-Dame de voir venir à elle les longues files des enfants des Frères qui viennent placer leur vertu sous la protection de l'*Etoile du matin* ! Que dire enfin des belles cérémonies de la Congrégation des enfants de Marie, qui, elles aussi, se font un devoir de porter aux pieds de leur mère commune et les prémices de leurs bonnes œuvres, et les besoins de leurs familles !

C'est ainsi que, d'émotions en émotions, on arrive au dimanche de l'Octave, dont les cérémonies et les solennités sont absolument les mêmes que celles de la fête. A la fin du dernier salut, ordinairement le plus beau et le plus fréquenté, et qui forme la clôture de ces jours heureux, M. l'Archiprêtre entonne le *Te Deum*. Tandis qu'il est chanté alternativement par le chœur et les tribunes, les cloches joignent leurs hymnes à l'hymne des fidèles pour remercier Notre-Dame et la saluer une dernière fois.

Bientôt, guidée par les mélancoliques clartés qui brillent dans la nuit, la foule s'éloigne et disparaît. Mais voici que tout à coup les cloches s'ébranlent de nouveau, et ces chanteuses, qui pendant huit jours n'ont fait entendre que des cantiques de joie, soupirent maintenant les notes lugubres de la mort ; elles annoncent pour le lendemain un office solennel pour les membres défunts de la confrérie de Notre-Dame des Miracles.

Et maintenant tout est fini ! Elle est terminée, cette longue série de longs exercices, cette fête pleine de charmes, belle de poésie, entourée de symboliques mystères, qui laisse après elle de si tendres regrets, de si doux et si heureux souvenirs ! « J'ai beaucoup voyagé, dit un illustre témoin (1), j'ai assisté à de brillantes cérémonies, à de magnifiques processions en divers lieux, dans plusieurs capitales ; je puis affirmer que je n'en ai pas vu qui eût un caractère plus imposant, plus solennellement religieux que la fête et la procession de Notre-Dame des Miracles à Mauriac. »

(1) M. le baron de Sartiges d'Anglard.

## AVIS DIVERS

1° **Fête de N.-D. des Miracles.** — Elle est fixée au 9 mai. Mais la solennité proprement dite se célèbre le dimanche qui suit le 9 mai et l'octave, le dimanche suivant. Pendant l'octave, une retraite est prêchée par un religieux et de nombreux confesseurs se tiennent à la disposition des pèlerins.

2° **Confrérie de N.-D. des Miracles.** — Un registre destiné à recevoir les noms des associés est ouvert toute l'année dans l'église de Mauriac, à l'intention des personnes qui viennent en pèlerinage. Pour entrer dans la Confrérie, il suffit d'en faire la demande à M. le Curé ou à M. le Trésorier de la Fabrique, soit à la sacristie, soit au presbytère. Les associés font d'ordinaire chaque année une offrande de 0,50 c. pour les frais du pèlerinage.

3° **Messes, offrandes, demandes de prières, ex-voto, etc., etc.** — S'adresser à M. le Curé-Archiprêtre de Mauriac.

4° **Souvenirs de pèlerinage.** — Les pèlerins trouveront au magasin du pèlerinage, tenu par M. Gabon-Lunel, orfèvre à Mauriac, un choix complet d'objets de piété et autres souvenirs.

Le produit de la vente est consacré à l'œuvre de la restauration de l'église. Pendant l'octave de la fête et pour la plus grande commodité des pèlerins, le magasin du pèlerinage a un dépôt au fond de l'église, dans la chapelle de Sainte-Anne.

## *Saint Bonnet avant la guerre de 14-18*

*François Yzorche*

En 1895, l'auteur nous signale le décès de Louis Sauliac, premier instituteur laïque de la commune de Saint-Bonnet. Il disparaît à 85 ans après une courte maladie.

À la même date, l'arrivée à Salers du buste de Tyssandier d'Escous, œuvre de Champeil. Il est confectionné dans les ateliers de Sarret, impasse Guéménée à Paris.

Les locaux se souviennent de l'affaire Ondet de Boussac. Il sera guillotiné sur la plaine de Saint-Bonnet le 31 janvier à 8 :00 du matin devant 2000 personnes.

La scolarisation devient obligatoire avec le français imposé.

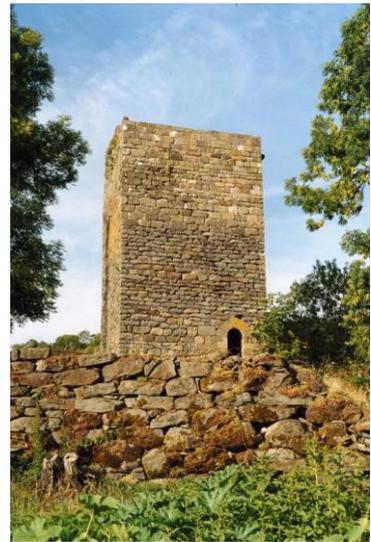
Avec le déclin de la mendicité, vient la fin des registres de catholicité ; la création de la caisse d'épargne ; le chocolat ; le télégraphe ; le remplacement payant pour le service militaire.

Le 25 janvier 1899, le docteur Guillaume de Salers, originaire Ruzolles devient conseiller général. Le fermier de Leybros, Garcelon, devient maire Saint-Bonnet. Une autre personne connue : Joseph Sérieys, directeur de l'école de Saint-Bonnet, passionné par les problèmes agricoles devient pilote avec sa conférence « création d'une caisse d'assurances contre la mortalité du bétail ».

Au cours de l'année 1899, quatre élèves seront présentés au certificat d'études et ils seront tous reçus. Pour le banquet de la fête patronale qui se réunit à l'hôtel Bachellerie, une quarantaine de convives ont chanté la Marseillaise et a été suivi d'une retraite aux flambeaux.



En 1900, ouverture de la recette postale de Saint-Bonnet. Le conseil a offert un déjeuner à l'inspecteur des postes et télégraphes dans la grande salle de l'hôtel Griffoulière(Le Monzola).



de

Le samedi 1<sup>er</sup> septembre 1900, l'inauguration le bureau du facteur receveur entraîne le sous préfet ; Brun, le député ; Baduel, le sénateur ; Guillaume, le conseiller général ; Garcelon, le maire et Sevestre, conseiller d'arrondissement à un banquet à l'hôtel Griffoulière.

Au menu :

Potage à la Reine

Melons Cantaloups

Tête de veau à la tortue

Filet de bœufs à la Périgueux

Canards aux navets

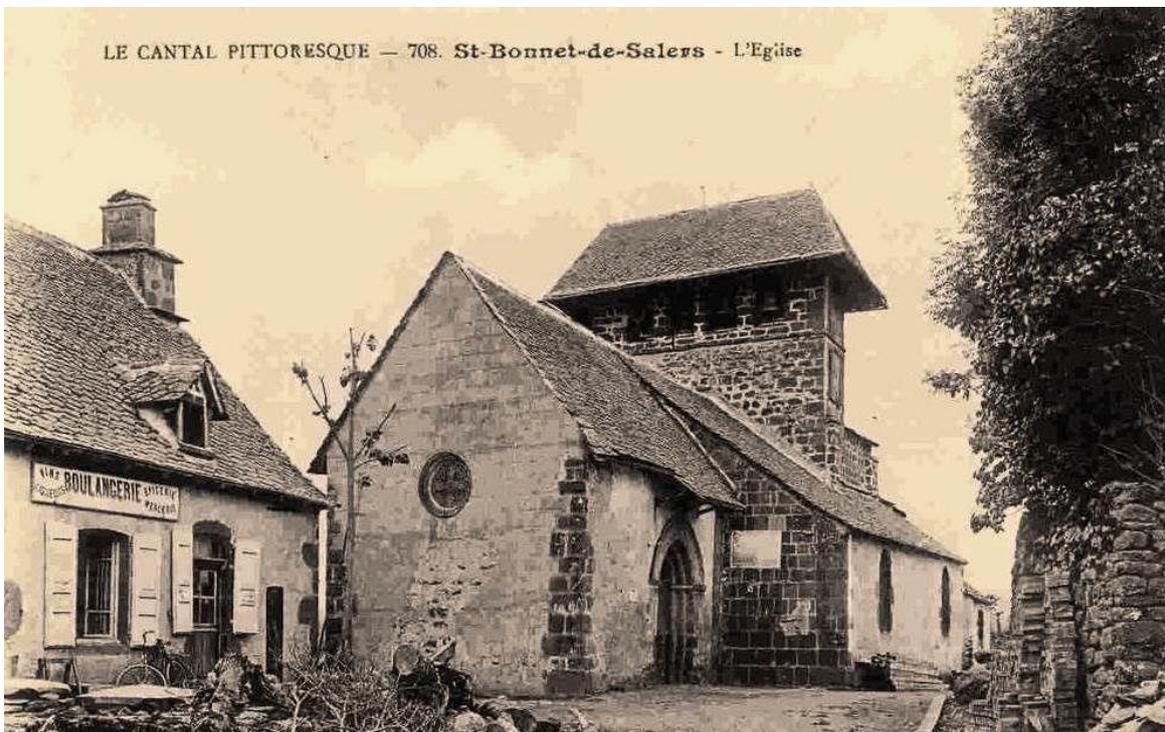
Haricots verts panachés

Gigot de Salers

Salade, desserts, vins et discours...

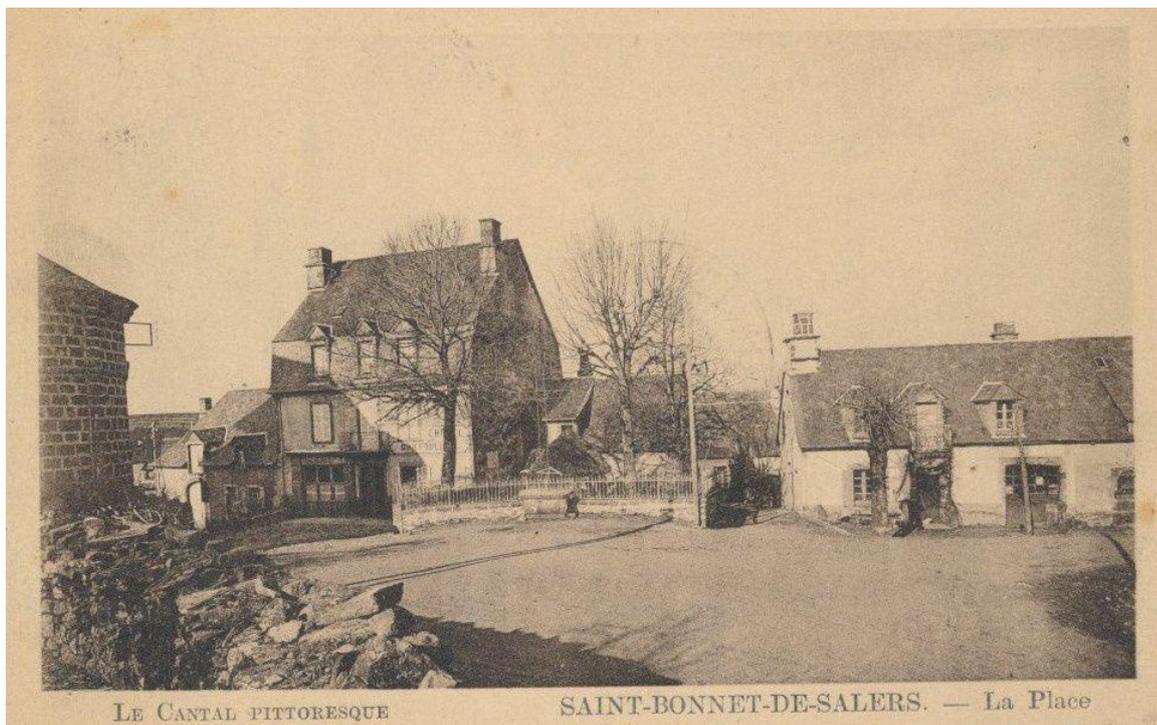
Après, direction vers la course aux ânes, course à pied et jeux de poêle. À la tombée de la nuit, les cabrettaires ont fait danser jusqu'à l'aurore.

- En 1900, la commune de Saint-Bonnet possédait 46 chevaux, 25 ânes, 2 mulets, 2488 bêtes à cornes, 856 brebis, 265 porcs et 123 chèvres.



Il faut reconnaître que les liaisons entre Saint-Bonnet et Salers étaient souvent perturbées par la neige. Pour l'hiver 1900, la distribution du courrier par le facteur Bancarel était assez aléatoire, ce qui énervait le correspondant du Réveil.

En 1901, deux chaumières vont brûler à Chasternac. Nous sommes dans la période Ondet. Elle se terminera avec la guillotine « testée » sur l'un d'entre eux. À l'occasion du centenaire de Victor Hugo, l'instituteur Serieys réunit 200 personnes dans la grande salle des écoles pour chanter et regarder des projections lumineuses.



Le 28 juillet 1901, les quatre lauréats du certificat d'études se voient remettre un livret de caisse d'épargne par M. le maire Garcelon, Lucien Broquin (conseiller municipal) et Antonin Rouchy.

Joseph Broquin, fondeur en cuivre part à Paris et fera fortune. Il achètera le château de Tougouze avec celui de Roche. Il décédera à Paris à l'âge de 82 ans.

En 1902, M et Mme Dautet, anciens marchands de métaux à Paris, termineront leurs vies au Martinet de Saint-Bonnet. À Chabrevière, le fermier Besson reviendra d'Aurillac trop tard, sa femme étant décédée.

Les élections législatives valorisent le conseiller de Riom-es-montagne, Fernand Brun avec 7141 voix contre 2526 pour Albessard et 2052 pour Durieu. Grâce à une subvention de 8000 fr, Salers retrouve son concours de la race de Salers.

Au mois de juin, deux génisses furent volées. Elles seront revendues à la foire de Pleaux, le voleur fut arrêté à Ally. À Bordeaux, concert donné par l'amicale d'Auvergne. Elle est présidée par le docteur Badal, brillant ophtalmo, originaire de Fontanges.



#### Année 1903

Le 20 septembre, décès de Mme Tyssandier d'Escous, elle avait 80 ans. Cette année là, la foudre tombe sur la ferme de la Glébade, elle frappe sept nourains (petits cochons).

#### Année 1904

Mariage de Mlle Maria Alice Henry, fille de Henri, retraité des postes et télégraphes à Chasternac avec Édouard Gravelin, bijoutier à Paris. Anthony Serre de Pailhès sauve sa camarade de classe de la noyade. On remarque à cette époque, la bagarre de deux bergers, un vol au pont de Tougouze, chez François Picard.

Décès du docteur Guillaume, né à Ruzolles le 14 janvier 1826.

#### Année 1905

Banquet à l'hôtel Griffoulière pour fêter la nomination du maire Garcelon au grade de commandeur du mérite agricole. Une centaine de personnes participent au banquet.

Menu :

Jambon glacé au beurre

Tête de veau, sauce verte

Filet de bœufs aux champignons

Filet de lièvre du suc Combru

Galantines

Légumes

Gigot du Puy violent

Desserts variés

Vin de Bordeaux/ champagne/ café/ liqueurs.

## Année 1906

Inventaire le 2 mars, des biens dépendant de l'église. Obsèques d'Antoine Pouderoux, négociant en métaux à l'âge de 40 ans. Il est enterré au Père-Lachaise. Cette même année, décès du docteur Robert, né à Ruzolles le 7 novembre 1872, il avait 37 ans.

## Année 1909

Construction du bureau de poste à Saint-Bonnet. Par délibération du conseil municipal, la fête patronale est fixée le 8 août.

## Année 1910

Foire au foirail de Saint-Bonnet, le 12 octobre avec 450 têtes de bétail. Le syndicat agricole achète du seigle pour suppléer aux manques de récolte.

Décès d'Antonin Cayron à l'âge de 21 ans, suite à une crise d'appendicite.

Décès à Ruzolles d'Olga-Célestine Lampre, suite à une coqueluche.

Décès à Épinal (Vosges) de Georges

Garcelon à l'âge de 68 ans, il était le frère de l'ancien maire.



## Année 1911

Foire du 5 juillet sans nourains et moutons. Décès à Navaste de Philippe Tible à l'âge de 70 ans. Décès le 7 octobre de Anne Couder, dernière Menette de Saint-Bonnet. Léon Albessard de Tougouze, rédacteur à la préfecture de la Seine, est nommé officier d'académie.

## Année 1910

Romain Pouderoux obtient une médaille d'or pour son beurre et ses fromages. Justine Roche de Chasternac épouse Adolphe Rouzeirol de Saint-Cirgues la Loutre. Pierre Treuil, couvreur s'écrase un doigt au travail. Décès d'Antoine Delmas de Tougouse et décès d'Albert Guy, 49 ans, suite à un accident de voiture.

Mariage de Jeanne Griffoulière avec Romain Andrieu.

Différentes professions exercées dans la commune de Saint-Bonnet :

- Boulanger
- Épicier
- Menuisier
- Buraliste
- Terrassier

- Aubergiste
- Instituteur
- Tisserand
- Maçon
- Fermier

Dans les registres d'État civil, on trouve une naissance à Tougouze, le 28 mars 1909 de Stéphan enfant de Kosta Radosavljevic et de sa femme Mittra Petrovitch, tous deux originaires d'Autriche.



- Le lait des troupeaux concourt à la renommée du fromage "Cantal". Fabriqué chez les producteurs fermiers et à la coopérative laitière située dans le bourg, ce fromage est l'un des fleurons de notre région.

Le village s'enorgueillit aussi de son église du XIIème s. au clocher à peigne, de quelques maisons typiques cachées au fond du bourg ou dans les hameaux des alentours. De belles promenades paisibles par des chemins serpentant à travers prés où poussent gentiane, œillet sauvage, et digitale, permettent de découvrir ces "merveilles naturelles" après s'être reposé dans les nombreuses structures d'hébergement à l'accueil chaleureux et y avoir dégusté les spécialités culinaires du pays.

Le président, les producteurs et le personnel de la Coopérative laitière de Saint-Bonnet-de-Salers vous souhaitent la bienvenue dans notre **fromagerie à Saint-Bonnet-de-Salers**. Venez découvrir le travail des hommes qui s'est modernisé tout en préservant les valeurs ancestrales de la fabrication du Cantal.

La Coopérative laitière agricole de Saint-Bonnet de Salers a su au fil des années s'adapter à toutes les évolutions réglementaires. Elle a modernisé son outil de production, son magasin et mis en place une galerie de visite pour vous accueillir. Au-delà de cette modernisation, elle souhaite surtout rester un outil au service de ses producteurs pour qu'ils puissent sauvegarder leur territoire.

C'est en mars 1956 que la Coopérative laitière agricole de Saint-Bonnet-de-Salers débute la fabrication de ses premières fourmes de Cantal. Et c'est la même année, par le jugement du 17 mai 1956, que ce **traditionnel fromage local** est reconnu officiellement Appellation d'Origine Contrôlée.



## *Salers de la Renaissance à l'âge baroque*

### *Conseil général du Cantal*

- Élections et serments des consuls de Salers en 1591.

Aujourd'hui, 26 décembre de l'an 1590, l'Assemblée générale des habitants de la ville, réunis au son de cloche par maître Bérault Delaroche Pierre élisent pour l'année suivante les différents consuls et conseillers.



Les habitants votent pour élire trois consuls. Ainsi, Jacques Broquin est élu en premier ; Jacques Dechazettes en deuxième ; Béringier de Lescure en troisième. Ils prennent pour assistants, Delaroche, Johany et Lagier. Ces trois élus vont accepter leur charge, recevoir les clefs de la ville après avoir prêté serment devant les seigneurs de Salers et de Pesteils.

Signé : Rossel, notaire royal.

À partir de 1516, les trois consuls annuels, assistés des trois conseillers gèrent les finances locales et s'occupent des levées d'impôts royaux.

On retrouve dans le texte d'origine, la transaction entre le baron et les SAGRANIER pour l'utilisation des fontaines et l'abandon de toutes les servitudes sur les biens et immeubles.



La seigneurie de Salers est partagée entre deux coseigneurs :

La famille des barons de Salers est en rivalité avec celle des Pesteils.

Jusqu'en 1510, Rigaud de Pesteils cherche des « noises » aux Salers.

À partir de 1565, le roi décide de commencer l'année un 1<sup>er</sup> janvier, partout dans son royaume.

Avant 1508, l'administration municipale était confiée aux luminiers, c'est eux qui avaient en charge, la fourniture et l'entretien de l'éclairage de l'église.

La prospérité de la ville de Salers imposa au VII<sup>e</sup> siècle le transfert définitif du siège royal des Montagnes de Saint-Martin Valmeroux à Salers en 1564, après 30 années d'alternat.

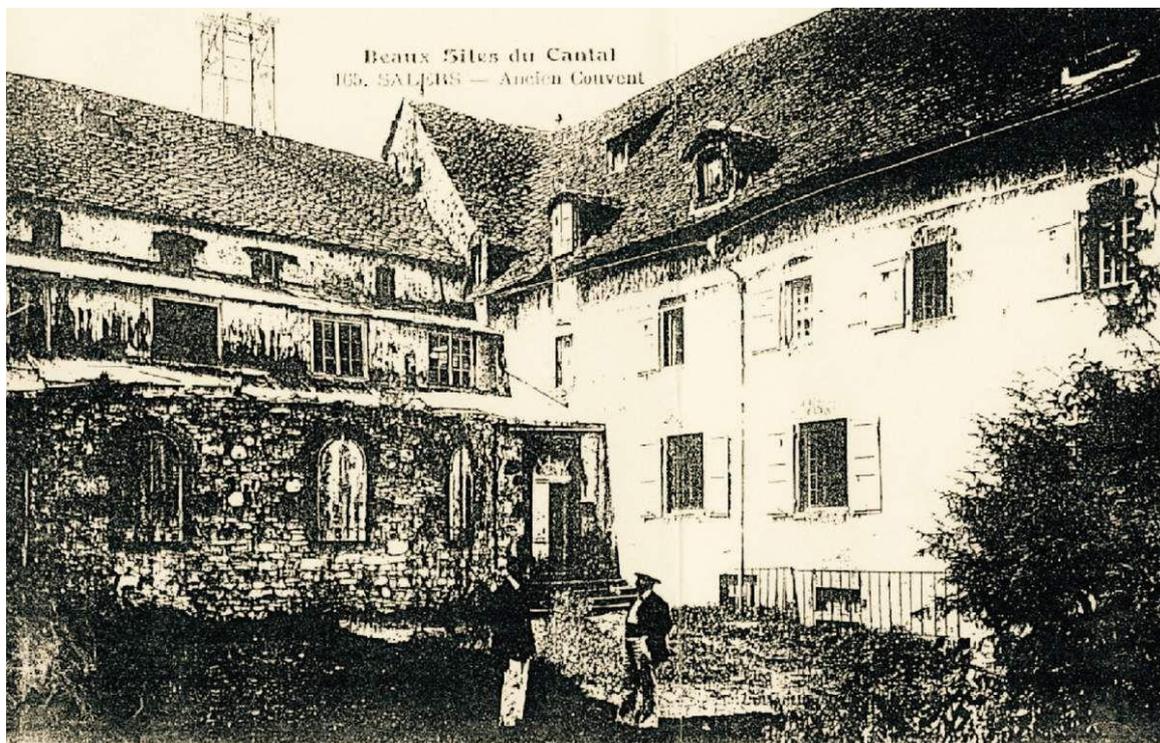


Le texte rappelle l'épopée du capitaine Crèvecœur, s'adressant au bailli des Montagnes pour enregistrer ses nouvelles provisions obtenues du Roi. Le château de Crèvecœur était depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle la résidence administrative du bailli des Montagnes, il servait aussi de prison mais il devint progressivement inutile et tomba dans l'oubli.

On retrouve François de Salers, seigneur et baron de salers, Saint-Paul, Chabrevière et coseigneur de Saint-Bonnet qui demande à ses sujets de contribuer au paiement de sa rançon.

Le bailli était chargé par le roi de purger les hautes montagnes d'Auvergne de tous les malfaiteurs qui les infestaient, rançonnant les laboureurs, pillant les troupeaux, semant la terreur parmi les populations sans défense.





François de Salers pris part à la guerre contre Charles Quint ; il fut fait prisonnier en 1544. Plus tard, refusant de reprendre du service, il fut déclaré inapte au service armé. Pour autant, il devra contribuer financièrement aux campagnes militaires.

**François de Scorailles** (v. 1490 - 1571), chevalier de l'ordre du Roi, s'est marié le 26 novembre 1525 avec Nine de Montal, fille d'Amaury, Amaury, seigneur de Laroquebrou et de Jeanne de Balzac d'Entraygues. Il quitta le vieux [château de Scorailles](#) pour faire bâtir celui de La Vigne.

Le siège d'Amiens est à replacer dans le contexte troublé des [guerres de Religion](#) et de la [rivalité franco-espagnole](#). [Henri IV](#) devait protéger la frontière nord attaquée par les Espagnols. C'est ainsi que le 22 juillet 1594, la garnison espagnole de Laon commandée par le capitaine Mansfeld capitula à la suite de plusieurs affrontements dont la France sortie vainqueur.



Amiens ville [ligueuse](#) s'était finalement ralliée à [Henri IV](#), le 9 août 1594 et ce dernier avait confirmé et amplifié les privilèges et franchises communales.

Après le départ de l'armée de secours, [Henri IV](#) somma le gouverneur espagnol d'Amiens de se rendre. Celui-ci capitula le 25 septembre 1597, après six mois de siège. Archives départementales-1990.

## *Les prisonniers de guerre allemands à Mauriac (1945-1946)*

*Jean-Louis Philippart*

Le 8 mai 1945, l'Allemagne capitule, il reste environ 740 000 prisonniers de Guerre sur le sol français. La quasi-totalité qui atteint plus d'un million d'individus va être utilisée dans l'agriculture, houillères, travaux publics, reconstruction, déminage. Les derniers prisonniers seront rapatriés en décembre 1948. Néanmoins, une partie d'entre-eux (137 987) opte pour rester et prennent le statut de travailleur civil libre.

### Chronologie

- **25/08/1942** - Rafle des Juifs étrangers effectuée par la police et la gendarmerie française dans la nuit du 25 au 26 août.
- **11/11/1942** - Les Allemands et les Italiens se partagent la zone dite "libre".
- **29/06/1943** - Rafle de la Gestapo à la **Maison des Roches** au Chambon-sur-Lignon. Dix-huit pensionnaires et le directeur, **Daniel Trocmé\***, sont arrêtés. Ils seront déportés : cinq jeunes juifs mourront à Auschwitz et Daniel Trocmé à Maïdanek.
- **08/05/1945** - L'Allemagne capitule.

Les archives valident seize prisonniers allemands à Albepierre, mais dès l'été 1944, l'afflux continu de prisonniers allemands capturés par les Américains nécessita de créer des camps pouvant accueillir plusieurs milliers de personnes. Pour la 13<sup>ème</sup> région de Clermont-Ferrand, les besoins en main d'œuvre s'élevaient à 5500 travailleurs.

Au total, les cinq dépôts de la 13<sup>ème</sup> région militaire se répartissaient à Clermont -Ferrand ; Saint-Bonnet Tronçais (Allier) ; Brioude (Haute Loire) ; et Mauriac (Cantal).

Ces cinq sites ont reçu 26400 prisonniers dont 1800 pour Mauriac. On comptait 120 dépôts en France en 1945, il en restera 16 en décembre 1948.

Quant a dépôt de Mauriac, il était destiné à être un camp de jeunesse ; il a hébergé en 1944 des réfugiés qui malheureusement ont tout cassé. Les prisonniers vont réparer les installations, les baraques deviennent spacieuses et les soins médicaux, donnés par le capitaine médecin valorisent l'état sanitaire de l'ensemble. La nourriture est bonne et ne laisse absolument pas à désirer.

## LA « RÉPUBLIQUE DE MAURIAC » (MAI-AOUT 1944)

Au printemps 1944 de nombreuses zones du territoire français, surtout dans la moitié sud, entrèrent dans une période de troubles qui s'acheva à la Libération ou même plus tard. Mais il exista aussi alors des zones de calme étonnant qui se maintinrent quasi constamment hors du flux et du reflux résistant-occupant. C'est le cas de la région de Mauriac, plus précisément de l'ouest de l'arrondissement de Mauriac, de Pleaux à Saignes et à Salers, alors qu'au même moment des foyers de luttes sanglantes s'allumaient non loin de « l'oasis mauriacoise », en Corrèze et dans l'est du Cantal.

### *Situation de la région au 6 juin 1944*

En mai 1944 l'arrondissement de Mauriac était « couvert » par les trois grandes organisations de Résistance de zone sud : les M.U.R., l'O.R.A., les F.T.P.

Les F.T.P. étaient très peu nombreux et, en fait, ne formaient pas de groupes ou d'unités distincts de l'A.S. des M.U.R. C'est d'autant plus surprenant qu'il y avait là le bassin minier de Champagnac-les-Mines et le chantier du barrage de l'Aigle. Quelques sympathisants F.T.P. avaient franchi la Dordogne et s'étaient incorporés aux unités F.T.P. de Corrèze, très étoffées dans ce département. Sur la rive cantalienne seuls quelques petits groupes de tendance F.T.P. sont décelables parmi les Espagnols du barrage de l'Aigle, dans le bassin minier, à Pleaux et à Mauriac.

L'O.R.A. avait commencé à se constituer dès la fin de 1942 autour de l'ingénieur du barrage de l'Aigle, Decelle (dit *Didier*). L'extrême discrétion de ce mouvement et son abstention volontaire dans l'action l'ont rendu clandestin aux clandestins eux-mêmes. Ses relations avec l'A.S. étaient inexistantes en mai 1944. L'O.R.A. avait pourtant pris en charge des opérateurs radio et préparé des positions. Au début du printemps 1944 des officiers étaient arrivés dans la région de Mauriac (notamment le colonel Fayard dit *Mortier*) et avaient pris la direction de l'O.R.A. cantalienne. Mais il ne semble pas que l'O.R.A. ait reçu des parachutages avant le 6 juin 1944, sinon hors du Cantal.

Aucune œuvre de bienfaisance locale ne s'est occupée du dépôt n° 134. La discipline semble assez souple ; sur six hommes évadés, cinq sont repris puis envoyés dans un autre dépôt n° 132, situé dans l'Allier.

En février 1946, l'effectif administré par le dépôt n° 134 de Mauriac compte 1735 prisonniers, dont 635 sont affectés à l'agriculture ; 261 à l'industrie hydraulique et 336 aux travaux publics.

Le camp ouvert en mars 1945, possède quatre baraques de 100 hommes chacune avec 210 lits au total. Ce qui oblige certains prisonniers à cocher sur la paille. Trois poêles par baraque et une couverture pour chaque homme. Ceux qui travaillent dans les barrages touchent une prime de 10 à 20 francs par jour.

Le dépôt comprend 81 détachements : celui de Saint Cirgues la Loutre compte 300 prisonniers, celui de Champagnac compte 57 personnes. Tous les autres sont affectés aux travaux agricoles ou forestiers.

Le dépôt de Mauriac sera visité pour la dernière fois les 5 et 6 septembre 1946. L'effectif du moment est de 1623 prisonniers et il est envisagé de transférer le dépôt à Aurillac.

Les prisonniers d'Albepierre resteront mieux nourris que ceux de Mauriac. Les habitants d'Albepierre 'n'ont pas oublié les atrocités de certains allemands mais ils ont refusé la loi du talion et ont considéré qu'un prisonnier, même allemand est un être humain.

- Prisonniers de guerre allemands à Albepierre en août 1946 -



# Histoire de France

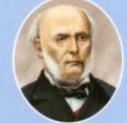
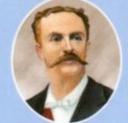
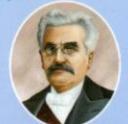
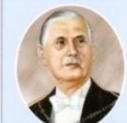
**10**  **Les rois de France** 

 <b>Hugues Capet</b> * vers 941 (👑 987) † 996	 <b>Robert II le Pieux</b> * 970 (👑 996) † 1031	 <b>Henri I<sup>er</sup></b> * 1008 (👑 1031) † 1060	 <b>Philippe I<sup>er</sup></b> * 1052 (👑 1060) † 1108	 <b>Louis VI le Gros</b> * 1081 (👑 1108) † 1137	 <b>Louis VII le Jeune</b> * 1120 (👑 1137) † 1180	 <b>Philippe II Auguste</b> * 1165 (👑 1180) † 1223	 <b>Louis VIII le Lion</b> * 1187 (👑 1223) † 1226
 <b>Louis IX Saint Louis</b> * 1214 (👑 1226) † 1270	 <b>Philippe III le Hardi</b> * 1245 (👑 1270) † 1285	 <b>Philippe IV le Bel</b> * 1268 (👑 1285) † 1314	 <b>Louis X le Hutin</b> * 1289 (👑 1314) † 1316	 <b>Philippe V le Long</b> * 1294 (👑 1317) † 1322	 <b>Charles IV le Bel</b> * 1294 (👑 1322) † 1328	 <b>Philippe VI de Valois</b> * 1293 (👑 1328) † 1350	 <b>Jean II le Bon</b> * 1319 (👑 1350) † 1364
 <b>Charles V le Sage</b> * 1338 (👑 1364) † 1380	 <b>Charles VI le Bien-Aimé</b> * 1368 (👑 1380) † 1422	 <b>Charles VII le Victorieux</b> * 1403 (👑 1422) † 1461	 <b>Louis XI</b> * 1423 (👑 1461) † 1483	 <b>Charles VIII</b> * 1470 (👑 1483) † 1498	 <b>Louis XII</b> * 1462 (👑 1498) † 1515	 <b>François I<sup>er</sup></b> * 1494 (👑 1515) † 1547	 <b>Henri II</b> * 1519 (👑 1547) † 1559
 <b>François II</b> * 1544 (👑 1559) † 1560	 <b>Charles IX</b> * 1550 (👑 1560) † 1574	 <b>Henri III</b> * 1551 (👑 1574) † 1589	 <b>Henri IV</b> * 1553 (👑 1589) † 1610	 <b>Louis XIII le Juste</b> * 1601 (👑 1610) † 1643	 <b>Louis XIV le Grand</b> * 1638 (👑 1643) † 1715	 <b>Louis XV le Bien-Aimé</b> * 1710 (👑 1715) † 1774	 <b>Louis XVI</b> * 1754 (👑 1774 à 1792) † 1793

Jean I<sup>er</sup> le Posthume né le 15 novembre 1316, mort 5 jours plus tard - La RESTAURATION : \* Louis XVIII : \* 1755 (👑 de 1814 à 1824) † 1824 • Charles X : \* 1757 (👑 de 1824 à 1830) † 1836

\* date de naissance - 👑 date de début du règne - † date du décès

**10**  **Les présidents de la République** 

 <b>Louis Napoléon Bonaparte</b> Mandat: de 1848 à 1852	 <b>Adolphe Thiers</b> Mandat: de 1871 à 1873	 <b>Patrice de Mac-Mahon</b> Mandat: de 1873 à 1879	 <b>Jules Grévy</b> Mandat: de 1879 à 1887	 <b>Sadi Carnot</b> Mandat: de 1887 à 1894	 <b>Jean Casimir-Perier</b> Mandat: de 1894 à 1895	 <b>Félix Faure</b> Mandat: de 1895 à 1899	
 <b>Émile Loubet</b> Mandat: de 1899 à 1906	 <b>Armand Fallières</b> Mandat: de 1906 à 1913	 <b>Raymond Poincaré</b> Mandat: de 1913 à 1920	 <b>Paul Deschanel</b> Mandat: du 18-02-1920 au 21-09-1920	 <b>Alexandre Millerand</b> Mandat: de 1920 à 1924	 <b>Gaston Doumergue</b> Mandat: de 1924 à 1931	 <b>Paul Doumer</b> Mandat: de 1931 à 1932	
 <b>Albert Lebrun</b> Mandat: de 1932 à 1940	 <b>Vincent Auriol</b> Mandat: de 1947 à 1954	 <b>René Coty</b> Mandat: de 1953 à 1959	 <b>Charles de Gaulle</b> Mandat: de 1958 à 1969	 <b>Georges Pompidou</b> Mandat: de 1969 à 1974	 <b>Valéry Giscard d'Estaing</b> Mandat: de 1974 à 1981	 <b>François Mitterrand</b> Mandat: de 1981 à 1995	
 <b>Jacques Chirac</b> Mandat: de 1995 à 2007	 <b>Nicolas Sarkozy</b> Mandat: de 2007 à 2012	 <b>François Hollande</b> Mandat: depuis 2012	 <b>Je suis le meilleur.</b> <b>mini poster</b> <a href="http://www.aedis-editions.fr">www.aedis-editions.fr</a>				 <b>Le Petit Nicolas</b>  <small>3 395978 122005</small>

© éditions Aedis 2014 - PRINTED IN FRANCE • © 2014 IMAV Editions / Gosuimy-Simp

## Balade en montagne



*Sur cette photo, on aperçoit au fond le Puy violent*

Les monts du Cantal (ou massif cantalien, ou volcan du Cantal) sont un **massif montagneux** situé au centre-ouest du **Massif central**, dans le **parc naturel régional des Volcans d'Auvergne**, et constituant une **région naturelle française**. Il est constitué des vestiges du plus grand **stratovolcan** visible d'Europe. Apparu il y a environ 13 millions d'années, ce **volcan**, dont les dernières **éruptions** sont datées d'environ 2 millions d'années, a été largement démantelé par des phénomènes d'effondrements massifs et d'**érosion** fluviale et glaciaire. \* Certains spécialistes affirment qu'il est impossible de connaître dans les années qui viennent une éruption de grande ampleur.

Le mot *cantal* (occitan, variante *cantau*) / *chantal* (nord occitan, auvergnat, variante *chantau*) est courant en Auvergne. Selon **Albert Dauzat**, l'ancienne forme \* *Cantallu* (non attestée) est formée d'un radical qui pourrait être le mot **gaulois cant** « brillant », suivi du suffixe *-allu* d'origine prélatine. Il existe bien un mot gaulois *cantalon* attesté dans l'inscription d'**Auxey** (Côte-d'Or) rédigée dans cette langue, à savoir *Iccauos Oppianicnos ieuru Bringindone cantalon* « Iccauos fils d'Oppianos a dédié à Bringindona le *cantalon* »<sup>3</sup>. Il signifie peut-être « pilier, monument circulaire » que l'on rapproche du vieil irlandais *cet* « pilier rond » (< \**canto*-) et du gaulois *cantos* « cercle »<sup>3</sup>. Le gaulois *cantos* est fréquent dans la **toponymie française**. Il est apparenté au breton *kant* « cercle » et au latin *canthus* « cercle ». *Cantal* se réfère peut-être à l'origine au **plomb du Cantal** donné en raison de la forme arrondie de son sommet, puis au massif, puis au département. (Wikipédia)

## La croix des batailles – Anglards de salers



Nous sommes en 451. Attila, roi des Huns, passe le Rhin à la tête d'une troupe puissante pour rejoindre l'Italie. Après avoir, sur son passage, saccagé Mayence, Trèves, Strasbourg, Metz et Reims, il marche sur Orléans. Face au danger, la résistance s'organise. Le romain Aëtius, les Wisigoths Théodoric et Thorismond, les Francs Mérovée et Childéric s'allient pour faire front et livrent la terrible bataille précitée qui se conclut par la victoire de la confrérie et par la mort de 120.000 hommes.

Plusieurs arguments viennent soutenir la localisation de l'événement sur la terre anglardienne. D'une part, la topographie est conforme à la description faite par l'évêque de Ravenne qui relate l'affrontement. D'autre part, le site est parfois nommé sous le vocable de Campus Catalocus. Enfin, une antique croix de pierre, appelée « croix des Batailles », se dresse encore aujourd'hui aux portes du bourg.

Au fil des siècles, Anglards-de-Salers subit de nombreux assauts mais, à chaque fois, redresse fièrement la tête et ses habitants font preuve d'un courage à toute épreuve. Ainsi, connaît-elle la cruauté du routier Bertucet d'Albret en 1371 avant d'être prise par un ancien capitaine de Charles VI, le terrible « 30 lames ». Celui-ci, pourtant, n'a pas le temps de se vanter de ses exploits. Il succombe sous les coups des paysans révoltés, dans un guet-apens à Noux.

La Montagne - Yveline David

Avant de quitter le chef-lieu de la commune, il convient de rapporter une opinion qui n'est pas dénuée de toute vraisemblance; elle concerne le lieu où dut se livrer la grande bataille des Champs-Cataloniques entre Attila, roi des Huns, et le général de l'empire romain Etius, secondé par Mérovée, roi des Francs. L'action se passa vers le milieu du V<sup>e</sup> siècle.

Plusieurs auteurs et M. d'Anquetil est du nombre, prétendent que le théâtre de cette mémorable bataille se trouve entre la ville de Troyes et celle de Châlons. Cet avis a prévalu. Cependant, d'autres historiens désignent les environs de Toulouse comme le lieu probable où cet événement s'accomplit.

La bataille fut terrible. Cent vingt mille hommes y périrent. Théodoric reçut le coup mortel, mais AEtius fut vainqueur. Savaron rapporte qu'ayant voyagé dans la Haute-Auvergne et causé avec des hommes du pays fort instruits et très-respectables, il était resté persuadé de la vraisemblance des conjectures qui viennent d'être présentées. Il conclut de ses investigations qu'Attila fut battu dans les plaines du Cantalès, près de Mauriac, et incline surtout pour Anglards, qui est désigné dans des titres très-anciens par le nom de *Cataloco*. (Deribier).



## *Nostalgie des terroirs*



Il faut revenir quelques années en arrière pour imaginer les grandes situations de la France rurale. Bien souvent certains anciens répètent à ceux qui veulent écouter « *de mon temps, on travaillait dur mais tout le monde s'entraidait* » S'il est vrai que les gens étaient proches, ils étaient par contre remplis de superstitions et porteurs d'une justice très personnelle. En effet, la gendarmerie à cheval ne se déplaçait pas pour rien et souvent n'appréciait pas un déplacement pour un problème qui se pouvait être réglé par les us et coutume. La loi du plus fort et souvent du plus riche était monnaie courante. On peut même se rappeler que la noblesse obligeait les gens de la commune à donner une journée de travail pour couper le foin ou réparer le chemin qui mène au château.

Quant à l'Eglise, elle rançonnait la population avec sa dîme et elle s'opposa à la culture de la pomme de terre, ce qui n'améliora pas la famine qui sévissait alors dans notre région. Les soirées entre voisins vont s'évaporer avec l'arrivée de la télévision. Le monde agricole changea dès la mise en service des tracteurs. Les messes vont se désertifiées avec un nombre de curés en diminution. Notre monde devient de plus en plus envieux des affaires de son voisin. La morale disparaît de l'Éducation nationale et son effet devient problématique pour toutes les générations à venir. La valeur du travail est rangée dans le principe de rentabilité et de non sociabilité. Ce qui entraîne par ricochet une désillusion totale d'un monde inerte sans avenir.

Toute cette histoire, ici relatée n'est pas si simple car elle implique bien des variantes et le raisonnement est contrarié par la réalité du terrain. Aujourd'hui, malgré les conflits passés et à venir, la planète semble détenir l'obligation pour tous de ne pas dépasser le seuil de non retour. Il nous faudra beaucoup de temps et de contrariétés pour stabiliser notre monde, sans contrepartie pécuniaire. À nos descendants, le flambeau d'une société respectueuse d'elle-même mais aussi de celles à découvrir.



# L'Auvergne et ses volcans

*par Lastours*

Voici devant vos yeux, les traces d'une autre ère ;

Le puissant Puy de Dôme et le Plomb du Cantal,

Tous ces monstres dormant font un superbe étal

Des sombres soubresauts de notre ancienne terre.

Qui sait quelle furie et qui sait quel mystère Sont venus ici !

Les feux ont fait un brutal Changement d'enfer.

Les flammes et le métal Vous parleront ainsi dans le fond d'un cratère.

Une montagne éteinte appelle le passé Et ses éruptions sous un ciel fracassé,



Transformé si souvent en un feu d'artifice.

Les vieux monstres muets, les cratères fréquents,

Le mont des temps anciens en forme d'édifice,

Font revivre sans fin l'Auvergne et ses volcans.





*Les volcans d'Auvergne*



## *Notes de l'auteur*



*Grâce au système informatique, il est aujourd'hui possible de parcourir la planète sans bouger de son fauteuil. Les histoires racontées dans ce tome n'ont qu'une intention : l'information d'une population curieuse avec l'envie d'apprendre. Il reste à démontrer l'authenticité des textes ; la réalité du terrain nous oblige à prendre ce qui nous intéresse et peut être pour certains, ce qui est vérifiable. Avec toutes les incertitudes de l'histoire il reste aux générations à venir, l'obligation de connaître le passé régional et quelques fois nationaux pour éviter de commettre les mêmes erreurs. Pour valoriser cette idée, le monde utilise la langue anglaise alors que l'Espérento est une langue construite à partir d'une combinaison de morceaux d'information de 120 pays. Cette langue internationale reste l'une des langues officielles de l'Académie des sciences de Saint – Marin.*

*\* Saint-Marin est une république, micro-état européen en Italie. Il arrive en troisième position après le Vatican et Monaco.*

*Nous arrivons à la fin de l'année 2022 ; la Covid 19 est présente, l'Ukraine est en guerre, l'inflation augmente les prix, le Monde devient triste.*

*Gérard Pinski.*

## *Bibliographie*

<i>Saints martyrs des catacombes</i>	<i>Pascale Moulier</i>
<i>Préhistoire du Cantal</i>	<i>Frédéric Surmely</i>
<i>Le Cantal et ses 260 communes</i>	<i>Editions Delattre</i>
<i>Le passeur d'histoire</i>	<i>Revue annuelle n° 2</i>
<i>Les vieilles maisons de France</i>	<i>Numéro spécial 2013</i>
<i>Les Scorailles</i>	<i>Claude Chassagne</i>
<i>Le cavalier de Saint-Bonnet</i>	<i>Journal Le Temps</i>
<i>Évolution de l'Église</i>	<i>Internet</i>
<i>Les châteaux de Haute-Auvergne</i>	<i>Jean-Claude Moulier</i>
<i>Le Pleaudien</i>	<i>Dominique Roze</i>
<i>Le Bara</i>	<i>Société archéologique</i>
<i>Saint Bonnet</i>	<i>Bibliothèque de Clermont</i>
<i>Saint-Bonnet de Salers</i>	<i>Abbé Léopold Lafarge</i>
<i>Les Hospitaliers</i>	<i>Bernard Vinatier</i>

## SOMMAIRE

- <i>Infos</i>	<i>page : 02</i>
- <i>Jugement à Salers</i>	<i>page : 03</i>
- <i>Photo paysan</i>	<i>page : 04</i>
- <i>Photo bric à brac</i>	<i>page : 05</i>
- <i>Définition du blason</i>	<i>page : 06</i>
- <i>Doléances de la commune de Drugeac</i>	<i>page : 08</i>
- <i>Doléances de Saint-Bonnet</i>	<i>page : 11</i>
- <i>Relecture pour Saint-Bonnet</i>	<i>page : 16</i>
- <i>Exécution de Marie-Antoinette</i>	<i>page : 20</i>
- <i>Armoiries du curé de Giou de Mamou</i>	<i>page : 21</i>
- <i>Antoine chevalier à Salers</i>	<i>page : 24</i>
- <i>Condamnation de Jean Chauvet</i>	<i>page : 25</i>
- <i>Photo d'une Bergère</i>	<i>page : 26</i>
- <i>Le climat du Cantal</i>	<i>page : 27</i>
- <i>Les ruines de Charlus</i>	<i>page : 32</i>
- <i>Petite histoire de Salers</i>	<i>page : 33</i>
- <i>Photos châteaux auvergnats</i>	<i>page : 37</i>
- <i>L'histoire en 1812</i>	<i>page : 38</i>
- <i>Monseigneur Pagis</i>	<i>page : 40</i>
- <i>Photos vitraux</i>	<i>page : 42</i>
- <i>Petit carnet église de Mauriac</i>	<i>page : 43</i>
- <i>Saint-Bonnet avant guerre</i>	<i>page : 52</i>
- <i>Salers à l'âge baroque</i>	<i>page : 58</i>
- <i>Prisonniers de guerre à Mauriac</i>	<i>page : 61</i>
- <i>La République à Mauriac</i>	<i>page : 62</i>
- <i>Photos des rois et présidents</i>	<i>page : 64</i>
- <i>La croix des batailles</i>	<i>page : 66</i>
- <i>Nostalgie des terroirs</i>	<i>page : 68</i>
- <i>L'Auvergne et ses volcans</i>	<i>page : 69</i>
- <i>Notes de l'auteur</i>	<i>page : 71</i>
- <i>Bibliographie</i>	<i>page : 72</i>

## Sites Internet (sans publicité ni cookies)



**histofrance.free.fr**  
Site internet historique et scientifique  
E-mail : [histofrance@free.fr](mailto:histofrance@free.fr)



Site internet de Saint de Saint-Bonnet de Salers  
Histoire d'une région  
<http://sbds.free.fr>

**SITE INTERNET DE SAINT-BONNET DE SALERS**  
INFORMATIONS SUR LES MANIFESTATIONS CANTALIENNES  
<http://sb.salers.free.fr>



**Le site qui parle du Cantal**  
**Cantalinfo**  
**Cantalinfo.free.fr**



**SITE DES ÉOLIENNES**  
<http://ventdesalers.free.fr>  
Comment faire du vent avec beaucoup d'argent

**Saint-Bonnet de Salers**  
**Site de la méthanisation**  
<http://metasb.free.fr>

**LA MÉTHANISATION**  
UNE FAUSSE IMAGE DE L'ÉCOLOGIE



**Le Cantal Pittoresque**      **JUR. ST BONNET-SALERS - L'Édit**

<http://auvergneancienne.free.fr>  
Site internet qui relate l'histoire de l'Auvergne  
Email : [auvergneancienne@free.fr](mailto:auvergneancienne@free.fr)



**La passion des voyages sur**  
<http://voyagespassion.free.fr>

